
La formation professionnelle en secteur informel

ou Comment dynamiser l'économie des pays en développement ?

Les conclusions d'une enquête terrain dans sept pays africains

Richard WALTHER, consultant ITG

Avec le concours d'Ewa FILIPIAK, département de la Recherche

Agence Française de Développement
Département de la Recherche

Sommaire

AVANT-PROPOS	9
RÉSUMÉ	11
MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	19
INTRODUCTION : LE CARACTÈRE INCONTOURNABLE DU SECTEUR INFORMEL DANS LES ÉCONOMIES EN DÉVELOPPEMENT	29
1. LE RÔLE PRIMORDIAL DU SECTEUR INFORMEL DANS LES ÉCONOMIES AFRICAINES	31
1.1. Les approches et acceptions différentielles du secteur	31
1.1.1. Les débats entre légitimité et légalité de l'activité informelle	32
1.1.2. Le secteur informel ou le rôle économique spécifique des micro- et petites entreprises	33
1.1.3. Le secteur informel entre travail sans protection et travail décent.....	34
1.1.4. Secteur informel ou économie informelle	35
1.2. Les grandes caractéristiques de l'économie informelle des pays étudiés	37
1.2.1. Les données des pays avec enquêtes sectorielles spécifiques	37
1.2.2. Les données des pays avec enquêtes ou sources d'informations multiples.....	48
1.3. La place centrale du secteur informel dans les économies africaines.....	59

1.3.1. Le rôle croissant du secteur informel dans les économies africaines	59
1.3.2. Le rôle primordial du secteur informel dans l'accès à l'emploi.....	62
1.3.3. Le rôle incontournable du secteur informel dans la lutte contre la pauvreté.....	65
1.3.4. Le secteur informel, porteur d'innovation et de développement.....	68
1.3.5. Le secteur informel, sous-traitant et partenaire de l'économie moderne	69
1.3.6. Les questionnements en cours sur le positionnement du secteur informel.....	71

2. LE RÔLE INCONTOURNABLE DU SECTEUR INFORMEL COMME LIEU D'INSERTION ET DE PROFESSIONNALISATION	77
2.1. Les pratiques et dispositifs de formation existants.....	79
2.1.1. La formation <i>in situ</i> des actifs du secteur informel	79
2.1.2. Une formation entre apprentissage traditionnel et auto-formation	80
2.2. Les évolutions en cours de l'apprentissage traditionnel	83
2.2.1. Les actions menées à l'initiative des artisans et des acteurs sectoriels.....	84
2.2.2. Les actions menées à l'initiative des bailleurs de fonds et des autorités nationales.....	89
2.3. Les réformes en cours des systèmes de formation	94
2.3.1. Les effets systémiques de la restructuration de l'apprentissage béninois	95
2.3.2. Le projet d'institutionnalisation de l'apprentissage informel sénégalais	101
2.3.3. Les orientations spécifiques des « reconceptions » sud-africaine et éthiopienne.....	104
2.4. Les structurations en cours des dispositifs d'insertion et de formation	110

2.4.1. Les dispositifs de pré-professionnalisation des jeunes en âge scolaire	111
2.4.2. Des itinéraires d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes.....	114
2.4.3. Les initiatives en faveur des publics adultes fragilisés	121
2.4.4. Les initiatives en faveur d'une meilleure professionnalisation du secteur	131
3. LE RÔLE CROISSANT DU SECTEUR INFORMEL COMME LIEU DE CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'ENTREPRISES.....	141
3.1. L'éducation et la formation à l'autonomie et à la création d'activité.....	142
3.1.1. La formation des enfants et des jeunes à l'esprit d'entreprendre ...	142
3.1.2. La formation des entrepreneurs à mieux créer et gérer leur entreprise.....	146
3.2. Les conditions du passage effectif de la formation à la création d'activité et à l'emploi.....	152
3.2.1. Il n'y a pas d'efficacité de la formation sans suivi et évaluation de son impact.....	152
3.2.2. Il n'y a pas d'efficacité de la formation sans soutien direct à la création d'activités	157
3.2.3. Il n'y a pas efficacité optimale de la formation sans l'implication directe des acteurs.....	168
4. LE RÔLE STRATÉGIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE COMME LIEU DE DYNAMISATION DU SECTEUR INFORMEL	175
4.1. Les préalables de l'efficacité : la formation comme élément d'un processus global d'amélioration de l'existant.....	176
4.1.1. Inscrire l'action de formation dans un contexte économique et social donné.....	176

4.1.2. Concevoir et réaliser l'action de formation en fonction des résultats à atteindre	178
4.2. Les facteurs clés de la dynamisation du secteur informel	181
4.2.1. Élever dans tous les cas le niveau éducatif des actifs du secteur...	182
4.2.2. Mettre en place des dispositifs de pré-professionnalisation pour éviter le gâchis social et scolaire.....	183
4.2.3. Reconnaître le secteur comme un lieu à part entière de professionnalisation	184
4.2.4. Valoriser le rôle structurant des organisations professionnelles dans la définition de la demande de formation.....	185
4.2.5. Donner une place aux jeunes dans le débat sur l'insertion et la création d'activités	187
4.2.6. Structurer en douceur les pratiques de l'apprentissage traditionnel	189
4.2.7. Donner les moyens pour passer de la formation à l'insertion et à la création d'activités.....	191
4.2.8. Former les adultes en même temps que les jeunes	192
4.2.9. Soutenir l'efficacité de la formation par la mise en place d'outils de financement appropriés et pérennes.....	194
4.2.10. Transformer les actifs du secteur informel en acteurs de leur propre formation et qualification.....	197
4.3. En conclusion : quelques pistes de réflexions et d'action pour l'avenir	199
4.3.1. Approfondir les modes de développement spécifique des micro- et petites entreprises	200
4.3.2. Inscrire le secteur informel dans une dynamique économique et sociale appropriée	202
4.3.3. Considérer l'économie informelle dans ses dimensions urbaine et rurale.....	203

4.3.4. Professionnaliser les acteurs du secteur informel dans les métiers stratégiques et porteurs	204
4.3.5. Identifier et valider les compétences développées effectivement hors secteur moderne.....	205
4.3.6. Rééquilibrer les investissements vers la demande effective, économique et sociale.....	206
4.3.7. Rééquilibrer les investissements vers un dispositif post-primaire de type professionnel.....	208
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	211
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	215
BIBLIOGRAPHIE	219

Avant-propos

Cette étude est l'aboutissement d'enquêtes de terrain qui ont été menées dans sept pays d'Afrique. Il s'agit, par ordre alphabétique, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Bénin, du Cameroun, de l'Éthiopie, du Maroc et du Sénégal.

Le Département de la Recherche de l'Agence Française de Développement a défini le cadre méthodologique et opérationnel de l'ensemble de l'étude dont la direction scientifique et technique ainsi que la rédaction ont été confiées à Richard Walther pour l'ensemble des pays analysés. Ce travail a également bénéficié du concours de la coopération allemande (GTZ) pour le financement et la réalisation de l'enquête en Éthiopie et de celui du ministère français des Affaires étrangères (DGCID) pour le financement et la réalisation de l'enquête en Angola. L'AFD adresse ses plus vifs remerciements à ces deux partenaires qui lui ont permis d'élargir le terrain d'investigation à un échantillon de pays représentatifs des diverses situations économiques, sociales, culturelles et linguistiques de l'Afrique.

La présente étude est une analyse comparative de l'ensemble des rapports pays ; elle en dégage des éléments de proposition susceptibles d'aider les acteurs de la formation professionnelle en secteur informel, mais aussi les autorités nationales et les bailleurs de fonds, à mieux orienter leurs actions et leurs investissements dans le domaine de l'accroissement des compétences et des qualifications vers un secteur largement prépondérant dans les économies des pays en développement.

Les enquêtes terrain ont donné lieu à des rapports pays qui sont tous publiés en français et en anglais ainsi qu'en portugais en ce qui concerne l'Angola. Ces rapports peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'AFD (www.afd.fr, sous les rubriques « Publications » puis « Documents de travail » selon l'ordre suivant) :

- Document de Travail N° 15 : La formation professionnelle en secteur informel (Note de problématique).
- Document de Travail N° 16 : La formation professionnelle en secteur informel – Rapport sur l'enquête terrain au Maroc.
- Document de Travail N° 17 : La formation professionnelle en secteur informel – Rapport sur l'enquête terrain au Cameroun.
- Document de Travail N° 19 : La formation professionnelle en secteur informel – Rapport sur l'enquête terrain au Bénin.
- Document de Travail N° 21 : La formation professionnelle en secteur informel – Rapport sur l'enquête terrain au Sénégal.
- Document de Travail N° 30 : La formation professionnelle en secteur informel – Rapport sur l'enquête terrain en Afrique du Sud.
- Document de Travail N° 34 : La formation professionnelle en secteur informel – Rapport sur l'enquête terrain en Éthiopie.
- Document de Travail N° 35 : La formation professionnelle en secteur informel – Rapport sur l'enquête terrain en Angola.

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence Française de Développement ou des institutions partenaires.

L'analyse de la situation des pays enquêtés a permis d'identifier un certain nombre de facteurs-clefs de dynamisation du secteur informel en Afrique. Ces facteurs apparaissent comme des repères utiles pour la réflexion et l'action. Ils déterminent, d'un côté, les conditions dans lesquelles les interventions en secteur informel ont des chances de le dynamiser et de le faire passer d'une économie de subsistance à une économie de croissance et de développement. Ils dessinent, de l'autre, un ensemble de préconisations permettant de réorienter les politiques locales, nationales et internationales vers des objectifs et modalités d'action véritablement adaptés à la situation spécifique d'une économie dont l'utilité première est de donner du travail et du revenu à celles et ceux qui en sont privés et dont l'intérêt est de constituer un gisement possible de croissance et de développement encore largement inexploité.

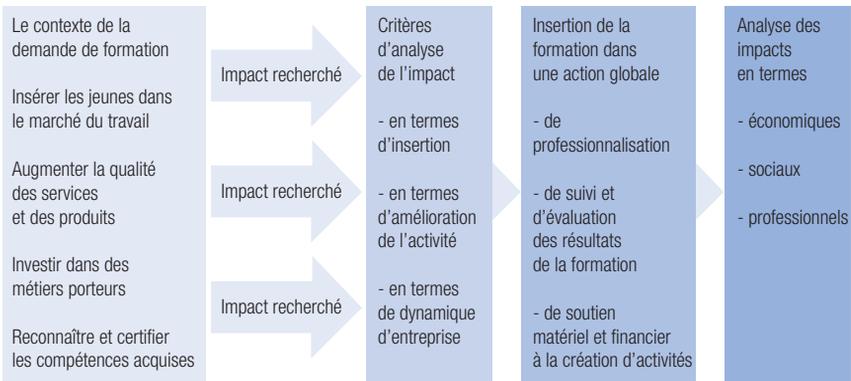
La formation professionnelle comme élément d'un processus global d'amélioration du secteur informel

Les enquêtes terrain ont clairement montré que les actions de formation mises en œuvre en secteur informel ne sont vraiment efficaces que si leurs promoteurs prennent

soin de les positionner par rapport à une réalité économique et sociale donnée qu'il convient d'améliorer ou de faire évoluer.

Elles ont également mis en évidence que l'efficacité de ces actions dépend de leur inscription dans un processus plus global de résultats à atteindre et de moyens à mettre en œuvre. Pour cela, il est crucial de bien définir les types d'impact visés ainsi que les critères d'évaluation permettant de les identifier.

La formation comme élément d'un processus global d'amélioration en secteur informel



Les facteurs de la dynamisation du secteur informel par la formation professionnelle

La comparaison entre les situations des pays étudiés a permis de dégager dix grands facteurs ou lignes d'action permettant de donner à la formation professionnelle en secteur informel les moyens d'accroître les compétences et les qualifications des employés et micro-entrepreneurs du secteur informel, tout en intervenant de manière positive sur leurs conditions de travail et sur les niveaux de rentabilité de leurs activités.

Mettre en place des dispositifs de pré-professionnalisation pour éviter le gâchis social et scolaire

Beaucoup d'enfants quittent l'école à 10 ou 12 ans et n'ont pas la capacité d'accéder à l'apprentissage avant 14 ans. Parmi eux, trop perdent, dans la rue ou par le travail précoce, les quelques acquis scolaires gagnés au cours de leurs scolarité. Trop continuent simplement une activité professionnelle familiale ou de voisinage sans aucune possibilité d'ouverture sur d'autres domaines professionnels. Pouvoir entrer en pré-professionnalisation pour garder ou renforcer les acquis scolaires et choisir positivement un métier leur permet à la fois d'éviter le gâchis social de la rue et de progresser vers une possible qualification professionnelle.

Reconnaître le secteur comme un lieu à part entière de professionnalisation

Il existe, à côté des modes institués d'offre de formation et de qualification, tout un ensemble de voies et moyens de professionnalisation qui sont soit ignorés des responsables et appareils formels en place, soit sous-valorisés en termes de production de savoirs et savoir-faire et, en conséquence, non reconnus et validés : acquisition de compétences en famille, par la formation sur le tas, par l'observation et l'imitation et par l'apprentissage traditionnel dans les pays où il est fortement développé. Ces chemins de traverse pris par les actifs du secteur forment jusqu'à 90 % des professionnels d'un pays. Ils constituent souvent, du point de vue des résultats atteints, le véritable système de formation d'un pays. Le temps est venu pour les pays en développement d'apprécier la part réelle que prend le secteur informel dans la formation des jeunes et des adultes et dans leur insertion sur le marché du travail, de reconnaître les contenus et niveaux de connaissances et de compétences ainsi acquis et d'intégrer le meilleur des expériences et pratiques de professionnalisation dans une reconception globale des systèmes en place.

Valoriser le rôle structurant des organisations professionnelles dans la définition de la demande de formation

L'analyse des évolutions et mutations de l'économie informelle vers une amélioration des dispositifs de formation des apprentis comme des auto-employés ou des micro-entrepreneurs a partout mis en évidence le rôle moteur joué par les organisations professionnelles présentes sur le secteur. Face à des politiques nationales qui ont tendance à mettre en œuvre une offre de formation exclusivement ciblée sur les entreprises formelles, ces organisations professionnelles constituent dans l'immense majorité des cas la seule et unique chance de faire entendre les besoins de professionnalisation du secteur informel et de les inscrire effectivement dans les réformes en cours. Les organisations professionnelles doivent donc être soutenues si l'on veut que ces réformes prennent enfin en compte la demande de formation et de qualification de l'ensemble des acteurs économiques.

Donner une place aux jeunes dans le débat sur l'insertion et la création d'activités

14

Les rencontres avec de nombreux jeunes ont mis le doigt sur un constat partagé par l'ensemble des interlocuteurs : les sociétés dominées par l'économie informelle sont incapables d'intégrer les jeunes dans des emplois décents et adaptés à leurs niveaux d'éducation et de formation. Elles sont par conséquent des sociétés d'exclusion de la génération montante. Face à ce sentiment d'exclusion, les jeunes ont décidé de réagir et de prendre toute leur place dans les réflexions à mener et les propositions à faire relativement à l'évolution de la situation économique et sociale, notamment celle du secteur informel. Un certain nombre d'actions de structuration de la jeunesse africaine, si elles sont encore trop récentes pour être évaluées, ont toutefois le mérite d'aider les jeunes à devenir des acteurs à part entière dans la vie économique, professionnelle et citoyenne de leur pays.

Structurer en douceur les pratiques de l'apprentissage traditionnel

L'apprentissage traditionnel représente dans la majorité des pays enquêtés le mode de formation le plus suivi par les jeunes. Les études pays ont permis de constater que les modes traditionnels de la formation des jeunes dans les ateliers constituaient de fait le point de départ d'une mutation lente, mais profonde, de l'apprentissage artisanal vers des dispositifs alternés de type dual. Cette mutation varie selon les pays, mais prend partout le chemin d'une structuration des pratiques établies vers l'introduction progressive d'un face à face interactif entre pratique et théorie. L'enquête terrain a montré que les expériences de structuration et d'amélioration progressive des pratiques d'apprentissage, intégrant l'ensemble des partenaires concernés, étaient la meilleure voie pour aider les jeunes à dynamiser leur propre parcours professionnel.

Donner les moyens pour passer de la formation à l'insertion et à la création d'activités

Les nombreux partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux intervenant dans le secteur informel des pays étudiés s'accordent pour dire que la formation n'est pas une finalité en soi mais doit aboutir à une insertion effective des jeunes et adultes formés dans un emploi ou une activité appropriés. Ils ont donc souvent mis en place des moyens pédagogiques, matériels et financiers susceptibles de créer une passerelle effective de la formation vers l'insertion effective dans le monde du travail : soutiens à la mise en œuvre des compétences acquises (tutorat, suivi des formés, etc.), aides à l'installation dans l'activité (par exemple des dotations matérielles du type boîte à outils) ou dotations en moyens financiers (telles que l'accès au micro-crédit).

Former les adultes en même temps que les jeunes

Les efforts de formation entrepris actuellement dans l'économie informelle portent en priorité sur les jeunes en cours d'apprentissage ou sur ceux, nombreux, qui sont hors du système éducatif et de formation et cherchent à gagner leur vie. Ce constat n'enlève rien à la légitimité de la demande, faite par plusieurs groupes d'artisans et de micro-entrepreneurs rencontrés dans le cadre de l'étude, de pouvoir davantage bénéficier d'actions de formation continue. Les enquêtes terrain ont permis d'identifier des actions de formation continue mises en œuvre dans les différents pays. Mais celles-ci demeurent pour le moment réservées, selon les avis recueillis, à des publics restreints ou privilégiés. Or il est impossible de séparer la montée en qualité de la formation des jeunes de l'action souvent conjointe d'alphabétisation et de qualification des artisans, employés et micro-entrepreneurs du secteur informel.

Soutenir l'efficacité de la formation par la mise en place d'outils de financement appropriés et pérennes

16

L'analyse des politiques de formation professionnelle mises en œuvre dans les différents pays met clairement en évidence l'inégalité des moyens budgétaires attribués à ceux qui fréquentent les dispositifs institués de formation et à ceux qui passent par l'apprentissage traditionnel et les diverses voies informelles d'insertion et de professionnalisation. Cette disproportion est contraire à l'exigence d'équité qui impose aux pouvoirs publics des différents pays de répartir justement les moyens d'éducation et de formation entre tous les ayants droit. Elle est également contraire au principe d'efficacité économique et sociale puisque les ressources affectées à des qualifications et des métiers en régression ne vont pas là où pourraient se créer tout à la fois de la richesse et de l'emploi.

La formation en secteur informel ne peut devenir efficace et structurée que si les pouvoirs publics reconsidèrent, au regard du rôle primordial de la micro- et petite activité en matière de création de richesses et d'emplois, les répartitions de leurs affectations budgétaires et que si les actions de formation font l'objet de mécanismes de collecte et d'allocation de ressources appropriés aux finalités et besoins du secteur informel. Les fonds de la formation professionnelle, gérés de façon partenariale par tous les acteurs publics et privés concernés et pouvant profiter aux actifs des micro-unités de production et de services, semblent être des instruments tout à fait adaptés à cet usage.

Transformer les actifs du secteur informel en acteurs de leur propre formation et qualification

Dans l'ensemble des pays étudiés, des modes de formation et de développement des compétences ont été mis en place reposant sur le principe du tutorat et du suivi des formés par des actifs du secteur informel. Ces expériences prouvent que les acteurs du secteur informel sont à même de prendre en main leur propre devenir à condition qu'ils aient l'appui humain, organisationnel, pédagogique et financier nécessaire pour investir efficacement dans le développement de leurs propres compétences et que la dynamique de cet investissement s'inscrive dans les activités et métiers porteurs de l'économie du pays. Elles mettent également en évidence que la formation permet d'autant plus facilement de passer de l'acquisition des compétences à la création d'activités qu'elle est médiatisée par des pairs qui acceptent de partager leur expérience et d'appuyer celles et ceux avec qui ils ont mutualisé leurs savoirs et savoir-faire.

17

Elever dans tous les cas le niveau éducatif des actifs du secteur

L'étude met en évidence deux faits majeurs : d'une part, le secteur informel est de loin le premier employeur des jeunes et des adultes pas ou peu éduqués ; d'autre part, plus le nombre d'années de scolarité des auto-employés et entrepreneurs est élevé,

plus les résultats de leurs activités sont positifs et leur permettent de gagner correctement leur vie. Le lien de proximité entre déscolarisation et insertion en secteur informel et celui de cause à effet entre niveau d'éducation et niveau de profitabilité plaident donc pour un renforcement de l'éducation pour tous dans les pays en développement. Elle est le socle sur lequel tout l'édifice ultérieur d'insertion dans le marché du travail se construit. Quand ce socle est fragile, tout le reste de l'édifice a de la peine à monter.

Les modalités et les conditions d'une intervention de formation efficace en secteur informel sont reprises de manière coordonnée et interactive dans le schéma suivant.

Le dispositif de dynamisation du secteur informel par la formation professionnelle



Méthodologie de l'étude

L'AFD a décidé de réaliser, dans le cadre des travaux du réseau international d'expertise GEFOP¹ qu'elle a mis en place, une analyse approfondie sur les conditions et modalités d'investissement en formation dans le secteur informel en Afrique.

Les objectifs et hypothèses de l'étude

Le cadre méthodologique du présent travail met en œuvre un questionnement très précis sur la manière dont les actifs du secteur informel ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de leurs activités. Ce questionnement porte sur le rôle joué par les dispositifs de formation formels et non formels en place relativement à la professionnalisation de ces actifs. Il concerne également la capacité des acteurs de l'économie informelle à mettre en œuvre des expériences innovantes de formation susceptibles de stimuler les activités des micro- et petites entreprises.

19

1. Le réseau GEFOP ou Groupe des experts en formation professionnelle rassemble une trentaine de spécialistes, issus des continents européen, africain et asiatique et des grandes organisations internationales actives dans le domaine (OCDE, UNESCO, OIT, Commission européenne...) ainsi que des représentants des partenaires sociaux. Les experts sont membres du GEFOP à titre individuel. Le réseau se réunit tous les six mois pour faire le point sur l'évolution des stratégies, dispositifs et interventions de formation professionnelle mis en œuvre, notamment dans les pays en développement, et pour approfondir des thèmes de réflexion et d'action tels que la formation en secteur informel, le financement de la formation, l'évaluation des impacts de l'accroissement des connaissances et compétences sur l'activité économique ou le marché du travail ainsi que les modalités de reconnaissance et de certification des capacités et situations professionnelles des personnes actives. Pour plus de renseignements voir www.gefop.org.

Les questionnements de départ

L'étude a identifié dans un premier temps quatre grands paramètres d'analyse du positionnement des acteurs du secteur informel relativement aux niveaux de formation atteints et aux types de connaissances et compétences acquises. Ces paramètres ont servi de guide d'entretien lors des enquêtes terrain réalisées dans les sept pays concernés.

Les systèmes de formation en place répondent-ils aux besoins de qualification et de formation du secteur informel ?

Ce paramètre d'analyse visait très concrètement à situer les systèmes de formation professionnelle institués relativement au champ économique et social du pays étudié et à identifier la manière dont ces systèmes répondaient de façon appropriée ou non aux besoins de formation de l'ensemble de la population active comme de la totalité des acteurs économiques. Il ciblait en particulier la capacité des différents dispositifs nationaux, régionaux et locaux à adapter leurs interventions et offres en fonction de la demande économique et sociale et du contexte dans lequel elle est exprimée.

Quels sont les modes d'acquisition des connaissances et des compétences en secteur informel ?

Ce questionnaire avait pour finalité d'identifier les grandes caractéristiques des dispositifs d'apprentissage en place et les types et niveaux de compétences qu'ils sont capables de générer. Il s'agissait notamment de vérifier la capacité de cet apprentissage à sortir d'un contexte exclusivement traditionnel et à créer les conditions nécessaires au développement des activités génératrices de revenu et des micro- et petites entreprises de production et de service du secteur informel. Il s'agissait également de décrire les dispositifs, de fait ou formalisés, de reconnaissance des compétences

acquises par les apprentis ou leurs patrons et de rapporter les effets éventuels de cette reconnaissance sur les comportements des uns et des autres.

Comment les expériences innovantes de formation en cours permettent-elles de stimuler l'économie informelle ?

Il s'agissait, à travers ce paramètre, d'identifier les pratiques de formation en cours dans les pays sous revue pour augmenter les niveaux de connaissance et de compétence du secteur informel et lui permettre de passer d'une logique de survie à une logique de croissance et de développement. Cette partie visait principalement à récolter les informations suivantes :

- le contexte de l'action de formation : analyse de la demande de formation, identification des acteurs concernés actuels et potentiels, explicitation des concepts et hypothèses sous-jacents à la mise en œuvre de l'action ;
- le déroulement de l'expérience innovante : description de l'intervention et de ses phases et points critiques, mise en évidence de ses forces et faiblesses, clarification de la place et du rôle des acteurs impliqués et interrogation des bénéficiaires sur les effets de l'action ;
- les impacts de la formation : description du processus de pilotage, de coordination et d'évaluation des expériences et dispositifs mis en place et des premiers résultats et impacts atteints au regard des indicateurs mis en place ;
- les leçons à en tirer : quelles sont les bonnes pratiques transférables, quels sont les principes qui s'en dégagent et les innovations à valoriser et à déployer ?

Comment structurer l'offre de formation en fonction de la demande du secteur informel ?

Cette partie avait pour finalité d'analyser, à partir des constats établis, les conditions de transformation des situations en place et de donner des outils de lecture et

d'intervention aux acteurs de terrain comme aux responsables de projets ou de programmes de formation professionnelle qui souhaitent intervenir de manière structurée et efficace dans le secteur de l'économie informelle. Elle visait à ouvrir des pistes de réflexion permettant à ces acteurs et responsables de mettre en place, déployer, réguler et financer des dispositifs innovants et efficaces de formation des jeunes et adultes susceptibles de dynamiser le secteur.

Les présupposés méthodologiques

L'étude a pris le parti d'adopter le concept de secteur informel usité au plan statistique et de l'enrichir, tant au niveau de sa compréhension que de son usage, par une analyse documentaire et de terrain puisée auprès des multiples acteurs intervenant dans le domaine.

Une approche statistique et économique du secteur

L'étude a délibérément adopté la définition du secteur informel de la 15^e conférence internationale des statisticiens du travail du BIT en janvier 1993 (Kanté, 2002). Selon cette définition, le secteur informel est un sous-ensemble du secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale. Il est constitué par une fraction des entreprises individuelles qui se distinguent des sociétés et quasi-sociétés en ce qu'elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes et ne constituent pas des personnes morales distinctes des ménages dont elles dépendent.

La conférence précise par ailleurs le sens global qu'elle donne au secteur : « D'une façon générale, le secteur informel peut être décrit comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau

d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division du travail et du capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme. Les unités de production du secteur informel présentent les caractéristiques particulières des entreprises individuelles. Les actifs immobilisés ou autres utilisés n'appartiennent pas aux unités de production en tant que telles, mais à leurs propriétaires ».

L'enquête terrain menée dans les sept pays sélectionnés a montré que cette définition du secteur informel était la plus opératoire dans le cadre des études et analyses menées par les pays eux-mêmes : celle-ci a en effet servi de concept de base à la réalisation des enquêtes statistiques sur le secteur en Angola, au Cameroun ou au Maroc et constitué l'un des paramètres d'analyse des travaux effectués par les offices statistiques d'Afrique du Sud ou d'Éthiopie.

Une description des réalités du secteur sans a priori sur leur légalité ou leur légitimité

L'étude a délibérément pris le parti de considérer l'utilité économique et sociale du secteur hors de tout débat préalable sur son positionnement relativement au champ législatif en vigueur. Elle est partie du point de vue que le secteur participait à la lutte contre la pauvreté et remplissait en tant que tel une fonction irremplaçable de survie, de subsistance ou de développement dans les économies des pays enquêtés, quelles que soient par ailleurs les limites des activités mises en œuvre en termes de régulation fiscale et sociale. L'étude est également partie de l'idée que les micro- et petites entreprises à l'œuvre dans le secteur, notamment celles actives dans les domaines de l'artisanat, de la réparation ou du commerce, jouaient un rôle qui allait au-delà de leur production économique immédiate et concernait la manière dont les sociétés dont ils

étaient parties prenantes se structuraient, se reproduisaient ou, au contraire, s'adaptait aux nécessités de la modernité ou de la mondialisation en devenir.

Le présent travail développe donc une vision pragmatique du secteur informel : celui-ci est, dans la réalité des faits et en dehors de tout présupposé moral ou normatif, un pourvoyeur important sinon majoritaire d'emplois et de richesses dans les pays en développement. Sa dynamisation constitue donc un enjeu important pour l'avenir de ces pays. Mais cette dynamisation présuppose que les actifs qui y travaillent soient reconnus et soutenus, au moyen de dispositifs de formation appropriés, dans leurs capacités à créer, gérer et améliorer des activités génératrices de production et de service.

Les modalités de réalisation de l'étude

L'approche méthodologique de l'étude repose sur une interaction entre les éléments suivants :

- une analyse objective des données socio-économiques des pays ciblés ;
- une consultation à spectre large des différentes catégories d'acteurs concernés par le secteur informel, une transcription à double entrée (orale et documentaire) des informations recueillies lors des enquêtes terrain ;
- une lecture comparative des innovations de formation et de professionnalisation à l'œuvre dans et entre les pays ;
- une identification transversale des grands processus de transformation du secteur informel.

Cette approche de type interdisciplinaire a été la seule manière d'appréhender la réalité non structurée du secteur informel et d'en dégager des pistes de réflexion et d'action susceptibles de le dynamiser au moyen de l'accroissement des compétences de celles et ceux qui y travaillent.

Une confrontation entre information de première main et analyse documentaire

L'étude s'est donné comme méthodologie de travail de réaliser une confrontation rigoureuse entre les données statistiques et documentaires existantes sur le secteur informel et celles recueillies au cours des enquêtes terrain auprès des principaux acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le domaine.

Chaque enquête terrain a ainsi été précédée par une analyse détaillée des données économiques et sociales du pays visité ainsi que par une étude approfondie de la structuration et des capacités d'insertion de son marché du travail. Elle a également donné lieu à une évaluation des potentialités du système éducatif à réaliser les objectifs de l'éducation pour tous et à un diagnostic des capacités des dispositifs de formation à répondre à la demande globale de qualifications et de compétences. Elle a enfin été l'occasion de collecter l'ensemble des données statistiques disponibles sur le secteur informel et de se rendre sur le terrain avec une première esquisse de positionnement de celui-ci dans les politiques et stratégies de développement du pays.

Les enquêtes pays se sont déroulées de mars à octobre 2006 et ont duré chacune entre huit et douze jours. Elles ont permis de collecter les points de vue, observations et témoignages des catégories d'acteurs suivantes :

- des responsables nationaux des politiques de formation professionnelle ;
- des représentants des organisations professionnelles pratiquant l'apprentissage traditionnel ;
- des représentants des organisations initiatrices et/ou maîtres d'œuvre de nouvelles formes de formation en secteur informel ;
- des représentants des partenaires sociaux membres des divers comités consultatifs dans le domaine de la formation professionnelle ;
- des prestataires engagés dans la réalisation des actions de formation ;

- des groupes de bénéficiaires jeunes et adultes ;
- des représentants des bailleurs de fonds nationaux ou internationaux engagés dans le financement de la formation des différents actifs du secteur ;
- des experts du pays ayant travaillé sur l'évaluation des actions de formation en cours ou réalisées.

Les différents rapports pays produits à la suite des enquêtes terrain ont été envoyés pour validation à des responsables ou experts confirmés du pays enquêté. Les observations, critiques ou compléments suggérés par les uns et les autres ont été intégrés dans les versions définitives des rapports pays.

Les limites et richesses de l'enquête terrain

La principale difficulté des enquêtes terrain a été d'identifier dans tous les pays les personnes ressources les plus à même de parler du secteur informel. Cette difficulté d'identification était surtout due au fait que l'enquête sur un tel sujet était une première dans l'ensemble des pays visités et qu'il n'existait pas, pour cette raison, de recensement officiel ou officieux des organismes directement concernés par le sujet. Elle s'explique aussi par le refus de certaines personnes à accepter de parler d'un sujet auquel elles n'accordaient qu'un intérêt mineur. Malgré ces réserves, la plupart des catégories d'interlocuteurs spécifiées au point de départ ont pu être rencontrées, à l'exception des bénéficiaires de la formation qui n'ont pas pu être interviewés en Afrique du Sud, en Angola et au Maroc.

En outre, le caractère très morcelé des données sur la formation en secteur informel a constitué un véritable défi pour l'enquête. Si des pays comme l'Afrique du Sud, le Bénin ou l'Éthiopie avaient préalablement à la mission réalisé une étude détaillée des réalités du secteur ou initié, comme le Cameroun ou le Maroc, une enquête sur ses

principales caractéristiques, il a fallu dans la plupart d'entre eux reconstituer le puzzle des informations dispersées dans les institutions publiques ou privées ou chez les acteurs de terrain. Dans plusieurs pays, le travail d'enquête a constitué le premier essai de structuration d'un champ de réflexion et d'analyse qui fait l'objet d'une réelle préoccupation, mais où les informations sont peu ou pas structurées.

Il a enfin fallu, dans tous les cas, reconstituer les témoignages oraux souvent partiels, les situer les uns par rapport aux autres en vue de percevoir leur synergie et leur complémentarité et surtout distinguer la part qui relevait des actions déjà réalisées de celle qui rendait compte des intentions d'action ou des projets en cours de conception ou de finalisation, sous peine de dresser un tableau idéalisé des dynamiques d'intervention et de transformation en cours.

Les limites et richesses des sources documentaires

Il a été possible pour l'ensemble des pays d'accéder aux informations de base permettant de rendre compte des principales caractéristiques et tendances socio-économiques. L'ensemble de ces données a permis dans chaque cas de situer le secteur informel du pays considéré relativement aux performances globales de son économie et de son développement social et humain.

Les informations disponibles sur le secteur informel ont été plus difficilement accessibles et interprétables. Ainsi, les différentes enquêtes statistiques portant spécifiquement sur le secteur informel sont toutes ciblées essentiellement sur l'analyse des données en secteur urbain. C'est le cas du Cameroun, de l'Éthiopie et du Maroc. Dans ces trois pays, les données relatives au secteur rural ont dû être tirées des enquêtes plus générales sur l'emploi. Le cas de l'Angola a été encore plus délicat dans la mesure où la perception réelle du poids occupé par le secteur informel a demandé

que l'on croise les données de deux enquêtes statistiques réalisées à cinq années d'intervalle (enquête spécifique sur le secteur informel de 1995 [INE, 1996] et enquête sur les recettes et dépenses de 2000/01 [Instituto de Pesquisa Economica e Social, 2006]) et que l'on fasse une analyse multicritère, sur les différentes acceptions prises par le concept dans les données collectées. L'appréhension du secteur informel sénégalais repose essentiellement sur l'enquête effectuée par AFRISTAT dans les sept métropoles de l'Afrique de l'Ouest (STATECO, 2005) tandis que les données sur le Bénin sont issues du Plan décennal sur le secteur éducatif 2006-15 et que celles de l'Afrique du Sud proviennent de l'enquête sur la force de travail (Statistics South Africa, 2005). La diversité des sources d'information a exigé une interprétation très attentive des données affichées par les différents pays d'autant plus que les acceptions des concepts utilisés ont différé d'un pays à l'autre et ont fait l'objet d'une lecture différenciée selon les autorités des pays concernés.

Ces précautions étant prises relativement aux données statistiques disponibles, il convient cependant de souligner que le secteur informel fait de plus en plus l'objet de travaux d'études approfondis. Il a ainsi été possible dans la plupart des pays étudiés d'aller au-delà des chiffres quantitatifs et d'appréhender les spécificités du secteur : les structurations des emplois, les niveaux d'étude atteints par les actifs qui y sont occupés, les niveaux de revenus, les accès au marché... Nombre de ces études ont été lancées au plan national. Il convient également de souligner l'important travail d'analyse effectué par les bailleurs de fonds, les ONG ou les grandes organisations internationales. L'ensemble des enquêtes et analyses a permis de positionner le plus objectivement possible le secteur informel dans les économies des pays étudiés.

Introduction

Le caractère incontournable du secteur informel dans les économies en développement

« Contrairement à ce qu'on a longtemps supposé, le secteur informel n'est pas un phénomène passager, ni marginal et voué à disparaître à moyen terme. Son ampleur et sa complexité grandissantes dans la vie économique, sociale et politique des pays en développement, en général, et d'Afrique en particulier, sont une réalité incontestée et de plus en plus reconnue ». Ce constat fait par l'Organisation internationale du travail (OIT) s'appuie sur des données quantitatives et montre que non seulement le secteur informel constitue une part significative des économies africaines, sud-américaines et asiatiques, mais encore qu'il occupe une place de plus en plus prépondérante dans la création d'emplois et la production de la richesse nationale (OIT, 2002).

C'est à partir de ce constat et en prenant en compte sa propre expérience de terrain dans les pays en développement, et notamment dans les pays africains, que le Département de la Recherche de l'Agence Française de Développement a décidé de lancer une recherche sur la formation en secteur informel sous la forme d'enquêtes de terrain dans cinq pays d'Afrique (Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Maroc, Sénégal). Des négociations avec la coopération allemande et le ministère français des Affaires étrangères (MAE) ont permis d'élargir cette enquête à l'Éthiopie (avec l'aide du GTZ) et à l'Angola (avec le soutien du MAE). L'échantillon de pays ainsi constitué prend en compte au maximum la multiplicité des situations économiques, géographiques,

historiques et culturelles qui caractérisent le continent africain et permet de faire une lecture synoptique de ce qui constitue l'unicité comme la diversité des économies informelles qu'il met en œuvre. Les sept enquêtes de terrain ont abouti chacune à la rédaction d'un rapport pays disponible en français et en anglais. Chaque rapport est structuré de manière identique afin de rendre possible une lecture synoptique des situations et dynamiques de développement des différents pays concernés. Il analyse les défis de la situation économique et sociale du pays concerné, y positionne la place et le rôle du secteur informel, décrit les dynamiques de formation et de transformation en cours dans ce secteur et dégage des pistes d'action et de réflexion susceptibles d'aider ceux qui y travaillent à accroître leurs compétences et à passer ainsi d'une activité de survie et de subsistance à une activité de croissance et de développement.

La présente étude a pour finalité globale de s'appuyer sur l'ensemble des analyses effectuées et des résultats collectés pour répondre à la question suivante : comment réorienter les moyens stratégiques, opérationnels et financiers mis en œuvre dans les pays en développement afin de ne pas laisser hors champ des politiques d'investissement dans la qualification et la formation des jeunes en insertion comme des adultes au travail un secteur économique qui représente au minimum 75 % des emplois, 80 % des créations d'emploi et environ 50 % de la richesse nationale ? Le présent rapport rend compte des points de rencontre et de divergence entre les situations des pays et en tire des éléments de réflexion et de comparaison applicables à chacun d'entre eux. Il souligne successivement le rôle primordial que joue le secteur informel dans les économies africaines, le rôle incontournable qu'il occupe comme lieu d'insertion des jeunes dans le marché du travail et de professionnalisation des adultes et, enfin, la place croissante qu'il acquiert comme lieu de création d'activités et d'entreprises. Il met en évidence, en guise de conclusion, la fonction stratégique qu'occupe ou peut occuper la formation professionnelle comme moyen de faire passer l'économie de la micro- ou petite activité d'une logique de survie à une logique de croissance et de développement.

Le rôle primordial du secteur informel dans les économies africaines

1

L'enquête terrain ne laisse pas de doute sur la place primordiale qu'occupe le secteur informel dans les économies des pays en développement ainsi que des pays en émergence. Elle met en évidence le rôle qu'il joue effectivement en tant que contributeur significatif à la richesse nationale et à l'accès au marché du travail. Elle rend compte des débats vifs et quelquefois contradictoires qu'il suscite sur la manière dont il convient de le définir et de le positionner face à l'économie formelle. Elle laisse entrevoir enfin ses possibilités d'évolution et sa capacité à passer, à certaines conditions et selon des modalités qui restent à définir, d'une économie de survie et subsistance à une économie de croissance et de développement.

31

1.1. Les approches et acceptions différentielles du secteur ²

La définition du secteur informel établie par la conférence internationale des statisticiens du travail dans le cadre des travaux du BIT, adoptée en janvier 1993 et reprise comme cadre conceptuel de cette étude, a été transcrite comme suit par la dernière enquête en date sur le secteur informel dans les capitales économiques des sept pays de l' Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). « Le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro

2. Les développements sur les différentes approches et acceptions du secteur informel sont repris en partie d'un document rédigé sur le sujet par l'auteur (Walther, 2006).

d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle (comptabilité permettant d'élaborer un compte d'exploitation et un bilan) » (STATECO, 2005). Si cette définition est la plus usitée dans les différentes enquêtes statistiques portant sur le secteur informel africain et a été acceptée par tous les interlocuteurs rencontrés comme une approche très opérationnelle de l'économie informelle, elle participe cependant d'une réflexion qui porte sur la manière la plus légitime d'approcher la nature et les spécificités des activités du secteur.

1.1.1. Les débats entre légitimité et légalité de l'activité informelle

L'adoption par les statisticiens d'un concept de type économique a coïncidé avec le développement de deux autres visions du secteur (Collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée, 1999). Une première rattachait le secteur informel à la logique de marginalité et de pauvreté et situait, par conséquent, les activités qu'il développe dans une logique de survie et de lutte contre la pauvreté. La seconde centrait son analyse sur la nature des activités développées et mettait en exergue les activités de production et de service, c'est-à-dire la fonction sociale jouée notamment par l'artisanat et le petit commerce.

D'autres études ont porté à la même période sur les catégories d'informalité et de légalité et ont introduit des distinctions intéressantes entre légitimité et légalité de l'activité (Niang, 1996). La légalité situe les acteurs du secteur dans leur relation aux règles administratives, fiscales et sociales. La légitimité définit la valeur sociale d'un acte relativement au degré d'adhésion de la société et en l'occurrence explique pourquoi les activités du secteur informel, à cause de leur utilité reconnue, sont plus que tolérées par les pouvoirs en place, même quand elles ne sont pas en conformité avec les règles instituées. Ainsi, selon l'enquête INSEE/AFRISTAT (STATECO, 2005), alors que seulement 18 % des unités de production informelles (UPI) sont enregistrées sur l'un des registres qui les concernent (la patente, le registre du commerce et la sécurité sociale), seules 4 à 8 % des UPI ont des problèmes avec les agents de l'État.

1.1.2. Le secteur informel ou le rôle économique spécifique des micro- et petites entreprises

Une autre approche, très différente de la précédente, s'est développée, toujours dans les années 1990, face aux effets négatifs des politiques d'ajustement structurel sur les secteurs formels des pays en développement et, également, à la prise de conscience, dans les pays développés, du rôle des petits entrepreneurs individuels comme facteurs d'innovation et de développement des économies en crise ou en récession. Elle met l'accent sur la notion d'unité économique ou d'entreprise et définit le secteur informel comme le lieu de la micro-entreprise et de la petite entreprise, c'est-à-dire comme l'espace possible d'une croissance et d'une dynamique économiques spécifiques à l'organisation économique des pays en développement. Sans pour autant nier le rôle traditionnel du secteur, certains auteurs y distinguent une gradation d'activités qui va de la simple survie à des activités productives susceptibles d'intégrer le secteur moderne, chacune des catégories pouvant faire l'objet par ailleurs d'une typologie plus fine encore par type d'entrepreneur, d'activité, d'environnement ou de potentiel d'évolution (Botzung et Le Bissonais, 1995) :

- l'activité génératrice de revenus située dans une démarche de survie ;
- la micro-entreprise (ou encore très petite entreprise) ;
- la petite entreprise ;
- l'entreprise moyenne (pouvant se situer en secteur informel comme dans le secteur formel).

D'autres auteurs suivent la même logique de caractérisation du secteur par type d'unité économique tout en classant les activités selon leur capacité de développement : secteur informel de survie, secteur informel de subsistance, secteur informel de promotion et secteur informel de transition (Niang, 1996, étude citée par le MAE).

1.1.3. Le secteur informel entre travail sans protection et travail décent

L'enquête terrain dans les sept pays d'Afrique a permis de constater que les différents débats menés dans les années 1990 sont toujours d'actualité. Il continue à exister, dans tous les pays, une nette distinction entre un secteur informel centré sur la création d'activités génératrices de revenus et par conséquent sur la lutte pour la survie et une économie structurée autour d'unités de production et de services, artisanales et commerçantes, plus stables et plus profitables. De même les interventions de formation menées par les différents acteurs nationaux ou internationaux, telles que le BIT en Éthiopie et le partenariat PNUD/Chevron en Angola, font clairement la distinction entre les micro-entrepreneurs qui ont de la peine à accéder au marché local et ceux qui développent des activités et des produits adaptables aux exigences du marché international. Le débat entre légalité et légitimité a en revanche légèrement évolué puisque la très grande majorité des actifs intervenant dans le secteur paye d'une façon ou d'une autre une taxe fiscale, souvent municipale, et qu'il existe une tolérance générale de l'économie informelle qui est quelquefois assortie d'une autorisation locale d'exercer son activité.

34

Une nouvelle problématique est cependant apparue récemment au milieu de ces thèmes récurrents : celle du travail décent. Définie en particulier dans la résolution adoptée, en 2002, par l'OIT, elle considère que chaque travailleur, qu'il soit actif dans l'économie moderne ou dans l'économie informelle, a droit à un minimum de régulations qui respectent sa liberté, sa dignité, son droit à la protection sociale et à l'égalité des chances. Plus précisément encore, l'Organisation affirme « que la promotion du travail décent pour tous les travailleurs, femmes et hommes, requiert indépendamment de l'endroit où ils travaillent, une stratégie globale : mettre en œuvre les principes et les droits fondamentaux en situation de travail, créer les conditions d'un meilleur emploi et d'une meilleure possibilité de gagner sa vie, étendre la protection sociale et promouvoir le dialogue social » (OIT, 2002).

Les enquêtes terrain ont montré que le concept de travail décent fonctionnait comme un paramètre d'analyse du secteur informel dans plusieurs pays. Ainsi l'Afrique du Sud définit le secteur informel comme secteur dans lequel les entreprises ne sont pas enregistrées fiscalement et ne sont pas assujetties à la réglementation sociale. L'Éthiopie l'aborde à partir d'un ensemble de critères dont celui qui définit l'activité informelle comme « n'étant pas reconnue, aidée et régulée par les pouvoirs publics et ne respectant pas les règles de la protection sociale, du droit du travail et de la sécurité au travail ». L'Angola inclut également dans son approche multicritères du secteur informel le non-respect du droit tout en insistant davantage sur l'aspect fiscal que social. Les données disponibles dans les autres pays insistent d'abord, dans le respect de la définition statistique, sur la non-séparation entre activité domestique et activité professionnelle. Il n'empêche que l'enquête réalisée au Cameroun souligne l'aspect précaire du secteur (faible qualité des localisations d'activité, précarité des conditions d'emploi). De même, l'enquête menée au Maroc comme celle réalisée dans les sept capitales de l'Afrique de l'Ouest détaillent dans leurs analyses la nature des relations contractuelles des employés du secteur ainsi que leurs modalités de rémunération et de travail. Il existe donc une utilisation quasi généralisée du concept de travail décent dans les différents pays. Cela ne signifie pourtant pas que ce concept est unanimement mis en œuvre dans la mesure où, la suite de l'étude le montrera, son application rencontre de nombreux obstacles, dont celui de mettre en danger l'existence même des micro- et petites entreprises.

1.1 4. Secteur informel ou économie informelle

Il est opportun de poser la question de l'équivalence ou de la différenciation de ces deux termes. L'étude AFD a choisi d'utiliser le terme de secteur informel dans la mesure où cette expression est largement usitée dans la très grande majorité des études portant sur les activités génératrices de revenus et sur les micro- et petites entreprises de type familial des pays en développement. Elle a fait un choix de raison

dicté par le fait que l'expression renvoie à un objet d'étude clairement identifié par son opposition au « secteur moderne » qui lui-même désigne toutes les activités économiques ne relevant pas de la sphère de la société traditionnelle ou domestique.

L'OIT a choisi d'inscrire le concept de travail décent dans le cadre général de l'économie informelle. Selon les propres mots de l'Organisation, tirés des conclusions de sa 90^e session, le « terme "économie informelle" est préférable à celui de "secteur informel" parce que les travailleurs et les entreprises qui en sont parties prenantes ne relèvent pas d'un secteur économique spécifique mais bien d'une réalité transversale à différents secteurs ». Il s'agit donc pour l'Organisation de souligner que l'économie informelle ne concerne pas un secteur d'activité précis du type commerce, industrie ou services, mais couvre bien l'ensemble des branches d'activités existantes dans un pays donné.

L'étude utilise indistinctement les deux termes dans la mesure où l'acception statistique qu'elle a choisi d'adopter indique clairement que les unités informelles de production et de services n'ayant pas de comptabilité explicite se retrouvent indistinctement dans les différentes branches d'activités tout en relevant d'un espace spécifique défini par la rémanence du caractère domestique de son activité économique et professionnelle.

36

Les enquêtes terrain ont permis de constater que la plupart des pays sinon l'ensemble d'entre eux s'étaient donné les moyens de collecter des données substantielles sur le secteur informel. La raison en est certainement l'effet d'entraînement produit par les travaux et débats internationaux sur le sujet. Elle est également et peut-être surtout le constat implicite fait par les différents responsables nationaux de la fonction réelle jouée par le secteur comme passage obligé d'insertion sociale et professionnelle d'une grande partie de la population active et comme lieu incontournable de lutte contre la pauvreté.

Une analyse précise des données quantitatives et qualitatives disponibles par pays permet de rendre compte de la place effective qu'occupe dans les pays africains et, plus largement dans les pays en développement, l'économie de la micro- et petite activité.

1.2. Les grandes caractéristiques de l'économie informelle des pays étudiés

La présente étude est partie de l'hypothèse que le secteur informel constituait une part importante de l'économie des pays en développement sans pouvoir toutefois fonder cette hypothèse sur des données quantitatives spécifiques à chaque pays et sans arriver à distinguer les variations qui pouvaient exister entre les différents niveaux de développement des pays. Très vite cependant, les enquêtes pays ont permis d'accéder à des sources d'information fiables permettant de situer, par pays, la contribution du secteur aux politiques nationales d'emploi et de croissance économique.

1.2.1. Les données des pays avec enquêtes sectorielles spécifiques

Quatre pays sur les sept faisant partie de l'échantillon de l'étude ont réalisé ces dix dernières années des études statistiques portant spécifiquement sur l'économie informelle. Les consultations dans les pays ont permis de rencontrer les instituts statistiques auteurs des enquêtes ou au minimum les personnes qui étaient chargées de la réalisation ou de l'exploitation.

L'Angola

Le secteur informel angolais a fait l'objet de deux enquêtes de l'Institut national de statistique (*Instituto Nacional de Estatística* ou INE).

Une première, réalisée en 1995 et publiée en 1996, indique que la plupart des actifs du secteur informel sont des femmes engagées dans le petit commerce et que 51 % des familles urbaines auraient au moins un membre de leur famille impliqué dans le commerce informel, lequel contribuerait à hauteur de 55 % au revenu des ménages urbains (INE, 1996).

L'enquête IDR³, réalisée par le même institut en 2000/01, a fait l'objet de plusieurs travaux d'analyse, dont une étude publiée en partenariat avec le PNUD (De Vletter, 2002) et une monographie sur l'impact de l'économie informelle sur la réduction de la pauvreté et l'exclusion publiée par l'Institut de recherche économique et sociale (Instituto de Pesquisa Economica e Social, 2006) et dont sont issues la plupart des données reprises dans cette étude. L'étude IDR 2000/01 permet d'appréhender la structure de l'emploi du secteur informel en milieu urbain. Elle met en évidence l'importance des activités d'auto-emploi dans la mesure où les travailleurs à leur compte représentent 43 % de l'emploi total tandis que les micro-entreprises ou entrepreneurs ne représentent que 6 % et les travailleurs domestiques non rémunérés 16 %. On peut en conclure que la totalité des activités informelles est assurée par au moins 65 % de la population active urbaine. Selon la monographie, les données de l'enquête permettent même d'affirmer « qu'à peine 30,3 % de la population économiquement active travaille dans le secteur formel ».

L'enquête montre que 72 % des familles ont au moins un de leurs membres dans le secteur informel (78 % à Luanda contre 68 % à Benguela, Lobito et Catumbela et 50 % à Luena, Cabinda et Lubango). Elle signale que les femmes sont deux fois plus présentes dans ce type d'activités que les hommes et que les auto-employés représentent 82 % des actifs du secteur contre 18 % pour les chefs de micro- et petites entreprises.

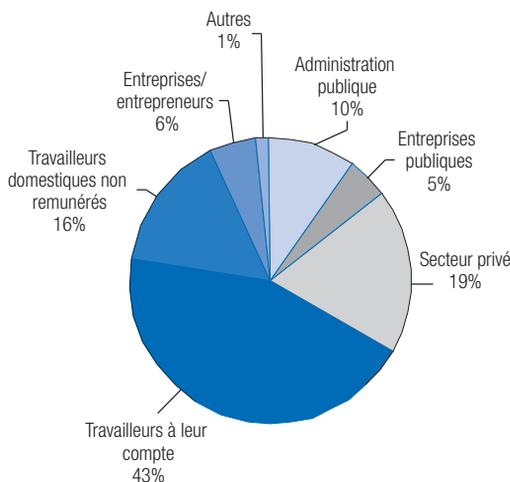
3. *Inquérito sobre Despesas e Receitas* ou enquête sur les recettes et les dépenses.

L'analyse typologique des chefs de famille enquêtés souligne que 61 % sont des femmes seules, divorcées ou membres de ménages polygames, que 53 % sont des jeunes entre 16 et 20 ans ayant suivi l'équivalent de quatre années scolaires et qu'entre 16 et 24 % sont des personnes âgées de plus ou moins 60 ans. Il en ressort que le secteur informel est d'abord le lieu d'activité des catégories de personnes vulnérables sur le marché du travail et qui n'ont pas d'autre choix que d'essayer d'y gagner leur vie.

Les différentes données indiquent que le secteur informel angolais est actuellement dominé par des vendeurs pauvres en situation d'auto-emploi. De manière plus générale, le secteur informel se caractérise par la prépondérance des activités commerciales sur les autres activités de production et de services (3/4 des activités relèvent du commerce et seulement 10 % concernent les activités de production telles que la soudure, la charpente ou la fabrication du pain) et par le fait que les actifs qui y travaillent ont un

Graphique 1.
Angola : répartition de l'emploi 2000/01 (en %)

(villes de Cabinda, Catumbela, Benguela, Lobito, Lubango, Chitato, Dondo et provinces de Luanda, Cunene et Namibe)



Source : INE, 2001.

faible niveau d'éducation et de compétences ainsi que de faibles niveaux de revenu. Le secteur informel est, enfin, une activité de plein temps à Luanda tandis qu'il constitue plutôt une activité saisonnière dans le reste du pays, notamment dans l'espace rural.

Les enquêtes réalisées ne permettent pas d'avoir une idée précise de la contribution du secteur informel à la richesse du pays. Il est seulement possible de constater que le secteur informel participe fortement aux activités de l'agriculture, du BTP et du commerce et que la part de richesse produite par ces secteurs avoisine les 30 % du produit intérieur brut (PIB).

Le Cameroun

L'enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI) a été réalisée durant l'année 2005. Elle définit le secteur informel « comme l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro de contribuable et/ou ne tenant pas une comptabilité écrite formelle au sens du plan comptable » (INS, 2006). Elle exclut les activités agricoles, à l'exception des activités de la sylviculture et de l'exploitation forestière, qui sont classées dans l'enquête dans « autres industries ».

40

L'enquête a été réalisée en deux phases, la première visant à évaluer la situation de l'emploi dont celle du secteur rural et la seconde ayant pour objectif d'analyser les activités économiques des ménages dans le secteur informel. « Cette seconde phase est une enquête de type 'entreprises' auprès des établissements informels, appelés 'UPI', dans la mesure où nombre d'entre eux ne disposent pas d'un local propre (atelier, boutique, etc.), qui est un élément habituellement associé à la notion d'établissement ». La phase 1 a permis d'identifier environ 6 000 unités réparties dans les douze régions d'enquête. Puis l'échantillonnage s'est fait, quand le nombre d'UPI identifiées par région était supérieur à l'estimation du nombre d'UPI par ménage, à partir

des travailleurs opérant pour leur propre compte dans les deux à quatre activités les plus fréquentes. Il a abouti en fin de sélection à un travail d'analyse sur 4 815 UPI.

Les principaux résultats de l'enquête sur l'emploi (phase 1) ont permis de constater que le secteur informel représentait dans son ensemble un peu plus de 90 % des emplois au Cameroun (tableau 1).

Tableau 1.
Cameroun : structure des emplois selon le secteur institutionnel par milieu de résidence

	Urbain	Rural	Cameroun
Secteur institutionnel			
Public	10,5	2,6	4,9
Privé formel	11,8	2,0	4,7
Informel non agricole	67,4	22,5	35,2
Informel agricole	10,3	72,9	55,2
Total	100	100	100

Source : INS, 2006.

Observés sous l'angle de la distinction rural/urbain, les résultats montrent que le secteur informel agricole est prépondérant puisqu'il concentre 55,2 % des emplois globaux et 72,9 % des emplois ruraux, tandis que l'informel non agricole regroupe 35,2 % des emplois globaux et 67,4 % des emplois urbains. Considérés en fonction de leur répartition par secteur d'activité, ces résultats mettent en évidence la prépondérance des UPI dans l'industrie (45,8 %), puis dans le commerce (28 %) et enfin dans les services (26,2 %).

Les données, en cours de publication, de la phase 2 de l'enquête permettent d'affiner cette image d'ensemble et d'en souligner quatre caractéristiques majeures : la précarité des actifs informels, la polarisation du secteur sur la création d'emplois et surtout sur l'auto-emploi plutôt que sur la dynamique entrepreneuriale, la sous-

valorisation du niveau de formation du secteur informel relativement à son potentiel scolaire et, finalement, la forte résistance du secteur à aller vers la formalisation de ses activités.

Tableau 2.
**Cameroun : structure des emplois non agricoles par branche d'activité
 selon le secteur institutionnel (en %)**

Branche d'activité	Secteur institutionnel			Ensemble
	Public	Privé formel	Informel non agricole	
Industrie	10,5	39,6	35,4	33,1
Agro-alimentaire	0,2	16,3	18	15,9
Confection	2,2	1	6,3	5,3
BTP	0,3	7,7	4,8	4,6
Autres industries	7,8	14,6	6,3	7,3
Commerce	-	10,9	28	23,3
Commerce de gros	-	5,8	2,1	2,3
Commerce de détail	-	5,1	25,9	21,1
Services	89,5	49,5	36,6	43,5
Transport	1,9	9	7,1	6,7
Restauration	0,2	2,8	9,6	7,9
Réparation	-	1,8	4,6	3,8
Autres services	87,4	35,9	15,3	25,1
Total	100	100	100	100

Source : INS, 2006.

Les résultats de l'enquête ne permettent pas d'apprécier de manière précise la contribution du secteur informel au PIB. Certains experts estiment cependant cette contribution à hauteur de 50 % du PIB, leur raisonnement reposant sur le fait que les secteurs d'activité primaire et tertiaire qui emploient très largement une main-d'œuvre informelle ont participé, en 2004, à hauteur de 43,9 % et de 40,4 % à la création de la richesse nationale.

L'Éthiopie

Les données disponibles sur le secteur informel éthiopien proviennent de deux enquêtes statistiques : celle sur le secteur informel de 2003 et celle sur l'emploi ou la force de travail de 2005.

L'enquête de 2003 relative au secteur informel concerne exclusivement l'emploi urbain (Central Statistical Authority, 2003). Elle utilise une approche multicritères qui dépasse largement celle d'entreprises n'ayant pas de comptabilité explicite utilisée par les autres enquêtes répertoriées dans les pays visités. La définition de base utilisée est que le secteur informel renvoie à des activités qui sont réalisées dans un lieu d'habitation ou dans un établissement individuel par le propriétaire seul ou par le propriétaire et un très petit nombre d'employés. La définition élargie intègre les critères d'analyse suivants :

- l'entreprise informelle n'est, la plupart du temps, pas enregistrée sur le registre de commerce et elle a un faible degré d'organisation, de productivité et de profitabilité ;
- elle a un accès très limité au marché, aux organismes de crédit, à la formation formelle et aux services publics ;
- elle a peu ou pas de local fixe et est essentiellement localisée dans l'habitation familiale ;
- elle n'est pas reconnue, aidée et régulée par les pouvoirs publics et ne respecte pas les règles de la protection sociale du droit du travail et de la sécurité au travail.

43

En fonction de ces critères, l'enquête permet d'avoir une appréciation précise du secteur informel urbain :

- les entreprises informelles emploient 50,6 % des actifs ;
- 43,29 % travaillent dans le secteur productif et 37,78 % dans ceux du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration ;

- 99,09 % des entreprises sont détenues par un propriétaire unique contre seulement 0,56 % dans le cadre d'un partenariat organisé. Les coopératives et associations qui sont en cours de développement représentent donc pour le moment une infime partie des entités informelles.

L'enquête sur l'emploi fait une analyse précise du marché du travail en Éthiopie et indique notamment que la majorité des actifs occupés sont soit des travailleurs domestiques (50,3 %) soit des travailleurs employés à leur propre compte (40,9 %). Bien que les informations disponibles ne permettent pas de caractériser ces travailleurs de manière tout à fait explicite, il ne fait pas de doute que les activités ainsi définies sont en grande partie informelles, dans la mesure où elles sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel (selon le concept d'emploi journalier utilisé pour définir les activités élémentaires), les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales (ce qui caractérise les emplois domestiques) plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme⁴. Le tableau 3 de répartition des actifs occupés selon le statut de leur emploi montre qu'au maximum 8,8 % d'entre eux ont un statut de salarié et par conséquent une possibilité de contrat de travail formalisé.

Tableau 3.
Éthiopie : répartition des actifs occupés en fonction du type d'emploi

Taux d'actifs salariés	Par rapport au taux d'occupation global	Par rapport au taux d'occupation en zone urbaine	Par rapport au taux d'occupation en zone rurale
Administration publique	2,6	16,5	0,9
Indépendants/auto-emplois	40,9	40,3	41,0
Emplois domestiques	50,3	15,0	54,6
Entreprises privées	2,9	15,1	1,4
Autres	3,3	13,1	3,5

Source : National Labour Force Survey, 2005.

4. Voir à ce sujet la définition de l'emploi informel in Walther (2006).

L'application au secteur rural du concept d'unité informelle utilisé en milieu urbain permet d'affirmer que tous les emplois recensés en 2005 sous les qualificatifs emplois indépendants, auto-emplois et emplois domestiques relèvent plus ou moins, par analogie, du secteur informel. Le pourcentage des emplois dans le secteur informel atteindrait ainsi les 91,2 % relativement à la population active occupée globale.

Il n'existe pas d'appréciation de la contribution du secteur informel éthiopien à la richesse nationale. Il est cependant permis de penser que cette contribution est significative du fait que le secteur agricole a contribué à hauteur de 42,1 % à la réalisation du PIB en 2004 (OCDE, 2006), occupe à lui seul plus de 80 % de la population (dont plus de 90 % de la population active exerce des emplois de type informel) et fournit environ 90 % des recettes d'exportation. Le même raisonnement est applicable au secteur des services (46,5 % du PIB en 2004) et surtout au secteur industriel (11,4 % du PIB en 2004) qui est fortement tiré par le BTP, un domaine d'activité habituellement à forte composante informelle.

Le Maroc

La prise de conscience par le Maroc de l'importance et de la spécificité du secteur informel ne date pas d'aujourd'hui. Il existe en effet depuis 1984 des enquêtes portant sur les acteurs économiques du secteur et qui permettent de mieux discerner leur contribution à la richesse nationale et à la création d'emplois. Ces enquêtes ont successivement concerné les activités dans le secteur du BTP (1984/85), les entreprises non structurées localisées (1988), le secteur localisé urbain (1997) et le secteur informel non agricole (1999/2000).

Une étude des critères d'analyse utilisés dans les différentes enquêtes montre que le Maroc a participé aux débats sur l'appréhension et la définition du secteur qui ont eu

lieu au plan international (Ait Soudane, 2005). En effet, ces débats ont porté tour à tour, sous l'impulsion du BIT notamment, sur la taille des unités de production de biens et de services du secteur (moins de dix personnes), sur leur rattachement à la logique de survie ou de production de richesses, sur leur rapport à la légitimité (utilité sociale) ou à la légalité (conformité ou non avec les lois fiscales et sociales) et, finalement, sur leur capacité de formalisation et d'accumulation et la tenue d'une comptabilité explicite.

L'enquête de 1984 portant sur le secteur du BTP a pris comme critère d'analyse « toutes les unités (localisées ou non) qui ne tiennent pas de comptabilité détaillée », celle de 1988 relative aux entreprises non structurées localisées a utilisé le concept d'« unité avec un maximum de dix actifs qui ne détient pas une comptabilité détaillée » et celle de 1997, ciblée sur les entités urbaines utilisant un local fixe, a pris en compte « toutes les unités de moins de dix actifs échappant à la loi ».

L'enquête nationale sur le secteur informel non agricole réalisée en 1999/2000 est la dernière approche en date qui donne « un aperçu global sur l'intégration des activités de production des ménages dans la comptabilité nationale » (Direction de la statistique, 2005). Cette enquête étudie le secteur informel non agricole au travers de l'analyse de l'activité d'UPI, celle-ci faisant référence à « toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète décrivant son activité et ce, conformément à la loi comptable en vigueur depuis 1994 ». Elle utilise par ailleurs comme sous-critères d'analyse la taille des unités de production, leur caractère localisé ou non localisé, ainsi que leurs relations aux réglementations fiscales ou sociales, ce qui lui permet de se situer dans la continuité des différentes enquêtes qui l'ont précédée.

Le nombre d'UPI estimé dans l'enquête nationale est de 1 233 240, dont l'immense majorité (71,6 %) se trouve en zones urbaines. Ce chiffre est largement supérieur aux estimations de 1988 (244 869 en zones urbaines à l'exception du BTP) et à celles de

1997 (513 450 UPI en zones urbaines ayant un local fixe) et indique la part croissante prise par l'économie informelle dans l'emploi national.

Tableau 4.
Maroc : répartition des UPI par secteur d'activité économique (1999/2000)

Secteur d'activité	Nombre d'UPI	
	(en milliers)	(en %)
Industrie et artisanat	257,7	20,9
Construction	76,9	6,2
Commerce et réparation	650,9	52,8
Autres services	247,7	20,1
Total	1 233,2	100

Source : Direction de la statistique, 2005.

Ces UPI sont composées en général d'une seule personne (dans 70,5 % des cas) et occupent en moyenne 1,5 personne par unité. Elles emploient 12,7 % de femmes contre 87,3 % d'hommes et une population active ayant un âge moyen de 36,5 ans. Les salariés représentent 18,4 % des actifs occupés et 81,4 % d'entre eux exercent leur activité dans un cadre familial.

L'analyse de l'emploi par secteur donne les résultats suivants :

- 48,2 % des actifs de l'économie informelle travaillent dans le commerce et la réparation (dont 36,9 % dans le commerce de détail en magasin) ;
- 25 % sont occupés dans l'industrie et l'artisanat (dont 49,7 % dans les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure) ;
- 19,8 % assurent les services hors commerce (dont 30,5 % dans les services aux personnes et 28,3 % dans les activités de transport et de communication) ;
- 7 % sont présents dans la construction et les travaux publics.

Plus globalement le secteur informel cumule 39 % de l'emploi global du pays (hors secteur agricole).

L'enquête marocaine présente la particularité d'avoir fait un chiffrage précis de la contribution du secteur informel. Si l'on considère les seuls résultats statistiques disponibles du secteur informel non agricole, on constate que celui-ci contribue pour 17 % à la production de la richesse nationale. Si l'on prend en compte la production de valeur des deux autres domaines mentionnés et que l'on suppose raisonnablement qu'une très grande part de leurs productions relève de l'activité non structurée, on arrive à une production globale de richesse de l'ordre de 40,5 % selon la répartition donnée dans le tableau 5.

Tableau 5.
Maroc : contribution des ménages dans l'économie nationale

Nature des activités de production	Part de la valeur ajoutée dans le PIB
Agriculture et abattage	15,9 %
Secteur informel non agricole	17 %
Activités domestiques non agricoles	7,6 %
Ensemble	40,5 %

Source : Direction de la statistique, 2005.

Une analyse plus fine de la répartition des activités par branche montre que le commerce et la réparation participent de manière significative à la production de richesse du secteur informel devant l'artisanat, les autres services (dont le transport et les services aux personnes) et la construction.

1.2.2. Les données des pays avec enquêtes ou sources d'informations multiples

L'Afrique du Sud, le Bénin et le Sénégal n'ont pas réalisé d'enquêtes portant spécifiquement sur l'économie informelle. Il a cependant été possible d'appréhender

la place et le rôle de cette dernière en combinant les sources d'information existantes et en les faisant confirmer par les résultats de l'enquête terrain.

L'Afrique du Sud

Il a été relativement aisé de circonscrire la place du secteur informel sud-africain dans la mesure où les enquêtes réalisées régulièrement sur l'emploi comportent des questions précises sur le sujet et qu'une équipe de chercheurs a approfondi l'évolution et l'analyse des résultats obtenus.

Ainsi, selon les données statistiques de l'enquête sur l'emploi (Statistics South Africa, 2000), le secteur informel en Afrique du Sud couvre les entreprises non enregistrées fiscalement et non assujetties à la réglementation sociale, ainsi que le travail domestique rémunéré. Il occupe un peu plus de 4 millions d'actifs soit 34 % de l'emploi total : 26 % de ces actifs sont employés dans les entreprises et 8 % dans le travail domestique. Les données statistiques mettent en évidence que les femmes exercent davantage dans le secteur informel que les hommes (45 % contre 25 %). Elles soulignent par ailleurs que les travaux domestiques, qui représentent seulement 8 % de l'emploi total et 25 % de l'emploi informel, emploient 39 % des femmes occupées.

49

Selon l'enquête, la distribution catégorielle des emplois s'établit comme suit :

- l'emploi informel occupe 53 % de la population active dans les zones non urbaines contre 27 % dans les zones urbaines ;
- l'emploi agricole et le secteur des services représentent 52 % de l'emploi informel ;
- la construction et le commerce emploient 30 % des actifs du secteur informel, les femmes représentant par ailleurs 60 % des emplois du secteur du commerce ;

- 81 % des agriculteurs, jardiniers et travailleurs agricoles qualifiés, 36 % des ouvriers non qualifiés et 32 % des artisans sont dans le secteur informel.

L'enquête souligne par ailleurs que 80 % des entreprises informelles s'approvisionnent auprès des entreprises formelles, que 36 % d'entre elles vendent directement leurs produits aux entreprises du secteur formel et qu'enfin 50 % se trouvent en concurrence directe avec les entreprises du secteur formel. Elle fait également apparaître que la sous-traitance concerne uniquement 14 % des entreprises informelles. Il convient néanmoins de souligner que l'enquête ne prend pas en compte les travailleurs exerçant leurs activités selon des modalités « informelles » au sein des entreprises formelles. Selon les données statistiques, près d'une entreprise formelle sur dix (9 %) ne répond pas aux conditions dites du travail formel dans les domaines suivants : la possession d'un contrat écrit, la durée du travail et le droit à des congés payés. Par ailleurs, 33 % des micro-entreprises (1 à 5 employés), 50 % des très petites entreprises (6 à 20 employés) et 60 % des petites entreprises (21 à 49 employés), ont recours à du travail temporaire.

L'enquête montre enfin que l'économie sud-africaine est l'une des moins informelles du continent africain dans la mesure où la contribution du secteur informel au PIB s'élèverait à 28,4 % en 2002⁵ contre 50 à 60 % pour le secteur informel béninois et sénégalais.

L'étude sur l'économie informelle publiée par la *Human Resources Development Review* rend compte des recherches en cours sur le secteur et s'appuie sur les résultats de l'enquête sur l'emploi réalisée en 2001 (Devey *et al.*, 2003). Elle définit le concept de secteur informel comme un secteur employant des travailleurs non couverts par la protection sociale ou le droit du travail. Elle décrit ensuite le secteur comme couvrant

5. Selon les données de la Banque mondiale.

une large variété d'activités professionnelles, de situations d'emploi et de potentialités économiques et démontre que les secteurs formel et informel ne sont pas exclusifs l'un de l'autre mais s'interpénètrent selon des modalités variables, liées aux contextes et situations d'activité ou d'emploi. Elle affirme enfin que le concept d'économie informelle est plus adapté que le concept de secteur informel, dans la mesure où le statut de travailleur non couvert par les législations en vigueur est transversal à la première comme à la seconde économie⁶.

Plus globalement, l'étude tire deux conclusions de l'analyse des résultats statistiques. L'économie informelle est montée en puissance de 1997 à 2001. À partir de la compilation de plusieurs enquêtes sur les ménages et en prenant en compte celle sur l'emploi de 2001, les auteurs de l'étude mettent en évidence que le nombre de travailleurs actifs dans le secteur informel (hors emplois de subsistance dans l'agriculture et travailleurs domestiques) a doublé entre 1997 et 2001, passant de 965 000 à 1 873 000, et que les travailleurs actifs dans le secteur, incluant les emplois agricoles et domestiques, représentent au moins 30 % du marché du travail sud-africain.

L'emploi informel est doublé d'une discrimination raciale et sociale. Ainsi, 84,5 % des actifs du secteur informel sont des Noirs (contre 6,8 % de métis, 2,1 % d'Indiens et 6,6 % de Blancs). Les Noirs occupent les emplois informels les moins qualifiés et sont sur-représentés dans l'échelle des bas salaires tandis que les Blancs sont sur-représentés dans l'échelle des hauts salaires. Les femmes connaissent une déqualification forte relativement aux hommes dans la mesure où elles occupent massivement les emplois les plus élémentaires (43,9 % contre 21,3 %) et exercent trois fois moins de responsabilités managériales que les hommes (1,6 % contre 4,9 %).

6. L'expression « seconde économie » est une expression du président sud-africain Mbeki.

L'ensemble de ces données permet de conclure que la distinction secteur formel/informel en Afrique du Sud se double d'une discrimination sociale et raciale et couvre de ce fait d'autres réalités économiques et sociales que celles relatives au statut du travailleur et à l'enregistrement des entreprises. Il montre également que les emplois du secteur informel sont d'abord des emplois de très faible niveau de qualification permettant de survivre plutôt que de progresser au niveau social et économique.

Selon une analyse des données disponibles, la contribution au PIB de la micro- et petite activité de type informel s'élèverait à 28,4 % en 2002 et participerait au développement d'une économie aujourd'hui essentiellement tirée par les services, puisque le secteur tertiaire participe à hauteur de 65,2 % du PIB en 2003, contre 3,8 % pour l'agriculture et 31 % pour l'industrie.

Tableau 6.
Afrique du Sud : répartition du PIB par secteur (en %)

	1980	1990	2000	2003
Agriculture, valeur ajoutée	6,2	4,6	3,2	3,8
Industrie, valeur ajoutée	48,2	40,1	31,1	31
Services, valeur ajoutée	45,6	55,3	65,6	65,2

Source : Banque mondiale (2005).

Il n'existe pas de précisions sur la nature exacte de cette contribution. Il est cependant probable que les activités des micro- et petites entreprises interviennent essentiellement dans le secteur des services ainsi que dans le secteur agricole où cohabitent une multitude de petites exploitations de subsistance gérées par les Noirs face à un nombre réduit d'immenses propriétés aux mains des Blancs.

Le Bénin

Deux sources de données permettent d'analyser la situation du Bénin. La première d'entre elles est constituée par le plan décennal de développement du secteur éducatif (Ministères en charge de l'éducation, 2005). Le document rapporte les résultats de l'enquête réalisée conjointement par le ministère béninois du Plan et la Banque mondiale en 1997. Bien que renvoyant à la décennie précédente, les données statistiques permettent d'affiner l'identité des actifs occupés et mettent en lumière la « structuration informelle » de l'emploi béninois. La présence massive des actifs indépendants suivie par celle des aides familiaux rend compte en effet, à l'instar de ce qui se passe dans tous les pays étudiés, de l'absence de séparation dans l'économie non structurée entre les activités du ménage et les activités professionnelles.

Tableau 7.
Bénin : population résidente (dix ans et plus) selon le genre d'occupation en 1997

	Effectifs	%
Employeurs	7 554	0,3
Indépendants	1 473 272	59
Salariés permanents	88 485	3,54
Salariés temporaires	41 934	1,68
Coopératives	4 600	0,18
Aides familiaux	598 410	23,96
Apprentis	175 751	7,04
Autres	44 815	1,79
Non déclarés	62 456	2,5
Ensemble	2 053 128	100

Source : INSAE volume 1, Résultats estimatifs RGPH2⁷.

7. Tableau tiré du plan décennal de développement du secteur éducatif, *op. cit.*

Selon ce même plan décennal, 97,3 % de femmes contre 92,7 % d'hommes seraient actuellement occupés dans le secteur informel. Il en ressort que le poids du secteur informel est loin de régresser, puisqu'il occupait 86 % de la population active en 1979 et 92,9 % en 1992. L'accroissement significatif de ce secteur peut être imputé, au moins partiellement, aux politiques d'ajustement structurel menées au cours des années 1990, les privatisations et les coupes dans la fonction publique qui en ont résulté n'ayant laissé d'autre choix à un grand nombre de Béninois que de s'investir dans l'économie informelle. La stagnation des activités salariées (environ 5 %) qui en a suivi traduit les difficultés rencontrées par le secteur moderne pour prendre la relève de l'État dans le domaine de la création d'emplois.

Tableau 8.
Bénin : emploi principal par secteur institutionnel (en % des emplois)

	Cotonou	UEMOA
Administration publique	6,3	6,6
Entreprises publiques	2,2	1,8
Secteur privé formel	9,9	14,2
Secteur informel	80,3	76,2
Secteur associatif	1,3	1,2

Source : Enquêtes 1-2-3 UEMOA, 2001-03.

La seconde source de données est constituée par l'enquête 1-2-3 réalisée dans les sept capitales de l'UEMOA (STATECO, 2005). Elle permet d'analyser la structuration de l'emploi à Cotonou relativement aux autres villes de l'Afrique de l'Ouest.

Les données confirment d'abord la part prépondérante du secteur informel entrevue dans l'enquête de 1997. Analysée au niveau urbain, cette part atteint plus de 80 % des emplois, pourcentage qui serait certainement beaucoup plus élevé si l'on y incluait le secteur agricole. Ce taux excède la moyenne observable dans les autres capitales de l'UEMOA, où il atteint 76,2 % et montre, s'il en était besoin, le caractère non structuré du marché du travail béninois.

Les données de l'enquête indiquent également la taille du secteur formel en milieu urbain et la répartition des emplois à l'intérieur de ses différentes composantes. L'ensemble représente 18,4 % de l'emploi global, si l'on y inclut l'administration, et 12,1 % si l'on ne retient que le secteur formel au sens économique du terme – ce qui permet d'affirmer, au regard des données Banque mondiale de 2005, que le secteur formel est essentiellement urbain et largement concentré à Cotonou.

Les deux sources de données confirment que l'économie béninoise ne repose pas, conformément à l'analyse faite par certains experts, « sur une politique de production, mais au contraire sur une politique de service accordant une place prépondérante au commerce et à la spéculation » (LARES, 2005). Cette tendance historique est fortement renforcée, dans le contexte actuel, par les différences structurelles qui existent entre le Bénin et son grand voisin nigérian et qui ont tendance à intensifier le flux d'échanges entre les deux pays, dont le trafic illicite de produits pétroliers et divers objets de grande consommation.

Le Sénégal

Il est difficile d'appréhender la place et le rôle du secteur informel au Sénégal. Il n'existe pas, en effet, de données statistiques permettant d'analyser la population active du pays selon les types d'emploi occupés.

En 2001-02, la population active sénégalaise s'élevait à 3 millions de personnes. La répartition de cette population en population occupée et population au chômage s'établissait comme présenté dans le tableau 9.

Le nombre total d'emplois enregistré dans le secteur moderne s'élevait à peu près à la même période (2003) à 105 231, parmi lesquels le plus grand nombre était

comptabilisé dans l'industrie en général (48 % des emplois) et plus particulièrement dans l'industrie alimentaire (27 % des emplois). Le taux de fonctionnaires relativement à une population de 1 000 habitants s'élevait pour cette même année à 6,5 %, ce qui représentait un chiffre global de 65 650 agents sur l'ensemble du territoire.

Tableau 9.
Sénégal : analyse de la population active en 2001-02

	Population active	Population active occupée	Chômeurs	Population totale	Taux brut d'activité (en %)	Taux d'occupation (en %)	Taux de chômage (en %)
Sénégal	3 028 746	2 593 926	434 820	9 802 775	30,9	85,6	14
Dakar	800 679	579 099	221 580	2 411 528	33,2	72,3	28

Source : Enquête sénégalaise auprès des ménages, 2001-02.

L'analyse comparative de ces données ainsi que les informations recueillies lors de l'enquête terrain permettent d'estimer que les emplois du secteur informel représentent environ 90 % de l'emploi total.

56

Cette estimation est confirmée par l'enquête sur le secteur informel à Dakar réalisée dans le cadre de l'enquête 1-2-3 menée dans les différentes capitales de l'UEMOA (STATECO, 2005). Selon les données de la Direction de la prévision et de la statistique (DPS), « la région de Dakar compte 281 600 UPI employant 434 200 personnes dans les branches marchandes non agricoles. Ce chiffre montre l'importance économique des activités informelles puisqu'il y a plus d'UPI que de ménages à Dakar. En moyenne, chaque ménage tire l'ensemble ou une partie de ses revenus en dirigeant une unité de production informelle » (ministère de l'Économie et des Finances, 2004). Il est donc possible d'en conclure que les activités du secteur informel apportent un complément de revenu ou aident au minimum à améliorer la subsistance de l'ensemble de la population de la capitale.

La DPS relève également la multiplication des créations d'UPI au cours de ces dernières années, ce qui traduit une montée en puissance du secteur informel comme mode d'insertion privilégié de la main-d'œuvre.

L'enquête permet de définir quelques autres caractéristiques du secteur :

- les UPI se répartissent comme suit : 46,5 % sont actives dans le commerce, 30,6 % dans l'industrie et 21,3 % dans les services ;
- la taille moyenne des micro-unités est de 1,5 emploi par unité et l'auto-emploi est la règle dans deux établissements sur trois ;
- les actifs du secteur ont une moyenne de 7,4 années dans l'emploi ;
- 42,4 % des emplois sont occupés par des femmes et celles-ci sont concentrées dans les emplois précaires, c'est-à-dire parmi les travailleurs à leur compte et les aides-familiaux ;
- le secteur informel est essentiellement tourné vers la satisfaction des besoins des ménages puisque 83 % de la demande qui lui est adressée sert à la consommation finale de ces derniers.

Le positionnement de Dakar relativement aux données globales de l'UEMOA montre que les caractéristiques de l'économie informelle de la capitale sénégalaise sont sensiblement équivalentes à celles des autres capitales de l'Afrique de l'Ouest (tableau 10).

L'enquête permet également d'apprécier la participation du secteur informel de Dakar à la production de la richesse nationale : elle l'estime à 10,7 % du PIB et à 13,1 % du PIB marchand non agricole. Ces chiffres n'intègrent pas la production des activités informelles hors de la capitale ni celles du monde rural qui occuperait, selon les indicateurs de la Banque mondiale, environ 70 % de la population active. Selon un ancien responsable de l'Union nationale des commerçants et des industries du Sénégal

Tableau 10.
Dakar et UEMOA : répartition par branche, précarité et taille

	Dakar (2002)	UEMOA
Effectif des UPI identifiées	277 200	251 686 (moy.)
% industrie	31,1	28,4
% commerce	47,3	45,6
% service	21,6	26
Précarité des conditions du travail		
% UPI sans local	41,2	47,3
Organisation du travail		
Taux de salarisation (en %)	13,1	13,6
Taille moyenne des UPI	1,5	1,5

Source : Enquêtes 1-2-3 UEMOA 2001-03.

(UNACOIS), le secteur informel est un facteur clé ou le poumon de l'économie sénégalaise et sa contribution représenterait jusqu'à 60 % de la richesse nationale (Bangré, 2003).

L'identification des instruments de collecte et l'analyse des principales données sur les économies informelles des sept pays montrent qu'il existe dans la plupart d'entre eux une vision quasi exhaustive du rôle et de la place que jouent ces économies dans les politiques de lutte contre la pauvreté et d'insertion dans l'emploi sans que soit pour autant mesurée et valorisée à sa juste mesure la contribution qu'elles apportent à la richesse intérieure brute. Elles mettent également en lumière une tendance générale à l'ensemble des situations répertoriées : la croissance de la part prise par les micro-unités de production et de services dans les différentes économies nationales. Cette croissance du secteur informel relativement à l'économie moderne oblige à constater et à mieux définir le rôle prépondérant qu'il joue dans les économies africaines. Elle invite également à mieux faire le diagnostic de cette situation, à en décrire les grandes caractéristiques et tendances d'évolution afin d'en relever les possibles réorientations vers plus de croissance et de développement.

1.3. La place centrale du secteur informel dans les économies africaines

Les données récoltées au cours de l'étude mettent clairement en évidence que l'économie informelle, jusque là considérée comme un pis-aller de la situation des pays en développement ou émergents, occupe une place croissante dans le devenir de ces pays. Elle est dans la plupart des cas le point d'entrée quasi incontournable sur le marché du travail. Elle est dans tous les pays le moyen le plus immédiat de lutter contre la pauvreté et d'obtenir un minimum de revenu. Elle est souvent, contrairement aux idées reçues, un secteur de créativité, d'innovation et de développement de l'esprit d'initiative et d'entreprise. Elle représente enfin un peu partout une interface entre l'activité traditionnelle et l'activité moderne et joue souvent un rôle ambivalent de sous-traitance des grandes entreprises nationales ou internationales. Le secteur informel occupe donc, dans les pays africains, une position socio-économique multidimensionnelle qui empêche de le réduire à une activité marginale et exige au contraire de prendre toute la mesure de la fonction effective qu'il remplit dans les politiques de développement.

1.3.1. Le rôle croissant du secteur informel dans les économies africaines

L'analyse documentaire ainsi que les interviews de terrain ont clairement mis en évidence que l'économie informelle était en train de gagner du terrain dans l'ensemble des pays sous revue. Ce constat vaut autant pour les pays émergents tels que l'Afrique du Sud que pour les pays les moins développés de l'Afrique de l'Ouest. La croissance en cours de l'économie informelle est quantitative : elle provoque une dérive des emplois vers la micro- et petite activité. Elle entraîne en même temps une dégradation du marché du travail dans la mesure où les taux de croissance des pays, pourtant réels, n'arrivent pas à créer des conditions de travail décentes.

Une augmentation significative de l'emploi informel

Cette augmentation est chiffrée dans la plupart des pays. Le tableau 11 synthétise les tendances observées de l'informalisation du marché du travail au cours des dernières années. Les années d'observation sont celles pour lesquelles il existe des données précises. Pour tous les interlocuteurs rencontrés et malgré l'absence d'éléments chiffrés le secteur informel continuait à croître en 2006.

Tableau 11.
Poids du secteur informel dans les pays étudiés

Pays	Périodes d'observation	Valeurs chiffrées
Afrique du Sud	1997-2001	Doublement des emplois informels urbains (de 965 000 à 1 873 000). Passage de 15 % à 19 % des emplois informels hors agriculture
Angola	1995-2000/01	Diminution des activités salariées de 43 % des emplois à 34 % Croissance du nombre de familles impliquées dans le secteur informel de 55 % à 72 %
Bénin	1978-92	La population active occupée dans le secteur informel passe de 86 % à 92,9 % Croissance annuelle de 9,8 % du nombre d'emplois informels
Cameroun	2005	La comparaison des emplois pères/fils indique une diminution du nombre de salariés de 28 % à 21,2 %
Éthiopie	2003	« La récession économique, les politiques d'ajustement structurel, une urbanisation en croissance et une forte démographie ont entraîné une croissance inattendue et sans précédent du secteur informel » (analyse de l'enquête sur le secteur)
Maroc	1988-97	Augmentation de 7 % du nombre d'unités informelles Augmentation de 8 % du nombre d'actifs occupés dans le secteur
Sénégal	2003	« Chaque ménage de Dakar tire l'ensemble ou une partie de ses revenus en dirigeant une unité de production informelle » (analyse de l'enquête sur le secteur informel de Dakar)

Un marché du travail en précarisation croissante

La précarisation est la conséquence de la réduction du travail salarié constatée dans plusieurs pays et, par conséquent, de l'augmentation d'un champ d'activité non régulé et non protégé. Pour l'Afrique du Sud, les effets de l'informalisation se font ressentir dans le secteur formel où les emplois ont tendance à devenir de plus en plus précaires. Le Cameroun constate, en plus de la diminution du nombre de salariés, un blocage de la mobilité sociale qui se manifeste par la décroissance du nombre de cadres, d'employés et d'ouvriers qualifiés (21,9 % des pères contre 13,1 % des enfants) et par une forte reproduction de la situation professionnelle informelle (84,3 % des enfants dont le père était non salarié demeurent des non-salariés). Le Bénin, outre qu'il comporte le taux le plus élevé d'emplois informels, connaît également un taux de sous-emploi invisible – concernant les travailleurs dont la rémunération est inférieure au salaire minimum local et se traduisant généralement par un volume élevé d'heures de travail – de 61,1 % – ce qui le situe en haut de l'échelle des autres pays de l'Afrique de l'Ouest. L'Angola présente la particularité de développer un secteur non structuré dominé par des vendeurs pauvres en situation d'auto-emploi et d'avoir, du fait de 27 années de guerre, une population d'actifs hors économie moderne particulièrement vulnérable : des femmes veuves ou isolées, des jeunes obligés d'assumer la charge de chef de famille du fait de la disparition des pères ainsi que des ex-combattants handicapés en difficile recherche de réinsertion dans la vie civile. Le marché du travail éthiopien développe un très fort pourcentage d'auto-emplois et d'emplois domestiques dépassant 90 % de l'emploi global et, par conséquent, un taux de précarité particulièrement élevé qui est lui-même renforcé par le fait que la moitié des emplois informels sont des emplois occasionnels. Le Sénégal, enfin, affiche lui aussi un fort pourcentage d'auto-emplois et surtout une faible capacité d'accumulation d'un secteur informel qui semble incapable de se développer autrement que par un processus de croissance extensive et donc de réduction des recettes de ceux qui sont déjà installés.

Les indications quantitatives et qualitatives de l'évolution des économies des pays enquêtés démontrent, s'il en était besoin, que le secteur informel y atteint des niveaux qui interrogent la soutenabilité, à court et moyen termes, des modèles de croissance et de développement mis en œuvre dans la plupart d'entre eux.

1.3.2. Le rôle primordial du secteur informel dans l'accès à l'emploi

La lecture transversale de la réalité économique des sept pays permet de constater que le secteur informel est le passage obligé de l'immense majorité des jeunes et des adultes pour s'insérer dans le marché du travail et exercer un emploi en Afrique subsaharienne. Il constitue pour la partie la moins éduquée de la population de l'Afrique du Sud et du Maroc le seul moyen de gagner sa subsistance. Dans les deux cas, il joue un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le secteur informel est dans certains pays la voie quasi unique d'accès au monde du travail

62

Les différents débats historiques menés sur la légalité et la légitimité du secteur informel ont essentiellement porté sur des problèmes de régulation économique et sociale sans aborder, autrement que sous l'angle de la lutte contre la pauvreté, le rôle primordial que jouent les micro-unités de production et de services dans l'accès des jeunes comme des adultes au monde de l'emploi. Une analyse du pourcentage d'actifs occupés par ces micro-unités démontre que le marché du travail informel dans les pays en développement fonctionne la plupart du temps à l'inverse de celui des pays développés et qu'il est de loin, dans cinq pays sur sept, le premier employeur national.

Les données relatives à la part de l'emploi informel par rapport à l'emploi global montrent que les quatre pays subsahariens de l'espace francophone ainsi que l'Éthiopie ne laissent pas beaucoup de choix à leurs actifs jeunes et adultes : le passage et, la

plupart du temps, le maintien d'une activité en secteur informel sont des choix imposés pour qui veut travailler et gagner de quoi vivre. Environ neuf jeunes sur dix y trouvent leur premier emploi et la plupart d'entre eux n'a pas les moyens d'en sortir pour devenir salariés d'une entreprise, encore moins membres d'une administration locale, territoriale ou nationale.

Tableau 12.
Poids des diverses catégories d'emplois dans les pays enquêtés

Pays	Part de l'emploi informel	Part de l'emploi formel en entreprise	Part de l'emploi administratif
Afrique du Sud	31 % (secteur urbain et agricole)	69 % dans l'agriculture formelle et les entreprises (administration incluse)	
Angola	66 %	24 %	10 %
Bénin	95 %	5 % d'emploi salarié en entreprise (administration incluse)	
Cameroun	90,4 %	4,7 %	4,9 %
Éthiopie	90,8 %	6,2 % (entreprises privées et autres)	2,6 %
Maroc	39 % (hors secteur agricole)	?	?
Sénégal (Dakar)	77,5 % (secteur agricole exclu) 90 % (estimation globale avec inclusion du secteur agricole)	16,8 % ?	5,7 % ?

Le secteur informel est pour les moins scolarisés la voie quasi obligatoire d'insertion professionnelle

Une analyse plus fine du marché du travail montre que celles et ceux qui ont le capital scolaire le moins élevé n'ont pas d'autre choix, pour gagner leur vie, que d'exercer une activité d'employé familial, d'auto-employé ou d'employé d'une micro-unité d'activité. L'enquête éthiopienne sur les niveaux d'alphabétisation et de scolarisation des actifs du secteur informel indique ainsi que 55 % des hommes et 93 % des femmes qui y sont actifs soit sont analphabètes soit n'ont pas dépassé le niveau de l'éducation

primaire. Dans le même temps, la présence parmi ces actifs de 14 % de jeunes ou d'adultes ayant un niveau scolaire secondaire ou supérieur suggère que le secteur informel est également, par manque d'emplois disponibles dans l'administration et l'économie moderne, la seule voie possible d'insertion dans le marché du travail pour une partie de la population active normalement préparée à occuper une situation professionnelle de l'économie formelle.

L'enquête AFRISTAT sur le secteur informel dans les sept capitales de l'Afrique de l'Ouest confirme cette lecture de la structuration du marché du travail (STATECO, 2005). En comparant les niveaux d'instruction des actifs occupés dans le secteur public, le secteur privé formel et le secteur informel, elle constate que les premiers ont cumulé 11,3 années de scolarité, les deuxièmes 8,5 années tandis que les derniers ont seulement atteint une moyenne de présence à l'école de 3,5 années. Cette relation tendancielle entre capital éducatif et passage obligé par les activités de type informel se vérifie également dans un pays comme l'Afrique du Sud où l'équilibre entre les deux types d'économie est pourtant à l'avantage du travail salarié. L'analyse de l'enquête sur l'emploi 2001 montre clairement que si 55,6 % des actifs du secteur formel ont atteint ou dépassé le niveau du *matric* (équivalent du baccalauréat), 80,3 % des actifs du

Tableau 13.
Afrique du Sud : analyse du niveau d'éducation des actifs du secteur informel par sexe
 (en %)

Groupe d'actifs par sexe	Analphabètes	Fréquentation scolaire intermittente	Années 1-6	Années 7-8	Années 9-12	Au-delà de 12	Total d'alphabètes
Hommes	32,50	5,03	16,45	13,48	13,01	0,71	67,50
Femmes	67,41	1,57	35,28	7,46	6,98	0,13	32,59
Total	53,05	2,99	24,19	9,46	9,46	0,37	46,95

Source : Statistics South Africa, 2003.

secteur informel n'ont pas atteint ce niveau. Il y a donc une distinction très nette sinon une opposition, en termes de niveau d'éducation et de formation, entre les actifs de l'économie moderne et ceux de la seconde économie, pour reprendre l'expression utilisée par le président sud-africain.

1.3.3. Le rôle incontournable du secteur informel dans la lutte contre la pauvreté

Les différentes enquêtes, soit expressément ciblées sur l'économie informelle, soit dirigées plus largement vers une analyse globale du marché du travail, mettent clairement en exergue le rôle irremplaçable que jouent les micro-activités comme moyen de lutte contre la pauvreté. Autrement dit, le secteur informel reste essentiellement centré, dans la plupart des pays, sur les activités génératrices de revenus qui sont le seul moyen pour celles et ceux qui les exercent de gagner de quoi vivre et, quelquefois, survivre.

Le secteur informel développe d'abord un emploi de subsistance

Les analyses de la structuration des emplois dans les sept pays de l'étude mettent en avant le caractère prédominant de l'auto-emploi ou de l'emploi domestique. Ainsi comme le souligne l'enquête camerounaise, le secteur informel est un secteur atomisé, où l'activité reste d'abord de caractère familial et sert à subvenir en priorité aux besoins de ses membres. Les micro-entreprises, qui représentent la forme la plus structurée économiquement de l'activité sectorielle, y représentent une très faible partie des UPI (3,3 %) et occupent une infime partie de salariés et d'apprentis, tandis que l'auto-emploi et les aides familiaux concernent entre huit et neuf actifs sur dix. L'enquête sur le secteur informel de Dakar est une autre illustration de cette réalité puisque chaque ménage de la ville tire l'ensemble ou une partie de ses revenus de la production informelle. De même, l'étude sur les dépenses et revenus en Angola indique que 72 % des familles ont au moins un de leurs membres qui travaille dans le secteur informel

(dont 78 % à Luanda) ; les femmes sont deux fois plus présentes dans ce type d'activités que les hommes et les auto-employés représentent 82 % des actifs du secteur contre 18 % pour les chefs de micro- et petites entreprises.

La féminisation forte des emplois informels, suggérée par l'enquête angolaise, est un autre signe du rôle joué par le secteur informel comme moyen de survie et de subsistance. La rencontre, au cours de l'étude terrain, de plusieurs associations de femmes a permis de constater que la plupart d'entre elles s'étaient engagées dans des activités de transformation alimentaire, de confection ou de commercialisation en vue de satisfaire les besoins élémentaires de la famille. L'enquête 1-2-3 montre elle aussi que les femmes occupent 48,6 % des emplois informels, un taux largement supérieur à la part qu'elles occupent habituellement dans le travail salarial. De même, l'enquête sud-africaine sur l'emploi de 2001 souligne que les différences de taux d'occupation selon le sexe sont beaucoup plus marquées dans le secteur formel (38,9 % de femmes contre 61,1 % d'hommes) que dans le secteur informel (45,5 % contre 54,5 %).

Cet emploi de subsistance va de pair avec des conditions d'activités précaires et instables

L'emploi de type familial, indépendant et relativement féminisé de l'économie informelle permet à la grande majorité de la population de gagner de quoi vivre et, quelquefois, survivre. Il est toutefois exercé la plupart du temps dans des conditions précaires, tant au niveau de sa localisation que des relations de travail.

Ainsi, dans les capitales de l'Ouest africain, plus de 80 % des employés n'ont aucune relation contractuelle de type salarial. Environ 67 % d'entre eux sont victimes du sous-emploi invisible et travaillent un nombre d'heures conséquent pour une productivité moyenne, voire faible. Moins de 22 % des unités de production possèdent

un local spécifique pour leur activité, 98 % d'entre elles n'ont pas accès à l'eau, 93 % au téléphone et 78 % à l'électricité. Le Cameroun connaît des conditions de localisation à peu près équivalentes, mais seulement 6,6 % des employés des micro-unités ont un salaire et seulement 2,5 % d'entre eux bénéficient d'un contrat écrit avec leur employeur. En Angola et en Éthiopie, les conditions de localisation sont tout aussi difficiles et les relations de travail ressemblent à celles des pays évoqués précédemment. Dans tous les pays se développent par ailleurs des étals de fortune le long de la voie publique ainsi qu'un commerce de rue qui connaît des conditions d'exercice de l'activité encore plus instables que celles déjà citées.

En termes de revenu, les actifs informels des villes de l'UEMOA gagnent 33 000 FCFA ou 50 euros en moyenne mensuelle, soit l'équivalent d'un gain quotidien d'un peu moins de 2 euros par jour. Ce revenu correspond au tiers du salaire des employés du privé formel et au quart de celui des employés des entreprises publiques ou de l'administration. Les travailleurs informels camerounais reçoivent un revenu moyen équivalent à 43 000 FCFA soit 65 euros ou un gain quotidien entre 2 et 3 euros, mais ce montant représente à peine 15 % du salaire moyen des salariés de l'économie formelle. Exprimés en termes absolus, ces revenus suffisent tout juste à ne pas tomber en-dessous du seuil de pauvreté monétaire.

Dans l'ensemble des pays, il existe des discriminations à l'intérieur du secteur informel, entre les positionnements professionnels des femmes et leurs niveaux de revenus. Ainsi en Afrique du Sud, les femmes connaissent une déqualification forte relativement aux hommes dans la mesure où elles occupent massivement les emplois les plus élémentaires (43,9 % contre 21,3 %) et exercent trois fois moins de responsabilités managériales que les hommes (1,6 % contre 4,9 %). Elles sont en revanche sur-représentées dans les emplois relatifs aux différentes activités de services et dans l'échelle des bas revenus. En Angola, où le revenu des actifs informels est calculé en fonction du niveau de dépenses effectué, le pouvoir d'achat des femmes équivaut

à 40 % de celui des hommes. En Afrique de l'Ouest, les femmes gagnent environ la moitié de ce que gagnent les hommes si l'on considère le revenu moyen et un tiers si l'on prend en compte le revenu médian.

Une lecture transversale de l'ensemble de ces données met en lumière la forte correspondance qui existe, dans le secteur informel, entre la concentration de l'emploi familial et indépendant et l'exercice des activités génératrices de revenus. Ces activités ont pour finalité première d'aider les ménages à se nourrir et à faire face aux premières nécessités de la vie. Même si les conditions de localisation et de régulation sociale restent largement inférieures au niveau requis par les exigences d'un travail décent, elles sont pour le moment l'expression des capacités effectives dont dispose le secteur informel pour lutter contre la pauvreté de la population qui y travaille.

1.3.4. Le secteur informel, porteur d'innovation et de développement

L'analyse de la structuration du secteur en termes d'unités de production et d'emplois met en évidence l'existence, à côté de l'auto-emploi et du travail domestique, d'un ensemble de micro- et petites entreprises qui emploient de un à dix travailleurs ou salariés et interviennent dans des domaines aussi divers que l'artisanat, l'agro-alimentaire, la pêche, l'hôtellerie-restauration ou les divers métiers de production industrielle et de services. Le pourcentage de ces unités est difficile à établir dans la mesure où elles n'ont pas de caractéristiques statistiques spécifiques définies. Il s'agit d'unités qui ont une certaine stabilité professionnelle et dont les revenus sont, sinon en progression constante, au minimum stables. Il s'agit également de petites entreprises qui emploient du personnel permanent et ont acquis une position reconnue dans des segments de marché existants. Il s'agit enfin, comme l'enquête terrain a permis de le découvrir, de micro-activités innovantes qui ont mis au point des produits ou services adaptés à des niches de marché porteuses d'un fort potentiel de développement.

Dans les enquêtes statistiques, les entrepreneurs partie prenante d'une logique d'innovation et de développement peuvent être identifiés selon les caractéristiques suivantes : ils considèrent positivement le secteur informel comme étant un mode privilégié pour être indépendant (32 % sur Dakar) ; ils pensent pouvoir y obtenir un meilleur revenu par rapport à un éventuel emploi salarié (30 % au Cameroun) ; ils y exercent une activité de production et de transformation plutôt qu'une activité de commerce (l'ensemble des pays concernés) ; ils interviennent sur des métiers considérés comme stratégiques par les pouvoirs politiques (cas de l'artisanat d'art au Maroc, de l'horticulture en Angola ou en Éthiopie, des nouvelles cultures vivrières au Cameroun, de la confection de mode au Bénin, des métiers de la soudure en Afrique du Sud, de l'électricité de bâtiment au Sénégal...) ; et, enfin, ils possèdent un capital scolaire plutôt élevé qui facilite leurs capacités d'investissement et leur accès au marché (tous les pays).

Les entreprises innovantes font l'objet, dans tous les pays, de programmes d'action et d'appui de la part des bailleurs de fonds, des ONG ou des partenaires nationaux publics ou privés qui cherchent à aider les jeunes qui se lancent dans la création d'entreprises ou les adultes qui y sont déjà installés, à davantage développer la qualité de leurs produits et services et, par ce biais, à mieux accéder aux marchés locaux, régionaux ou même internationaux.

1.3.5. Le secteur informel, sous-traitant et partenaire de l'économie moderne

Le secteur informel apparaît à première vue comme un concurrent déloyal des entreprises formelles dans la mesure où il se situe en dehors des règles fiscales et sociales et pratique de ce fait un dumping économique défavorable au secteur moderne. Une analyse de la situation économique réelle des différents pays oblige néanmoins à constater qu'il y a bien plus de convergence d'intérêts entre les deux secteurs que d'opposition véritable.

Cette situation tient au fait que le secteur informel remplit d'abord comme fonction première celle de satisfaire les besoins les plus immédiats du marché local dans lequel les entreprises structurées sont peu, sinon pas du tout, présentes :

- ventes d'objets de première nécessité, de produits alimentaires, la plupart du temps non transformés, de vêtements et autres produits fabriqués localement destinés à la consommation des ménages ;
- restauration sur le pouce, réparations rapides, services immédiats ;
- transports adaptés aux moyens des personnes : taxis-voitures ou mobylettes, taxi-brousse, pousse-pousse...

L'ensemble de ces activités non seulement ne porte pas préjudice au secteur formel, mais remplit plutôt des espaces de marché peu profitables que les entreprises formelles n'ont, dans les conditions actuelles, aucun intérêt à occuper.

Dans les secteurs plus rentables tels que le bâtiment, la production industrielle ou agricole et les services d'hôtellerie et de restauration sur place, il existe en revanche des partenariats de travail entre économie structurée et non structurée. Les micro- et petits entrepreneurs y fonctionnent souvent comme des sous-traitants des entreprises ayant pignon sur rue. L'enquête terrain a ainsi permis de constater le rôle important joué par les petites unités de production et de services dans le BTP au Maroc et au Sénégal, l'industrie métallurgique et le secteur des boissons en Afrique du Sud, la production de l'huile de palme au Cameroun, l'hôtellerie en Angola, le tissage en Éthiopie ou les cultures de rente au Bénin. Dans tous ces pays, il existe des relations floues entre les deux économies et des interfaces de coopération qui font que certains partenaires sociaux (Afrique du Sud) ou organisations consulaires (Cameroun, Sénégal) développent l'idée d'une approche inclusive des deux secteurs ou, au minimum, d'une approche plus interactive.

1.3.6. Les questionnements en cours sur le positionnement du secteur informel

Il existe de fait, en comparant les situations socio-économiques des différents pays, des interrogations significatives sur le positionnement du secteur informel. La première interrogation porte sur la manière dont ce dernier, considéré statistiquement comme un phénomène urbain, concerne également le monde agricole et rural. La deuxième interrogation porte sur le différentiel de fonctionnement qui existe entre une activité de type traditionnel ou artisanal et un secteur commercial qui devient de plus en plus le domaine des vendeurs de rue. La troisième enfin concerne la manière dont se fait le passage de l'activité de survie à celle de croissance et de développement. Ces trois clivages délimitent des modes d'organisation et de positionnement assez distincts du secteur informel relativement au secteur formel.

De l'activité urbaine à l'activité agricole et rurale

Les enquêtes statistiques existantes portent exclusivement sur les activités urbaines (Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Éthiopie ou Maroc). Ces activités sont subdivisées en activités industrielles, commerciales et de services et comportent comme seules activités agricoles celles du pourtour des grandes villes. Or, selon les définitions qui s'appliquent à l'économie informelle, il n'y a aucune raison de ne pas considérer l'activité agricole en zone rurale comme partie intégrante de cette économie.

71

La prise en compte de l'agriculture dans le secteur informel est d'autant plus importante qu'elle reste une activité essentiellement familiale et joue un rôle déterminant de subsistance et/ou d'auto-suffisance dans tous les pays étudiés pour une population qui habite majoritairement (entre 65 % et 85 %) dans l'espace rural. De fait l'agriculture contribue fortement, dans tous ces pays, à la production de la richesse nationale et à la lutte contre la pauvreté. Elle devient même, dans le cas de certaines cultures et de certains élevages, un domaine de croissance et de rentabilité et surtout de stabilisation

de la population en place, évitant ou ralentissant l'exode vers les grands centres urbains. Elle empêche de ce fait même qu'une urbanisation incontrôlée augmente de façon significative la précarité des nouveaux venus et accroisse considérablement leurs difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Au regard de cette réalité, il paraît donc plus qu'opportun d'aborder le problème de la formation en secteur informel comme un moyen de stimuler l'ensemble des activités économiques tant urbaines que rurales.

L'étude n'a pu recueillir, en raison de l'absence de données statistiques fiables sur l'espace agricole et rural, que des estimations globales ou des informations partielles. Il paraît essentiel, pour avoir une image juste de l'économie informelle des pays en développement, que les enquêtes futures sur le sujet intègrent les activités agricoles et rurales.

De la production traditionnelle au commerce de rue

L'analyse comparative entre les pays met clairement en évidence les deux paramètres qui déterminent le degré de structuration ou de non-structuration du secteur informel dont l'artisanat traditionnel et le commerce de rue sont les deux extrêmes. Deux pays constituent à ce niveau des sortes d'idéal-type d'organisation du secteur.

Le Bénin représente le type optimal d'organisation dans la mesure où la structure artisanale de production constitue la base de l'économie traditionnelle béninoise et sert de lieu de transmission instituée des valeurs sociales et professionnelles qui cimentent cette économie. Il n'est pas étonnant que, dans un tel contexte, le secteur informel apparaisse comme un réseau d'acteurs structurés autour d'organisations professionnelles locales, régionales et nationales représentatives des activités du secteur et devienne le lieu privilégié de l'évolution de l'apprentissage traditionnel vers

un dispositif de formation davantage adapté aux mutations technologiques et aux besoins du marché du travail.

L'Angola représente le type minimal d'organisation dans la mesure où les 27 années de guerre ont totalement défilé les maillons de l'économie traditionnelle, déplacé plus du quart de la population vers les villes et réduit la plupart d'entre eux à survivre d'expédients du type colportage ou micro-activité commerciale. Cette déstructuration des réseaux économiques et sociaux a été renforcée par une économie basée sur les ressources extractives (pétrole et diamants) qui a permis l'importation des marchandises habituellement produites au niveau national et renforcé la dérive du secteur informel vers une activité quasi exclusive de vente et de revente des produits importés.

Les autres pays se situent sur une échelle graduée entre ces deux types d'économies informelles, les pays de l'Afrique de l'Ouest et le Maroc gardant toutefois, contrairement aux autres pays étudiés, une forte tradition d'activité artisanale.

Vers des régulations fiscales et sociales adaptées aux potentialités du secteur

Le problème de l'adoption par les UPI des règles fiscales et sociales de l'économie formelle est en débat dans l'ensemble des pays sous revue. Mais l'analyse des situations effectives met en évidence qu'il existe très peu de conflits ouverts entre les pouvoirs publics et les acteurs du secteur informel concernant les problèmes de légalité. Ainsi l'enquête réalisée par AFRISTAT montre que seule une petite minorité de ces unités (entre 4 % à 8 %) ont des problèmes avec les agents de l'État et que ces problèmes concernent avant tout les entreprises de transports (entre 30 % et 60 %). Elle indique également que, dans presque la moitié des cas, les problèmes sont réglés par des offres de cadeaux aux agents. L'enquête Cameroun exprime le mieux l'ambiguïté qui lie dans les faits le secteur informel à la puissance publique : les acteurs du secteur

y disent ne pas souhaiter d'intervention de l'État (7,2 % seulement sont d'accord pour qu'il intervienne dans la fixation des prix) tout en demandant à ce dernier, à la majorité des deux tiers, de mettre en place des programmes de soutien et de promotion à leur égard. La situation de l'Angola révèle une attitude plus offensive de la part des autorités dans la mesure où celles-ci veulent imposer la délocalisation des marchés informels du centre de la capitale afin de leur imposer des règles normalisées d'hygiène et de qualité. Mais elle ne met pas en cause le fait que l'État tolère sinon accepte que le secteur informel reste hors réglementations fiscales et sociales.

Une analyse plus détaillée des pratiques du secteur montre que celui-ci n'est pas situé totalement hors de toute obligation légale. Ainsi dans quasiment tous les pays, les commerçants présents sur les marchés ou ayant un local fixe payent une forme de patente locale. En Angola, les actifs du secteur sont soumis à une autorisation locale d'exercer. Au Sénégal, l'action de la Chambre des métiers permet aux micro- et petits entrepreneurs d'obtenir un numéro d'identification national des entreprises artisanales, de commercer à l'extérieur du pays, de profiter des fonds de garantie et de payer une contribution générale unique (CGU) garantissant l'accès aux prestations familiales et aux assurances couvrant les accidents de travail sans déclaration nominale du payeur. Un projet identique est en cours de discussion au Cameroun sous l'égide de la Chambre de commerce, d'industrie et des métiers.

Au Maroc, il existe depuis 2002 une couverture médicale de base par le biais d'un régime d'assurance maladie obligatoire (AMO) – fondé sur le principe contributif et sur la mutualisation des risques – et d'un régime d'assistance médicale (RAMED), fondé sur le principe de la solidarité nationale au profit de la population démunie. Les décrets d'application ont été publiés en 2005 et l'ensemble du système d'assurance en est au début de sa mise en œuvre. L'AMO s'adresse aux personnes employées dans le secteur public et privé formel, mais engage également tous les responsables des unités informelles à faire une déclaration des personnes qu'ils emploient à la Caisse

nationale de sécurité sociale en contrepartie d'un taux de cotisation très faible (aux environs de 40 dirhams soit l'équivalent de 3,6 euros) et d'une garantie minimale de droits sociaux.

Si la rencontre des acteurs de terrain a mis en lumière les évolutions positives du secteur informel vers des formes de régulations *a minima* qui prennent en compte certaines exigences du concept de travail décent, elle a également permis de constater les blocages des différents acteurs par rapport à une application telles quelles des règles fiscales et sociales existantes. Un créateur d'entreprise camerounais employant plusieurs dizaines de personnes a ainsi exprimé l'impossibilité qu'il éprouvait à se mettre en règle avec la législation car le taux d'imposition fiscal en vigueur est totalement inadapté à la situation des petites entreprises et l'obligerait immédiatement à cesser ses activités. Dans le même ordre d'idées, une association locale d'artisans béninois a dit très clairement son opposition à déclarer les revenus de ses membres dans la mesure où il n'existe pas de règles établies d'imposition des biens et, par conséquent, de barèmes adaptés à leur situation spécifique. Selon leur propre expression, l'État les impose sans tenir compte de la rentabilité réelle de leur activité, ce qui a pour effet de décourager ceux qui veulent développer leurs affaires ou d'inciter ceux qui le font à dissimuler leurs équipements et leurs productions de manière à ne pas payer trop d'impôt. Ils exigent, pour cette raison, la mise en place de centres de gestion agréés (CGA) seuls capables de les aider à faire face à l'arbitraire de la surimposition fiscale.

L'enquête terrain a permis de constater que tous les responsables et acteurs des sept pays étudiés étaient conscients de l'urgence qu'il y avait à aider le secteur informel à évoluer peu à peu vers des régulations minimales fiscales et sociales. Mais elle a en même temps pu vérifier que ces derniers étaient convaincus que cette évolution vers plus de formalisation devait respecter les modalités de fonctionnement spécifiques du secteur et lui permettre de viser les exigences du travail décent sans pour autant

mettre en danger le rôle prépondérant joué par le secteur dans la lutte contre la pauvreté, dans l'accès des populations défavorisées, et en particulier des jeunes, à l'emploi et dans la mise en œuvre de dynamiques d'innovation et de développement sans lesquels les pays en développement auront de la peine à faire face aux défis de leur avenir.

Le rôle incontournable du secteur informel comme lieu d'insertion et de professionnalisation

2

Si le secteur informel joue un rôle économique et social prépondérant dans les pays étudiés et, plus largement, dans les pays en développement, il est également un lieu majeur de professionnalisation de ses membres. Cette professionnalisation fait partie des tâches historiques du secteur, puisque selon les résultats des analyses menées, celui-ci reste encore aujourd'hui le seul lieu d'acquisition de leur métier pour la très grande majorité des travailleurs domestiques, des auto-employés et des responsables des micro- et petites entreprises. Elle est devenue aujourd'hui un enjeu stratégique majeur puisque de plus en plus d'acteurs publics et privés, nationaux et internationaux, interviennent dans le secteur en tant que promoteurs de projets et de programmes de formation et de qualification. Leur conviction, qui rejoint les hypothèses de départ de cette étude, est que l'accroissement des compétences des jeunes et des adultes occupés dans les micro-unités de production et de services est un moyen efficace pour leur permettre de mieux gagner leur vie et celle des proches dont ils ont la charge. Leur volonté est que cet accroissement des compétences aboutisse à une élévation du niveau

de performance de l'ensemble du secteur et lui permette ainsi de passer d'une activité de survie et de précarité à une véritable dynamique de développement d'emplois et de richesses.

L'analyse comparative des pratiques de formation mises en œuvre dans les différents pays à destination des jeunes et des adultes actifs dans l'économie informelle permet de faire quatre grands constats :

- le secteur informel est d'abord son propre prestataire de formation puisque la très grande majorité de celles et ceux qui y travaillent y acquièrent leurs compétences par l'auto-formation, en famille, par l'apprentissage sur le tas et par l'apprentissage de type traditionnel ;
- le secteur développe ensuite, de son propre chef, de nombreuses initiatives pour faire évoluer l'apprentissage traditionnel vers des formations de type dual qui augmentent fortement les chances d'insertion dans l'emploi de ceux qui en sont les bénéficiaires ;
- les initiatives de restructuration de l'apprentissage traditionnel ainsi que le développement de parcours de formation en alternance adaptées à la réalité de la micro-activité et micro-entreprise sont en train de devenir les moteurs des réformes des systèmes de formation en cours dans plusieurs pays ;
- chaque pays met en œuvre des dispositifs spécifiques adaptés aux besoins des différents publics qu'il considère comme prioritaires : les jeunes déscolarisés, les publics fragiles, les artisans en peine d'accès à des marchés de plus en plus normalisés et les micro-entrepreneurs confrontés aux contraintes de la concurrence régionale et internationale.

Tous ces constats mettent en évidence que la formation professionnelle en secteur informel évolue partout vers des modes d'insertion et de professionnalisation à la fois plus structurés et plus efficaces.

2.1. Les pratiques et dispositifs de formation existants

L'enquête terrain a clairement mis en évidence le fossé qui pouvait exister entre, d'un côté, une économie de la micro- et petite activité insérant le maximum de jeunes dans les activités existantes de production ou de services et, de l'autre, un système formel et national de formation professionnelle préparant une minorité de jeunes aux métiers de l'administration et de l'économie formelle. Il ne fait pas de doute, au regard de la réalité constatée, que le secteur informel est l'acteur majeur de la professionnalisation des actifs jeunes et adultes du continent africain.

2.1.1. La formation in situ des actifs du secteur informel

Les différentes enquêtes terrain ont mis en évidence la faible part prise par les dispositifs d'enseignement et de formation en place dans la professionnalisation initiale des employés du secteur informel.

Ainsi, les analyses statistiques réalisées au Maroc en 1997 et 1999/2000 sur le secteur informel en milieu urbain montrent que seuls 4 à 5 % des travailleurs du secteur ont fréquenté un établissement de formation professionnelle et que 80,3 % de ces travailleurs ont acquis leur formation sur le tas (Ait Soudane, 2005). Il en ressort que la formation professionnelle déployée dans le cadre du système national de formation a un effet très restreint sur les compétences développées et mises en œuvre par le secteur informel et concerne quasi exclusivement les jeunes entrant dans le marché du travail moderne et formel.

L'enquête éthiopienne sur le secteur informel de 2003 indique un effet quasi nul du système de formation éthiopien sur la professionnalisation des actifs de l'économie informelle. Seulement 0,09 % d'entre eux ont reçu une formation formelle tandis que 67,86 % ont acquis leurs compétences par auto-formation, 26,88 % en famille et 3,54 % en situation de travail ou par apprentissage.

Graphique 2.
Les voies de la professionnalisation en secteur informel



Les situations du Sénégal et du Cameroun montrent que la très grande majorité des jeunes sont formés hors système scolaire, dans les dispositifs de l'apprentissage traditionnel. Ainsi 300 000 jeunes Sénégalais sont formés dans les ateliers des artisans alors qu'à peine 10 000 d'entre eux sont scolarisés dans les centres de formation professionnelle. Le Bénin a connu jusqu'à récemment la même situation, mais la structuration en cours du système d'apprentissage traditionnel vers une formation de type dual est en train de changer la donne dans la mesure où les jeunes vont y acquérir un niveau de qualification reconnu par le système de formation formelle.

80

Il n'existe pas de données explicites sur le nombre d'actifs informels formés par les établissements de formation sud-africains. L'analyse des différentiels de niveaux d'éducation montre cependant que 80,3 % de ces derniers ont un niveau inférieur au *matric* (équivalent du baccalauréat) contre seulement 55,6 % pour les actifs du secteur formel. L'effet professionnalisant du système scolaire est donc bien plus faible pour les travailleurs qui n'ont pas trouvé d'emploi dans l'économie moderne.

2.1.2. Une formation entre apprentissage traditionnel et auto-formation

L'inefficacité quasi générale des systèmes de formation formelle sur le développement des compétences en économie informelle a comme contrepartie la mise

en œuvre de modes de formation non formels ou informels qui constituent, comme l'ont montré les enquêtes citées, le mode majoritaire sinon exclusif d'acquisition des savoir-faire techniques et professionnels d'une grande partie des jeunes des pays en développement. L'enquête terrain a permis de déceler deux grands types d'acquisition de savoirs et savoir-faire professionnels : les dispositifs d'apprentissage traditionnel mis en œuvre essentiellement dans les pays subsahariens de l'Afrique de l'Ouest et les différentes formes de formation sur le tas ou d'auto-formation.

L'apprentissage traditionnel

Il constitue pour la majorité des jeunes du Bénin, du Cameroun et du Sénégal la seule voie possible d'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier. Il est également pratiqué, à une moindre échelle, au Maroc où il reste cependant le moyen habituel de formation des artisans. Il demeure vivant en Éthiopie tout en constituant une voie d'insertion pour les métiers les moins valorisés. Il a quasiment disparu en Angola du fait de la guerre qui a déconstruit les réseaux professionnels d'artisans, mais réapparaît dans certains dispositifs de formation aux métiers traditionnels. Il n'a jamais été pratiqué tel quel en Afrique du Sud bien que le pays ait connu un apprentissage très organisé dans le secteur des mines.

Les différentes formes d'apprentissage mises en œuvre dans l'Afrique de l'Ouest ont été analysées et décrites avec beaucoup de précision et distinguées notamment selon qu'elles correspondaient à un système de type sahélien (sans durée précise et avec un travail productif qui l'emporte sur la dimension formation) ou à un système de type côtier (avec durée, diplôme et contrat écrit) (Collège coopératif Provence-Alpes-Méditerranée, 1999).

L'enquête terrain a permis de distinguer trois grandes phases dans la réalisation de cet apprentissage :

- une phase d'introduction : elle consiste essentiellement pour le jeune à regarder les gestes et attitude du maître et à les intégrer dans son propre comportement ;
- une phase d'initiation aux noms des instruments et d'apprentissage des usages de chacun, avec la possibilité de réaliser des tâches techniques simples et répétitives ;
- une phase de participation à l'exécution de tâches plus complexes dont la réalisation d'objets finis. C'est également durant cette phase que l'apprenti commence à superviser les nouveaux arrivants et apprend à négocier avec le client.

Le passage d'une phase à l'autre est laissé à l'appréciation du maître artisan et peut mener à des temps de formation pouvant largement dépasser les quatre années. Dans certains pays tels que le Bénin, la fin de l'apprentissage donne lieu à une cérémonie libératoire qui consacre la reconnaissance de la capacité du jeune à exercer le métier pour lequel il a été formé.

Les rencontres d'artisans organisées au Bénin et au Cameroun ainsi que les interviews des fédérations professionnelles et des chambres consulaires au Maroc et au Sénégal ont montré que l'apprentissage traditionnel était en pleine évolution et commençait à se structurer à la fois selon une alternance pratique/théorie de type dual et selon une progression pédagogique réorganisant le rythme et les modes d'acquisition des apprentis.

La formation sur le tas ou l'auto-formation

Elle est essentiellement pratiquée dans les métiers n'ayant pas de tradition d'apprentissage. Il s'agit notamment des métiers du commerce et du bâtiment, mais également de toutes les activités de type domestique et rural. Toutes les enquêtes chiffrées (voir notamment Éthiopie et Maroc) montrent que la formation sur le tas (apprendre en faisant, apprendre en répétant et imitant) est le mode le plus pratiqué, en

secteur informel, d'acquisition des compétences. Il va de soi que ce système d'apprentissage par auto-formation s'inscrit dans un environnement économique, social et culturel marqué par la valorisation de la transmission de l'existant et de la continuité des techniques et des gestes traditionnels. La visite du chantier de la construction de l'université de Dire Dawa en Éthiopie a permis de constater à quel point des usages de techniques héritées du passé étaient difficiles à changer tant ils font partie d'un univers mental qui n'évolue guère, sauf à intégrer la résistance au changement culturel comme l'un des éléments incontournables de la qualification professionnelle à atteindre.

Cette rapide approche des voies et moyens rémanents de formation en secteur informel montre à quel point ce dernier a fonctionné et continue de fonctionner comme un véritable lieu de professionnalisation pour jeunes et adultes, qui passe par un type de formation-production intégrant le faire et l'apprendre. Cette professionnalisation consiste à acquérir des compétences techniques (savoir refaire un objet, le copier, mais aussi l'améliorer), mais aussi des compétences sociales (savoir s'inscrire dans une tradition professionnelle donnée, négocier avec les clients) et des compétences générales (savoir gérer son affaire de façon profitable, savoir s'adapter pour accéder au marché). Les interviews de plusieurs maîtres artisans et maîtres d'apprentissage ont montré que la formation professionnelle restait pour eux une préoccupation majeure. Elles ont également permis de comprendre qu'ils étaient de plus en plus conscients de l'importance qu'il y avait à faire évoluer cette formation vers des modes plus opératoires et plus efficaces d'acquisition des compétences et à la rendre apte à préparer les jeunes comme les adultes aux évolutions accélérées de leur métier.

2.2. Les évolutions en cours de l'apprentissage traditionnel

Les enquêtes terrain ont mis en évidence les nombreuses initiatives prises dans les différents pays pour structurer les dispositifs d'apprentissage traditionnel existants et,

le cas échéant, pour repenser les systèmes de formation existants autour d'une évolution de ces dispositifs d'apprentissage vers des formations certifiantes de type dual. Certaines de ces initiatives ont été prises par les promoteurs de l'apprentissage traditionnel. D'autres sont le fruit d'un partenariat entre ces promoteurs, les autorités nationales et les bailleurs de fonds. Toutes sont le signe d'une mutation en profondeur des moyens et parcours existants de formation.

2.2.1. Les actions menées à l'initiative des artisans et des acteurs sectoriels

Deux expériences sont plus particulièrement significatives des initiatives prises par des groupements professionnels pour transformer les modes d'apprentissage dont ils ont la responsabilité vers des dispositifs de formation plus structurés et plus efficaces.

La structuration de l'apprentissage traditionnel par les artisans du Cameroun

Créé en 1999 à Yaoundé sur l'initiative de neuf chefs d'entreprise représentant divers corps de métiers artisanaux, le groupement interprofessionnel des artisans (GIPA) a le souci de renforcer les capacités techniques et managériales des chefs d'entreprise artisanaux ainsi que la structuration et la normalisation de la formation des apprentis. Le GIPA regroupe aujourd'hui près de 100 entreprises artisanales à Yaoundé, employant en moyenne trois ouvriers et deux apprentis, réparties dans onze corps de métiers (menuiserie, confection, coiffure, vannerie, sérigraphie, teinture, poterie, décoration intérieure, électrotechnique, bâtiment et sculpture).

Les chefs d'entreprise rencontrés au cours de l'enquête terrain réalisent des expériences de formation différentes en fonction des métiers, les uns prenant en apprentissage des jeunes déscolarisés et les formant selon une méthodologie proche de l'alphabétisation fonctionnelle, les autres embauchant des apprentis diplômés et les menant jusqu'à un degré de maîtrise et quelquefois d'expertise. De manière globale,

le groupement essaie d'arriver à une harmonisation des interventions qui peut se résumer comme suit :

- il évalue globalement et régulièrement les améliorations à apporter à la formation ;
- il complète la formation technique par une formation à la gestion réalisée par le maître artisan lui-même ;
- il met en place de modalités de positionnement des jeunes dépendant de leur niveau d'entrée et de l'atteinte d'objectifs précis ;
- il met en place des modalités de suivi des apprentis aboutissant à des évaluations successives de leur capacité de progression ;
- il varie la durée de la formation en fonction des niveaux d'entrée mais aussi de l'évaluation régulière des capacités professionnelles des apprentis ;
- il constitue un jury qui propose des épreuves de sortie communes et les évalue selon des modalités identiques de fabrication ;
- il organise l'examen final des apprentis dans un même lieu et remet une attestation commune en partenariat avec le ministère de tutelle.

Les diplômes obtenus en fin d'apprentissage (environ 10 % des apprentis rentrant en formation arrivent à ce stade) sont remis en présence d'un responsable du ministère de la Formation professionnelle.

Les maîtres artisans, membres du GIPA assument sur leurs propres fonds les coûts de la formation des apprentis. Ils subventionnent également en grande partie l'expérience de restructuration de l'apprentissage, avec l'aide du DED (*Deutscher Entwicklungsdienst* ou Service allemand de développement) qui finance 10 % du budget annuel du groupement et d'autres partenaires externes qui en financent 20 %.

Il ne fait pas de doute que l'expérience du GIPA dans le domaine de la formation des apprentis est l'une des initiatives les plus significatives de la structuration possible

de l'apprentissage traditionnel à partir de l'implication active des maîtres artisans en tant que formateurs/tuteurs de leurs apprentis et la mise en œuvre d'une ingénierie de formation adaptée aux niveaux de scolarisation et aux rythmes d'apprentissage des jeunes en formation.

Le projet PROMECABILE du Sénégal

PROMECABILE est l'organisation des professionnels de la métallurgie, de la mécanique générale et de l'automobile. Elle considère que la formation professionnelle fait partie de ses obligations et que celle-ci joue un rôle clé dans le renforcement de la compétitivité des entreprises et notamment des micro- et petites entreprises. Elle a pour cette raison décidé de s'impliquer fortement dans l'amélioration de l'apprentissage traditionnel, tant au niveau des contenus que des modalités de formation et de perfectionnement des apprentis et des maîtres d'apprentissage.

Le dispositif d'apprentissage

Le dispositif d'apprentissage mis en place est inspiré de l'expérience des « ateliers d'apprentissage amélioré (3A) » mis au point au Sénégal par l'ONG Concept avec l'appui du Bureau international du travail (BIT).

Le système s'articule autour du couplage atelier de production - centre de formation conventionnelle et repose sur des programmes élaborés et exécutés de concert par les responsables de l'organisation et ceux des centres de formation. Seuls les ateliers pilotes implantés dans les différents secteurs d'activité de l'organisation ont été autorisés, dans une première phase, à réaliser les formations des apprentis. Ils ont été sélectionnés selon des critères qui tiennent compte à la fois de l'atelier (situation environnementale, niveau d'équipement, volume de production) et du maître artisan formateur (moralité, niveau technique, aptitudes pédagogiques et relationnelles).

L'âge légal minimal de l'apprenti étant de 15 ans, la durée de l'apprentissage est normalement de quatre ans. Cette durée dépend en partie du niveau d'instruction de base de l'apprenti. Celui-ci peut être classé selon le niveau 1 (apprentis n'ayant jamais fréquenté l'école ou ayant un niveau d'initiation ou de cours préparatoire), le niveau 2 (apprentis ayant atteint les niveaux élémentaires 1 et 2) ou le niveau 3 (apprentis ayant les niveaux moyens 1 et 2) et reçoit selon ses besoins des cours d'alphabétisation fonctionnelle et de mise à niveau.

Les apprentis de moins de 15 ans, recrutés sous la condition de ne pas effectuer de travail de production, entrent en pré-apprentissage. Leur formation est axée sur la familiarisation avec le milieu et la remise à niveau en français. Il en est de même pour les jeunes analphabètes qui suivent des cours d'alphabétisation en vue de leur mise à niveau.

Enfin, pour garantir aux apprentis les meilleures conditions d'apprentissage, PROMECABILE a signé un accord avec la caisse de sécurité sociale en vue de leur assurer une couverture médicale.

Le dispositif pédagogique

En application du principe de l'alternance, l'apprenti passe les deux tiers du temps en formation pratique dans l'atelier sous la supervision d'un maître artisan formateur agréé et un tiers de son temps en formation théorique dans les centres de formation publics. Ce dispositif est complété par des stages en entreprises dans le cadre de conventions signées entre l'État et les organisations patronales. Les étapes de l'apprentissage se répartissent sur les quatre années de la manière suivante :

- trois mois de familiarisation avec l'environnement de travail,
- trois mois d'instruction sur l'hygiène et la sécurité,

- six mois d'intégration dans l'atelier et de formation sur l'outillage,
- trois années de formation au moyen de la participation à la production.

Le volume horaire est de six heures par jour pour permettre aux apprentis de garder le lien avec la vie sociale. La formation donne lieu à des évaluations périodiques permettant de déceler et de corriger les lacunes des apprentis. Au terme d'une évaluation globale finale, les apprentis reçoivent un certificat reconnu par tous les acteurs impliqués. Parallèlement, l'apprenti qui remplit les conditions de niveau scolaire requis peut être présenté aux diplômes officiels du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du brevet d'aptitude professionnelle (BEP) et du brevet de technicien (BT).

La commission pédagogique de PROMECABILE est composée de professionnels et d'enseignants du technique à la retraite. Elle veille en particulier à mettre en place un solide dispositif de formation des formateurs, notamment dans les domaines techniques et pédagogiques.

Le dispositif d'insertion

L'organisation professionnelle a prévu trois niveaux ou types d'insertion :

- l'auto-insertion avec un appui matériel de sa coopérative : PROMECABILE les assiste pour former un atelier de groupe ; ils reçoivent en appui un outillage d'une valeur de 100 000 à 200 000 FCFA (soit l'équivalent de 150 à 300 euros) ;
- l'embauche par le patron : dans ce cas, le jeune apprenti reste dans son atelier et devient compagnon ;
- l'embauche par une entreprise : PROMECABILE a signé des conventions d'entretien avec plusieurs grandes sociétés. Celles-ci sollicitent fréquemment PROMECABILE pour que l'organisation leur envoie ses meilleurs éléments.

L'ensemble du dispositif mis en place fait partie des expériences innovantes de formation en apprentissage à partir desquelles le ministère sénégalais de la Formation professionnelle projette de structurer un modèle d'apprentissage intégré au système public de formation.

2.2.2. Les actions menées à l'initiative des bailleurs de fonds et des autorités nationales

Les expériences innovantes d'apprentissage du GIPA au Cameroun et de PROMECABILE au Sénégal ont été mises en place à l'initiative des organisations professionnelles avec l'aide ou l'appui de partenaires externes. Il existe dans ces mêmes pays ainsi qu'au Maroc des initiatives semblables, mais dont la paternité revient en premier lieu aux bailleurs ou aux assistances techniques internationales qui les ont suscitées et financées.

Le centrage de l'apprentissage sur l'entreprise formatrice (Maroc)

Il existe au Maroc un dispositif d'apprentissage accessible aux jeunes ayant un minimum d'acquis scolaire équivalent au niveau terminal de la 6^e année de l'enseignement primaire. Selon les différents interlocuteurs rencontrés, cet apprentissage, qui a formé 12 000 jeunes en 2005 et 60 000 au total depuis l'entrée en vigueur de la loi 12-00, se heurte à deux difficultés :

- celle pour les entreprises partenaires de l'opération de respecter le cahier des charges de la formation. Ainsi l'organisation de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), qui avait initié des expériences de formation en commun avec le secteur de l'artisanat en 2001, y a mis fin très rapidement. En effet, ils auraient abouti à un constat d'échec de la coopération avec le secteur : les artisans ne réalisaient pas de formation

théorique et mettaient les jeunes au travail sans indemnités et sans couverture sociale, ce qui a provoqué une déperdition allant jusqu'à 70 % des jeunes entrés en formation ;

- celle des centres de formation de se mettre au niveau des capacités et besoins de formation des entreprises. Cette difficulté, soulignée par les différentes organisations professionnelles rencontrées, tient notamment au fait que les centres envoient dans les entreprises des jeunes à des moments et à des postes qui ne correspondent pas nécessairement au rythme de production de l'entreprise ou à ses besoins en compétences.

Ce constat a amené le secrétariat d'État à soutenir, dans le cadre de MEDA II et avec l'aide de la GTZ, la mise en place d'un dispositif d'apprentissage dans le cadre de centre de formation intra-entreprises. Soutenue par des associations ou fédérations professionnelles telles que l'AMITH (Association marocaine des industries du textile et de l'habillement) ou la FEDIC (Fédération des industries du cuir), l'expérience consiste à mettre en place une formation centrée sur une véritable acquisition de compétences en situation de travail. De fait, la prise en charge de l'apprentissage par les entreprises elles-mêmes, au moyen d'une approche de formation en consortium, permet à chacune d'entre elles de réfléchir à son besoin de professionnalisation et ainsi de former au plus près de ses besoins. En effet, la réussite de l'expérience nécessite la mise en œuvre d'un véritable dispositif de *coaching* afin d'aider les entreprises à dépasser la simple mise au travail des jeunes et à devenir véritablement formatrices.

Le Maroc est également en train de lancer une formation de type apprentissage en milieu rural avec l'aide des Maisons familiales rurales (MFR) françaises. L'expérience a pour objectif de favoriser, par le biais de la formation, l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école et de renforcer le développement durable du territoire sur lequel elles se situent. Le dispositif présente une pédagogie particulière qui associe une formation générale et professionnelle qui

se veut proche du terrain. Il dure trois années, la première visant à permettre au jeune de renouer avec le milieu scolaire par une remise à niveau des connaissances, les deuxième et troisième années ayant un objectif plus professionnalisant, avec un accompagnement dans l'élaboration de projets soit de création d'entreprise, soit de reprise de l'exploitation familiale. Chacun des programmes scolaires est défini en étroite collaboration avec des entreprises et les familles des apprenants.

Le projet d'appui à la formation professionnelle des néo-alphabétisés (PAFNA) du Sénégal

Le projet d'appui à la formation professionnelle des néo-alphabétisés porte sur l'apprentissage de métiers prometteurs d'emplois et adaptés aux jeunes laissés(e)s en marge par le système formel de formation⁸. Il a pour objectif de contribuer au développement de la formation professionnelle en accompagnant la mise en place d'un modèle de formation qui prend appui sur l'apprentissage en milieu non formel dispensé dans les ateliers des maîtres artisans. Le modèle vise à renforcer les capacités des maîtres artisans en tant que formateurs.

Pour correspondre à son public constitué par les néo-alphabétisé(e)s et les déscolarisé(e)s dans les régions de Saint-Louis et de Louga, le projet s'est orienté vers des filières à faible complexité technologique choisies en croisant les résultats de différentes études portant sur l'offre et la demande de formation professionnelle avec les options majeures de développement économique dans les régions concernées. C'est ainsi qu'ont été choisies les filières telles que la mécanique d'entretien des moteurs agricoles, la construction mécanique orientée vers les machines agricoles, le froid domestique, la couture/teinture et la transformation des produits agricoles (au sens large).

8. La présentation du projet est tirée à la fois des notes du compte-rendu de l'enquête et d'un document réalisé par la fondation Paul Guérin Lajoie pour l'ADEA (Association pour le développement de l'éducation en Afrique).

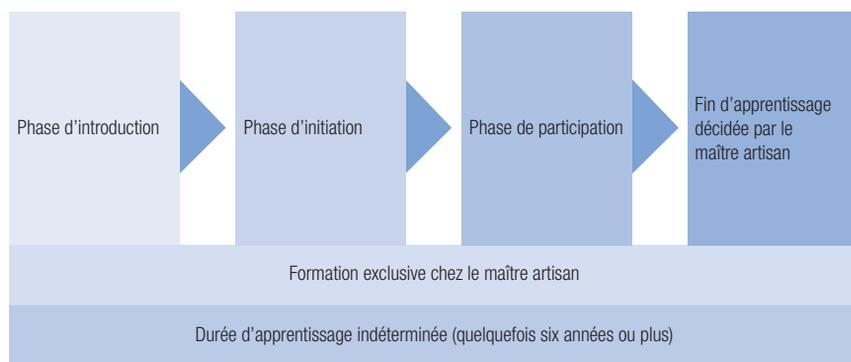
Le projet poursuit plus spécifiquement les objectifs suivants :

- l'organisation et la valorisation de l'apprentissage traditionnel en exploitant les possibilités offertes par l'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales et dans les langues de travail ;
- l'ouverture aux filles et aux femmes de métiers traditionnellement réservés aux hommes, pour arriver à la parité des sexes dans ce domaine ;
- l'établissement d'un système participatif et responsable de gestion d'une formation professionnelle adaptée aux besoins des communautés, impliquant les chambres régionales de commerce et de métiers, les associations d'artisans, un certain nombre de maîtres artisans et tous les autres acteurs pertinents de la communauté éducative aux niveaux local et national ;
- l'intégration à l'apprentissage de dimensions éducatives et de sensibilisation afin de mieux répondre aux deux enjeux majeurs de survie et de développement que sont la pandémie du sida et la gestion durable de l'environnement menacé par des pratiques professionnelles peu appropriées.

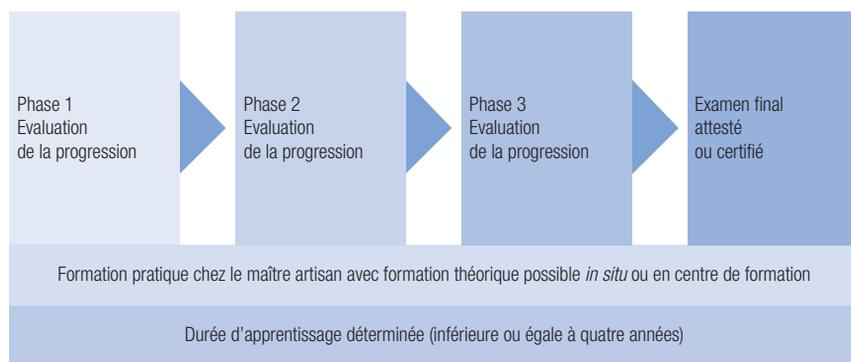
La formation proposée est essentiellement pratique, confiée directement à des maîtres artisans dans leurs ateliers avec l'appui ponctuel de techniciens superviseurs. Ces derniers sont à 50 % des formateurs des centres de formation du secteur formel, choisis en concertation avec les différents partenaires impliqués, et à 50 % des artisans sélectionnés en lien avec les chambres des métiers et les organisations professionnelles d'artisans. Le projet allie ainsi les apports de la formation théorique des uns à la maîtrise pratique des autres. L'ensemble du processus est encadré par des superviseurs. Ceux-ci ont bénéficié de cours de renforcement dispensés par des experts canadiens. Ils assurent donc l'encadrement des maîtres artisans afin de leur permettre d'améliorer les pratiques de formation des jeunes dans les ateliers et les garages de quartier.

La formation a une durée totale de 14 mois à raison de 40 heures de formation par semaine. Elle est surtout pratique et correspond, en termes de contenu, à celle dispensée dans l'enseignement technique. La part de la formation théorique est réduite et est dispensée de manière très fonctionnelle.

Graphique 3.
Les grandes étapes de l'apprentissage traditionnel



Graphique 4.
Les dynamiques de restructuration vers un apprentissage de type dual



En décembre 2005, le projet avait formé 150 apprentis. Il a prévu d'en former 250 autres pour 2006 dont 74 % de filles. Douze superviseurs ont été recrutés et formés à l'approche PAFNA, dont quatre femmes. De même, 84 maîtres artisans ont été recrutés et formés à l'approche PAFNA, dont 38 femmes, et 56 ateliers d'artisans impliqués.

Les expériences rapportées ne sont pas uniques et ne rendent pas compte, de loin, de l'ensemble des initiatives prises dans les différents pays pour faire évoluer les dispositifs traditionnels d'apprentissage du secteur informel. Elles ont l'avantage de présenter des approches d'ingénierie pédagogique qui transforment ces dispositifs en apprentissage de type dual et surtout constituent pour les jeunes qui y entrent une amélioration sensible de leur niveau de connaissances et de compétences.

2.3. Les réformes en cours des systèmes de formation

Si les initiatives des organisations professionnelles et des bailleurs de fonds ont commencé à faire bouger les pratiques de formation sur le terrain, elles ont surtout amené certains pays à rebâtir l'ensemble de leurs politiques de formation à partir des dynamiques de transformation ébauchées dans l'apprentissage traditionnel. Le Bénin constitue à ce propos l'exemple le plus achevé d'une reconception d'un système à partir des pratiques d'apprentissage élaborées en lien étroit avec les acteurs professionnels de l'économie informelle. Le Sénégal est également en train de revoir l'ensemble de la formation des jeunes à partir d'une reprise, dans un dispositif coordonné, des meilleures pratiques du monde artisanal. D'autres pays tels que l'Afrique du Sud ou l'Éthiopie sont à mentionner pour avoir développé ou vouloir développer des nouveaux dispositifs de formation en alternance sans toutefois s'appuyer sur une « ré-ingénierie » de l'apprentissage traditionnel.

2.3.1. Les effets systémiques de la restructuration de l'apprentissage béninois

Le Bénin présente la particularité de mettre en œuvre une réforme de la formation professionnelle qui inscrit les mutations apportées au système traditionnel d'apprentissage au cœur du système institutionnel futur. Depuis 2006, les dispositifs et certifications nés de la restructuration de la formation des apprentis du secteur informel font partie intégrante de la politique nationale de formation et en constituent même l'élément le plus valorisé par le monde économique et social.

Les conditions de mise en œuvre de la réforme

La particularité de la situation béninoise a sa source dans une combinaison réussie entre le ciblage de la réforme sur le rôle effectif joué par le secteur informel, la prise en compte des besoins de formation de l'ensemble des acteurs concernés et la finalisation d'un processus de pilotage de la réforme comprenant une implication effective de l'ensemble des partenaires concernés et la transcription systématique des innovations dans des dispositifs réglementaires acceptés de tous.

La reconnaissance du rôle prépondérant joué par le secteur informel

Le secteur informel absorbe l'immense majorité de la force de travail béninoise. Il constitue pour la plupart des jeunes qui sortent du système éducatif la seule voie d'insertion dans le marché du travail. Il est, pour plus de 150 000 d'entre eux, le lieu d'accès à un apprentissage qui leur garantit un avenir professionnel et une insertion dans la communauté des actifs. Il est pour de nombreux enfants déscolarisés le seul moyen de sortir de la rue et d'intégrer le monde du travail. Il en résulte que la formation en milieu artisanal ou agricole est, pour l'immense majorité de la population active, la seule opportunité d'évoluer professionnellement et, ainsi, de sécuriser un peu mieux leur intégration sociale et leur parcours professionnel. La réforme se devait de placer

les besoins de formation du secteur informel au cœur de ses orientations stratégiques et opérationnelles.

La prise en compte des besoins de formation des apprentis comme des artisans

Une des raisons du consensus obtenu autour de la réforme est son souci d'élever tout à la fois le niveau de compétences et de professionnalisation des apprentis et des artisans. L'enquête terrain au Bénin a mis en évidence la demande instante des artisans, souvent analphabètes, de pouvoir profiter, à l'instar des jeunes, de formations susceptibles de les adapter aux évolutions technologiques et aux nouvelles normes de mise sur le marché de leurs produits et services. Elle a également été l'occasion de constater qu'une réforme ciblée exclusivement sur l'amélioration des compétences des jeunes allait les transformer en concurrents directs de leurs aînés et provoquer ainsi chez ces derniers des résistances fortes sinon systématiques à des mesures et dispositifs censés améliorer l'offre de formation en secteur informel. La prise en compte par la réforme des demandes de formation des artisans les transforme en facilitateurs et promoteurs des nouveaux dispositifs prévus.

La mise en place d'un processus de pilotage participatif et rigoureux

Les modalités de conduite de la réforme constituent le moteur essentiel de son succès. Ces éléments reposent, en effet, sur un triple processus de consultation et d'implication des partenaires concernés :

- un premier jalon de ce processus est défini par l'implication dans la prise de décision de tous les acteurs nationaux concernés. Il paraît difficile au Bénin de mettre en place un nouveau dispositif qui n'ait pas recueilli l'assentiment de la Fédération nationale des artisans du Bénin (FENAB) ou des représentants des employeurs et des syndicats ;

- un deuxième jalon incontournable de ce processus est constitué par la consultation et la dynamique de coopération interministérielle, sans lesquelles rien ne serait possible. Selon un avis autorisé, cette consultation et cette coopération ont eu pour effet de raccourcir à neuf mois un processus législatif et réglementaire qui exige normalement en Afrique un délai minimum de cinq ans ;
- un troisième et dernier jalon du processus concerne le rôle essentiel joué par les collectifs locaux d'artisans. Sans leur adhésion de départ et leur participation active à la mise en œuvre des dispositifs institués, il y aurait eu peu de chances de dépasser le stade de l'expérimentation et d'aboutir à l'étape du déploiement.

Fait partie du processus de conduite de la réforme l'obligation que s'est fixée le Bénin de transcrire l'ensemble des mesures de la réforme de manière à ce que les dispositifs à mettre en œuvre soient connus et acceptés de tous. Une telle transcription exige une loi d'orientation globale et des décrets ou arrêtés fixant les conditions d'application de cette loi. La mise en œuvre des dispositifs de l'apprentissage de type dual béninois a ainsi donné lieu à tout un appareil réglementaire qui définit autant les orientations globales à mettre en œuvre, que les conditions concrètes d'organisation de l'apprentissage, les types de contrats à réaliser ou les conditions d'obtention des certifications de qualification professionnelle.

Les grandes composantes de la réforme

Les principes de la réforme

Le Bénin a construit un système exemplaire de formation professionnelle en secteur informel (certificat de qualification professionnelle ou CQP en cours de réalisation et certification de qualification des métiers ou CQM en projet), selon les principes suivants :

- une prise en compte des acquis de l'apprentissage traditionnel et notamment des compétences pratiques dont il est porteur ;

- une évolution en douceur de cet apprentissage par une politique de valorisation de l'existant (formation de l'apprenti chez le maître artisan reconnue et évaluée dans le cadre d'un diplôme national) et une sortie de la pratique répétitive par l'adjonction d'une formation pratique et/ou théorique adaptée aux nouvelles exigences technologiques, de gestion et de vente ;
- une inscription explicite de cette formation dans les missions des établissements en place, ce qui a pour effet de susciter un appel à rénovation de l'ensemble du système (ingénierie pédagogique, de formation et d'évaluation, formation des formateurs, équipements, positionnement des diplômés de l'enseignement technologique...);
- une réalisation de cette formation par la mise en œuvre de l'approche par compétences qui semble admise et intégrée par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- une cogestion de l'ensemble du dispositif dans un cadre de concertation et de coordination réunissant les différents partenaires socio-économiques et les différents acteurs de la formation professionnelle et établissant une relation privilégiée avec les organisations professionnelles d'artisans et notamment la FENAB.

Un acquis de base : le CQP ou certificat de qualification professionnelle

Le CQP est un diplôme national sanctionnant un niveau de qualification ouvrière obtenu dans le cadre d'un apprentissage traditionnel restructuré. Il a été créé par les dispositions des réformes mises en œuvre à partir de 2001 qui ont fait évoluer l'apprentissage réalisé à plein temps chez les artisans vers un apprentissage de type dual, dans lequel les entreprises, notamment les unités artisanales, et les établissements de formation se partagent la responsabilité de formation. Il s'inscrit dans la mise en place de la nomenclature des métiers de l'artisanat, proposée par l'Institut national de la statistique et validée en 2003, et dans une ingénierie de certification qui a décliné ces

métiers selon des référentiels d'emploi, d'activités et de compétences. Il est obtenu selon une méthodologie d'évaluation qui institue un double équilibre entre épreuves théoriques et pratiques (30 % et 70 %) et contrôle continu et épreuves d'examen (60 % et 40 %). Il fait enfin appel à l'intervention habituelle des maîtres artisans en entreprise et des formateurs en centre, ainsi qu'à des formateurs endogènes. Ces derniers interviennent en situation d'apprentissage professionnel. Ils aident les maîtres artisans non alphabétisés à remplir les carnets d'apprentissage et les apprentis à s'approprier en français ce que le maître artisan leur transmet le plus souvent dans l'une des différentes langues parlées au Bénin. Les formateurs endogènes jouent le rôle de courroie de transmission entre l'artisan et le centre de formation.

Cinq CQP sont actuellement validés (maçonnerie, électricité de bâtiment, plomberie, revêtement, mécanique deux roues) et quatre autres sont en cours de validation (menuiserie, froid et climatisation, coupe-couture, coiffure). Il est prévu que leur nombre s'élargisse à plus d'une dizaine qui seront développés après la réalisation d'études sur les opportunités existantes sur le marché du travail (mécanique automobile, construction métallique, réparateur TV/radio, transformation agro-alimentaire...).

Cinq cents apprentis étaient en cours de formation sur les trois niveaux du dispositif de formation au printemps 2006 et 700 nouveaux apprentis devaient entrer en premier cycle au cours de l'année. Le défi est d'arriver à former jusqu'à 3 000 apprentis par an en optimisant les moyens existants dans les établissements en fonctionnement.

Deux cent quatre-vingt douze apprentis avaient déjà obtenu le CQP au moment de l'enquête. Tous les interlocuteurs rencontrés ont affirmé que la mise en œuvre du dispositif CQP était à la fois la première étape concrète de la réforme et le point de référence à partir duquel toutes les autres actions allaient se structurer. Ils ont également souligné la qualité de la formation mise en œuvre. Enfin, les entreprises du secteur moderne devraient plus facilement embaucher un jeune apprenti ayant obtenu un

CQP (dont les compétences sont mieux adaptées aux besoins de l'entreprise) qu'un jeune ayant passé son CAP (l'entreprise, d'où qu'il vienne, sera obligée de le reformer).

Le dispositif CQP prévoit également que les artisans accèdent au diplôme par la voie de la formation continue. Le collectif d'artisans et les partenaires sociaux rencontrés au cours de l'enquête terrain ont tous souligné l'importance qu'il y avait à donner accès aux artisans à la qualification du CQP.

Un élément de normalisation et dynamisation professionnelles : le certificat de qualification au métier ou CQM

Si le CQP s'adresse aux apprentis et aux artisans ayant le niveau d'éducation nécessaire pour accéder à une formation théorique, il convient de ne pas oublier que la majorité des jeunes n'a pas accès à cette formation en raison de faiblesses scolaires et que les artisans sont fortement demandeurs de voir leurs compétences reconnues quel que soit leur rapport à l'alphabétisation.

Le CQM répond au besoin exprimé par les organisations professionnelles de donner un contenu commun et national aux certifications de l'apprentissage traditionnel. En ce sens, c'est un diplôme de fin d'apprentissage, qui s'adresse aux jeunes ayant au minimum 16 ans, et qui a pour objet de sanctionner les compétences professionnelles pratiques acquises par l'apprenti et de remplacer, à terme, le diplôme de libération du patron⁹. Il faut néanmoins souligner que l'implication du CQM est beaucoup plus large.

9. La libération marque la fin de l'apprentissage pour un apprenti. Il s'agit d'une cérémonie au cours de laquelle le maître artisan va libérer son apprenti de son atelier. Ce jour-là, l'apprenti et le patron font le tour du quartier afin d'introduire l'apprenti auprès des autres maîtres artisans et des habitants. Par cette cérémonie, l'apprenti devient maître artisan. Cette étape est indispensable pour trouver des clients, mais elle fait l'objet de multiples critiques. Elle représente une somme très importante que les apprentis n'ont pas toujours. Ils se retrouvent par conséquent dans l'obligation d'attendre, plusieurs années quelquefois. Mais surtout, le diplôme remis ce jour n'a de valeur que dans une zone géographique limitée et ne certifie pas d'un niveau de compétence.

Il s'agit de moraliser les professions en imposant des normes de qualité. Au Bénin comme dans la sous-région, toute personne désireuse de s'installer comme artisan peut le faire même si elle ne dispose pas des qualifications requises vu qu'il n'existe aucune réglementation en la matière. Le CQM a donc pour vocation de devenir, dans ce contexte, l'équivalent de ce qu'est dans les pays européens le brevet professionnel. Il ne s'adresse plus dans cette optique aux seuls apprentis, mais implique de la part des artisans qu'ils accèdent eux-mêmes à un certain niveau de compétences les habilitant à s'installer puis à transmettre les bonnes pratiques à leurs apprentis. Il est d'ailleurs prévu que le CQM, qui est un diplôme de formation continue et devra être validé, pour cette raison, par des jurys impliquant autant le ministère du Tourisme et de l'Artisanat, celui de la Formation professionnelle que la profession (FENAB), soit mis en œuvre dans l'ensemble des 25 métiers retenus pour le CQP.

Si la mise en œuvre du CQP peut être considérée symboliquement comme la pose de la première pierre de l'édifice béninois de l'apprentissage de type dual, la réalisation du CQM en constituera sans nul doute les fondations. Elle permettra d'abord de reconnaître et de valoriser les compétences acquises au travers de l'apprentissage traditionnel. Elle structurera ensuite cette reconnaissance et valorisation autour d'une normalisation minimale des compétences clés de chaque profession. Elle constituera enfin la première étape de la formation d'une classe de professionnels qui sera tout naturellement incitée à continuer à se former et ainsi à augmenter la qualité et la rentabilité de ses activités pour le plus grand bien de l'ensemble de l'économie.

2.3.2. Le projet d'institutionnalisation de l'apprentissage informel sénégalais

Le ministère de la Formation professionnelle est en train de préparer une réforme de la formation professionnelle dans le cadre d'un partenariat France-Sénégal intitulé « Partenariat pour l'apprentissage et l'ouverture du système de formation professionnelle » (PAO/sfp). L'intégration de l'apprentissage, et plus particulièrement de

celui pratiqué en milieu informel, dans le dispositif global de formation est l'une des composantes de la réforme et du partenariat.

Une cellule d'apprentissage, pilote et coordinatrice des expérimentations en cours

Cette dernière composante consiste à mettre en place une action pilote dans le secteur de l'éducation non formelle, visant la structuration de l'apprentissage traditionnel et la mise en œuvre d'expérimentations dans trois secteurs d'activité qui ont une culture traditionnelle de formation des apprentis : la mécanique automobile, le bâtiment et l'habillement. Financée par la coopération française (2,75 millions d'euros), elle a pour finalité d'aboutir à des modèles d'apprentissage généralisables à d'autres filières et secteurs.

L'action pilote qui s'inscrit au cœur de la réforme est développée dans le cadre de la mise en place d'une « cellule de l'apprentissage » au sein du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFP). Cette cellule, qui s'est transformée depuis l'enquête terrain en direction de l'apprentissage, a pour mission de piloter les différentes expérimentations et de coordonner les actions menées dans ce domaine¹⁰.

102

L'enquête terrain auprès des responsables du ministère et des membres de la cellule d'apprentissage a permis de faire les constats suivants :

- le ministère part de l'hypothèse que la structuration de l'apprentissage devra se faire dans le respect de la diversité des dispositifs expérimentaux qui seront mis en œuvre ;

10. La cellule comporte des représentants du METFP, de la direction de l'Artisanat, de la direction de la Formation professionnelle, de la direction de la Planification et de la Réforme de l'éducation (DPRE), de l'UNACOIS, de l'Union nationale de la Chambre des métiers (UNCM), du projet PAFNA et de l'Organisation nationale des professionnels de la métallurgie, de la mécanique générale et de l'automobile (Promecabille). La coopération française intervient au titre de l'assistance technique et la coopération canadienne est présente à travers le projet PAFNA. Il est question que la GTZ rejoigne prochainement la cellule.

- il fixe comme pré-requis de ramener la durée d'apprentissage actuelle (qui peut atteindre jusqu'à dix ans) à un maximum de trois ans, de développer l'apprentissage sans pour autant que les organisations professionnelles d'artisans puissent développer leur propre centre de formation (ce qui serait à la fois trop coûteux et préjudiciable à l'accent mis sur la formation en entreprise), de mettre en place l'approche par compétences et de viser à travers la certification le niveau du CAP ;
- il affirme ne pas avoir de modèle préconçu, mais vouloir arriver à une modélisation à partir de la normalisation des expériences en cours.

Un projet de normalisation appuyé par les coopérations internationales

Selon les membres de la cellule, le ministère a fixé un calendrier de deux ans pour aboutir à une première standardisation des expériences en cours. Il s'appuie pour cela sur le PAO/sfp et les expérimentations qu'il initie dans les trois filières d'activités sélectionnées tout en intégrant celles déjà mises en œuvre dans différents secteurs (dont PROMECABILE) ou par différents partenaires avec l'appui, notamment, des coopérations canadienne (PAFNA), allemande, belge ou française.

L'action du METFP en faveur de l'apprentissage est également soutenue par le Programme de renforcement de la qualification des ressources humaines de la formation professionnelle mis en œuvre par l'AFD dans le cadre global du Programme d'appui au renforcement de la compétitivité de l'économie sénégalaise (PARCES). Celui-ci prévoit, entre autres, la création de trois centres sectoriels de formation professionnelle portés chacun par un secteur de production (agro-alimentaire, BTP et activités portuaires). Ces centres prévoient d'articuler très étroitement les cursus de formation professionnelle avec le marché du travail en intégrant des méthodes pédagogiques renouvelées, dont celles de la formation en alternance et par apprentissage.

L'action du ministère est enfin appuyée par la coopération allemande. La GTZ a mis en œuvre, dans le cadre du partenariat établi entre les villes de Dakar et de Coblenz et entre les chambres des métiers des deux villes, deux centres de formation pour apprentis : celui de Dakar (quartier de la Sodida) et celui de Thiès. Ces centres appliquent déjà un modèle de formation duale qui alterne une semaine de formation théorique et deux semaines de mise en situation professionnelle chez le maître artisan et qui donne accès après formation, à l'instar de ce qui se pratique au Bénin, au premier niveau de certification du CAP. La GTZ souhaite, dans la continuité de ce projet, appuyer le METFP en vue de l'aider à structurer l'apprentissage traditionnel. Elle compte notamment, en coopération avec l'AFD, investir dans le renforcement des capacités des maîtres artisans et dans l'élaboration d'un diplôme spécifique à un apprentissage traditionnel restructuré.

Les réformes en cours au Bénin comme au Sénégal sont significatives des mutations institutionnelles profondes que peut opérer, dans les pays connaissant un fort secteur informel, la transformation du système d'apprentissage traditionnel en une formation alternée de type dual. Cette transformation a pour vertu de bâtir sur les compétences existantes des apprentis et des artisans tout en renforçant leur capacité à mieux intégrer les évolutions technologiques et qualitatives de leurs produits et services et ainsi à mieux gagner leur vie et celle de leurs proches. Elle présente également, pour le pays, l'opportunité de mettre en place un système de formation basé sur les besoins réels de qualifications et d'emploi et, par ce biais, de mieux participer tout à la fois à la lutte contre la pauvreté et à la dynamisation d'une économie de croissance et de développement.

104

2.3.3. Les orientations spécifiques des « reconceptions » sud-africaine et éthiopienne

Si les systèmes de formation professionnelle du Bénin et du Sénégal ont de fortes chances de se reconstruire autour de l'épine dorsale d'un apprentissage traditionnel

restructuré et renouvelé, les réformes entreprises en Afrique du Sud et en Éthiopie ont choisi d'autres clés de voûte. Ainsi l'Afrique du Sud est en train de développer une approche diversifiée des deux secteurs économiques formel et informel tandis que l'Éthiopie a tout misé sur la capacité du système formel à intégrer, par un changement total de paradigme, les logiques du secteur informel.

Vers un dispositif institué de formation en secteur informel sud-africain

L'Afrique du Sud a redéfini en 2001 toute sa politique de formation autour d'une stratégie nationale de développement des compétences des jeunes en recherche d'insertion, comme des adultes en activité ou en recherche d'emploi. Celle-ci est au service du développement économique et social du pays et mise en œuvre au moyen d'un processus décisionnel et de financement piloté par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Le système de financement institué en 1999 et mis en œuvre en 2000 est basé sur une taxe spécifique qui est collectée par l'État auprès des entreprises et distribuée par un fonds national (NSF) et des fonds sectoriels (SETAs). Ces deux fonds financent indirectement le secteur informel dans la mesure où le NSF appuie fortement l'insertion des publics au chômage et fragilisés dans l'activité et l'emploi tandis que les SETAs interviennent, au titre de fonds appelés discrétionnaires, pour accroître les capacités professionnelles d'un certain nombre de micro-entrepreneurs actifs dans la branche professionnelle dont ils ont la charge. Des exemples de ces interventions sont rapportés dans les chapitres ultérieurs.

Parallèlement à ce dispositif, le ministère du Travail est en train d'expérimenter, avec l'appui de la coopération allemande, un dispositif de formation spécifique adapté à la situation et à la problématique du secteur informel. Celui-ci a pour hypothèse de départ que les modes traditionnels de formation ne répondent pas aux besoins de compétences des personnes actives dans ce secteur et qu'il faut concevoir et mettre en place des contenus et méthodologies de formation adaptés à la spécificité du

public à former. Il a pour force d'avoir été expérimenté et évalué dans la province du Free State et d'être en phase de déploiement et d'institutionnalisation dans l'ensemble du pays.

L'approche ALMS (*Active Labor Market Strategy* ou stratégie active du marché du travail) qui définit le dispositif expérimental est structurée selon le processus de réalisation suivant :

- mise en place, au niveau des municipalités, d'un réseau de coopération local incluant les ONG et les coopératives actives sur le terrain, mais également la Banque sud-africaine de développement (DBSA) ainsi que le Fonds de développement économique local (*Local Economic Development Fund* ou *LED Fund*)¹¹ ;
- identification concertée par le réseau des besoins de compétences et de qualifications pouvant déboucher sur la création d'activités et d'auto-emplois ;
- mise en place d'actions de formation et de transferts d'expériences à destination des futurs « entrepreneurs » (méthodologie *BESD, Basic Entrepreneurial Skills Development* ou développement des compétences entrepreneuriales de base) avec l'aide des financements du NSF, des SETAs et des fonds locaux et provinciaux. Des appuis au lancement d'activités ou de micro-entreprises sont prévus en fin de formation sous forme de prêts de la part d'organismes de microcrédit, ainsi que sous forme de prêts ou subventions de la part du fonds APEX géré par la direction générale du Commerce et de l'Industrie (DTI) ;
- les entreprises et auto-emplois créés ont accès à des services d'aide au développement et peuvent demander à bénéficier de prêts de la part d'organismes financiers soutenus par le gouvernement sud-africain tels que Khula ou Ntsika ;

11. Le *LED Fund* est administré par les autorités provinciales et locales et permet de financer quatre types de projets : la création d'un environnement économique favorable, le développement de l'agro-alimentaire, l'appui aux initiatives touristiques et la promotion des ressources humaines.

- les entreprises et auto-emplois devenus durables continuent à se développer pour entrer peu à peu dans l'économie formelle.

L'ensemble de cette démarche est actuellement en cours de réalisation notamment au Free State (Kroonstad, Bloemfontein). Il est prévu qu'elle soit déployée sur l'ensemble du territoire au cours de la deuxième phase (2007-14). Le projet, dont le budget s'élève actuellement à 16 millions de rands (1,7 million d'euros), sera financé par une ligne de financement du NSF (300 millions de rands soit environ 33 millions d'euros à partir de 2007, soit 30 % des recettes collectées par le Fonds). Selon la coopération allemande, la généralisation de la démarche à l'ensemble du territoire demandera impérativement l'intervention directe du budget de l'État.

Vers une réforme centrée sur la reconnaissance des compétences du secteur informel en Éthiopie

Les lignes stratégiques de la réforme ont été définies dans le cadre de la mise en œuvre du PASDEP (*Plan for Accelerated and Sustained Development To End Poverty*) ou plan pour un développement accéléré et durable pour mettre fin à la pauvreté) et dans le contexte des différents plans de développement économique national et sectoriels. Le but des pouvoirs publics qui en assurent la maîtrise d'ouvrage avec l'assistance technique de la coopération allemande est de former une main-d'œuvre qualifiée, motivée et compétente. Il s'agit de développer le secteur privé et de mettre en place des dispositifs d'éducation et de formation ciblés sur la demande et susceptibles de répondre aux besoins économiques et sociaux du marché du travail, notamment dans le domaine de la création d'emplois indépendants ou d'auto-emplois. L'augmentation des compétences des actifs de l'économie informelle est donc directement visée par la réforme en cours.

Les grandes lignes de la réforme peuvent être définies comme suit :

Tableau 14.
L'intégration de la formation en secteur informel dans les systèmes de formation professionnelle des sept pays enquêtés

Pays	Afrique du Sud	Angola	Bénin	Cameroun
Principales mutations en cours ou en prévision	Expérimentation de <i>learnerships</i> à destination des actifs du secteur informel	Adoption d'une loi ciblée sur l'insertion, par la formation, dans l'emploi et l'auto-emploi	Transformation en cours de l'apprentissage traditionnel en apprentissage de type dual	Mise en place prévue d'un apprentissage de type dual
	Introduction de modules de pré-professionnalisation dans le système scolaire	Mise en place prévue de formations alternées, de formations avec stage en entreprise, de formations en apprentissage et de formations à l'auto-emploi	Mise en place faite, dans ce cadre, du CQP pour les apprentis	Expériences en cours, chez les artisans et agriculteurs, de formations innovantes des apprentis et des professionnels
	Déploiement (2007-14) d'un dispositif expérimental de formation débouchant sur la création d'activités et d'auto-emplois	Mise en place prévue de dispositifs d'insertion (emplois temporaires, d'initiative locale...)	Création prévue des centres des métiers (CM) et du CQM	Introduction expérimentale prévue de la formation en alternance dans le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP)
Pays	Éthiopie	Maroc	Sénégal	
Principales réformes en cours ou en prévision	Mise en place d'un système de certification des compétences acquises sous quelque forme que ce soit	Expérimentation et déploiement prévu d'un apprentissage de type dual	Action pilote en cours de structuration de l'apprentissage traditionnel vers une formation de type dual	
	Définition de référentiels normalisés des emplois	Actions d'alphabétisation fonctionnelle, de pré-professionnalisation et de pré-apprentissage en cours	Mise en place, dans ce cadre, d'une direction de l'apprentissage au sein du ministère	
	Incitation des établissements publics et privés à former les actifs du secteur informel	Développement d'actions innovantes de formation des artisans, notamment dans le domaine de l'artisanat d'art	Rénovation de l'ETFP au moyen de la création de trois centres sectoriels ciblés sur l'articulation étroite de la formation avec le marché du travail	

- elles ont pour grandes caractéristiques de changer le paradigme de la formation professionnelle en la faisant passer d'une logique structurée par l'offre à une logique structurée par la demande et, plus encore, par la certification des compétences acquises, quelles que soient par ailleurs les modalités d'acquisition de ces compétences ;
- elles rendent possible, par le retournement de logique du système, l'accès de la formation à des publics habituellement laissés de côté : les jeunes et adultes en échec scolaire, de bas niveau de formation ou analphabètes, les entrepreneurs et travailleurs de l'économie formelle et informelle qui ont besoin d'élever leur niveau de compétences et d'accéder à des qualifications reconnues, les agriculteurs et les employés agricoles, les chômeurs en recherche de compétences pour s'insérer dans le marché du travail...
- elles ont pour objectifs de cibler la formation sur les micro- et petites entreprises, d'inciter les centres de formation à privilégier les besoins de compétences de l'économie informelle, de mettre en place des incitations à la création d'entreprises au niveau local et notamment de lier acquisition des compétences et accès au microcrédit en vue de faciliter l'auto-emploi et, finalement, de donner aux différents établissements de formation les capacités à développer des contenus de formation adaptés aux besoins de leur public.

De manière plus structurelle, la réforme en cours vise à intégrer la formation non formelle au système de formation. Cela signifie que ses objectifs, contenus et modalités de mise en œuvre dans les établissements de formation doivent être nommément inscrits dans le nouveau système à mettre en place et que la réalisation de l'offre de formation non formelle doit impliquer l'ensemble des partenaires concernés tant au niveau de la planification que du pilotage et de l'évaluation. Cela signifie également que doit être mis fin à la distinction existante entre une formation formelle aboutissant à une certification explicite et une formation non formelle menant à des compétences et qualifications non validées et non reconnues. La réforme

propose, dans cette optique, que l'ensemble du système de formation soit basé sur des normes et référentiels de compétences et de certification normalisés, communs aux différents types de cursus, et que les formations soient évaluées et certifiées à l'aune des résultats obtenus, c'est-à-dire des compétences réellement acquises au travers de la formation formelle ou informelle et validées selon une méthodologie et un dispositif de certification unifiés.

Bien que les dynamiques des réformes en cours ciblent des priorités, des publics et des dispositifs de formation spécifiques à chaque pays, elles ont pour point commun de vouloir placer les besoins de professionnalisation du secteur informel au cœur des mutations à opérer. Cette conjonction des objectifs est le signe d'un retournement significatif des mentalités relativement au rôle que joue ce secteur au niveau économique et social et le début probable de transformations profondes des systèmes de formation en place.

2.4. Les structurations en cours des dispositifs d'insertion et de formation

110

Si les enquêtes terrain ont permis de faire le constat du rôle primordial que joue l'apprentissage et les différentes formes instituées d'alternance dans les pays structurés autour d'organisations professionnelles très présentes et de métiers à forte valeur traditionnelle, elles ont également montré qu'il existait, hors de cette approche, d'autres parcours significatifs de formation et d'insertion. Ils sont généralement mis en œuvre au moyen de partenariats de travail réunissant le secteur associatif, les pouvoirs publics nationaux ou locaux et les organisations sectorielles. Leur but est de professionnaliser les jeunes et les publics adultes fragiles tout en les insérant dans l'emploi.

2.4.1. Les dispositifs de pré-professionnalisation des jeunes en âge scolaire

Il existe dans la plupart des pays un nombre important d'enfants qui quittent l'école avant la fin du cycle scolaire. Les données récoltées ne permettent pas de chiffrer de manière précise ce nombre. Sont disponibles les pourcentages des enfants qui quittent l'école avant la fin du cycle scolaire ainsi que les pourcentages des enfants qui travaillent avant l'âge légal de 14 ans. Ainsi, les taux nets de scolarisation publiés par l'UNESCO pour l'année 2004 sont en moyenne de 65 % pour l'Afrique subsaharienne contre 46 % pour l'Éthiopie et 60 % pour l'Angola. Sont également disponibles certaines données sur le travail des enfants : il concerne par exemple 25 % des enfants de 10 à 14 ans en Angola et 39,9 % au Cameroun. Les autres pays signalent le travail des enfants mais ne permettent pas toujours d'isoler le pourcentage exact le concernant.

L'enquête terrain a permis de distinguer plusieurs types d'interventions menées dans les pays en vue de pallier cette situation de déperdition scolaire.

L'alphabétisation fonctionnelle et le pré-apprentissage des jeunes du Maroc

Depuis 1997, le Maroc connaît un nombre extrêmement important d'enfants entre 9 et 16 ans en dehors du système scolaire formel (environ deux millions). Cette situation a poussé le ministère de l'Éducation à s'interroger sur la manière de prendre en charge les nombreux enfants « invisibles » d'âge scolaire qui, tout en étant hors de l'école, ont droit à l'éducation.

La réponse a été, d'un côté, la création en 1998 d'une direction de l'Éducation non formelle à l'intérieur du ministère afin de permettre aux pouvoirs publics d'atteindre les trois objectifs prioritaires fixés en vue de favoriser le développement du pays : l'éducation pour tous, la généralisation de l'enseignement et la lutte contre l'analphabétisme. Elle a été, d'un autre côté, la mise en œuvre d'actions concrètes afin de ne pas laisser les

enfants déscolarisés à leur sort et de les aider soit à s'insérer dans la vie active, soit à s'orienter vers la formation professionnelle, soit à se réinsérer dans l'enseignement formel.

Le ministère a mis en place plusieurs expériences significatives pour la montée en compétences du secteur informel. Ces actions ont été mises en œuvre selon le principe de proximité, mobilisant au maximum les acteurs régionaux, provinciaux et locaux ainsi que le réseau associatif (ONG, associations de quartier et de village). Elles ont bénéficié annuellement à 35 000 enfants jusqu'en 2003 et à 43 000 à partir de 2004 :

- un programme d'éducation et de formation fonctionnelle des enfants en situation de travail. Réalisé en partenariat avec les ONG, le ministère de l'Artisanat et les chambres professionnelles, il permet aux enfants et aux jeunes de 12 à 15 ans d'acquérir les compétences de base minimales permettant de recevoir un enseignement fonctionnel approprié au métier exercé et d'être préparés à leur insertion dans la vie active ;
- un programme d'insertion dans la formation professionnelle. Destiné aux enfants et jeunes déscolarisés de 12 à 15 ans, il vise essentiellement la mise à niveau des connaissances de base et l'apprentissage d'un métier par l'intermédiaire de l'insertion dans le système de formation professionnelle. Réalisé en partenariat avec le secrétariat d'État à la Formation professionnelle et avec des entreprises, il permet aux bénéficiaires d'être sensibilisés à l'apprentissage d'un métier et d'acquérir les compétences de base exigées par les pré-requis de la formation professionnelle présentés plus haut.

Les perspectives de pré-professionnalisation du Bénin et en Afrique du Sud

Le plan décennal béninois ne mentionne pas de stratégie définie pour les enfants de 11 à 14 ans, sortant du primaire, mais n'ayant pas l'âge pour rentrer en

apprentissage, bien que l'UNICEF ait commandé un travail sur ce sujet selon le concept d'un enseignement primaire alternatif. Toutefois, l'option qu'il défend de limitation du pourcentage de jeunes qui entreraient dans le secondaire à mesure que la proportion de jeunes ayant achevé le primaire augmentera s'ajoute au constat du faible taux de survie de l'école fondamentale (50 %) et ne peut que maintenir un nombre important de jeunes hors de l'école avant de pouvoir entrer en apprentissage. En 2015, au moins 110 000 jeunes seront concernés par les restrictions du passage au secondaire et s'ajouteront au nombre d'enfants préalablement déscolarisés. Dès lors, l'objectif d'achèvement de la scolarisation universelle – entendu comme un cycle primaire complet – ne pourra être atteint que si une solution qui justifie le maintien des enfants et des jeunes dans le système scolaire est trouvée. La création d'un dispositif de pré-apprentissage dans lequel ces derniers pourraient construire, maintenir ou accroître leurs acquis scolaires a ainsi été suggérée par la plupart des interlocuteurs rencontrés.

Selon la coopération française, les centres de métiers pourraient être en partie les lieux d'accueil du pré-apprentissage et de la pré-professionnalisation. Ces centres s'adresseraient aux jeunes sortis de l'école et n'ayant pas l'âge d'entrer en apprentissage et leur offriraient ainsi une seconde chance de construire, maintenir ou développer leurs savoirs fondamentaux en calcul, lecture et écriture et de s'initier à trois ou quatre métiers afin de mieux préparer leur choix professionnel futur. Ils les prépareraient ainsi à entrer dans le système d'apprentissage dual et à préparer, sinon un CQP, au moins un CQM et dans tous les cas les aideraient à acquérir un diplôme national reconnu.

Il existe également des actions de pré-professionnalisation en Afrique du Sud promues par l'autorité SETA du secteur des services dans le cadre du projet pilote de pré-professionnalisation en milieu scolaire ou SPLP (*School Pre-learnership Pilot-Project*). Mais ces actions s'adressent en priorité à des jeunes scolarisés de

l'enseignement secondaire et leur donnent, à côté de l'enseignement théorique, la possibilité d'acquérir des connaissances et savoir-faire pour entrer dans le monde du travail. Elles peuvent également aider des jeunes en recherche d'insertion à entrer de manière optimale dans les formations en alternance (*learnership*) et ainsi à accumuler le maximum de chances pour acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi. Dans les deux cas, il s'agit davantage de créer de meilleures passerelles entre le monde de l'école et celui de l'entreprise que de prendre en charge le devenir éducatif et professionnel d'enfants déscolarisés et inoccupés.

2.4.2. Des itinéraires d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes

Une lecture transversale des efforts réalisés par les pays étudiés pour insérer les nombreux jeunes inoccupés dans le monde du travail met en lumière la multiplicité de voies et moyens mis en œuvre tant par les pouvoirs publics que par le secteur associatif et les bailleurs de fonds pour réussir cette insertion. Le point commun entre tous ces acteurs est qu'ils ont tous le souci de ne pas insérer sans former et de ne pas former sans insérer. Ce lien indissociable entre acquisition de compétences et de qualifications et accès au monde du travail est la seule manière de ne pas désespérer davantage les nombreux jeunes qui cherchent du travail sans y parvenir.

Les dispositifs ciblés sur l'aide publique à la création d'activités et d'emplois

L'Afrique du Sud comme l'Éthiopie ont mis en place des programmes d'investissement public dans des secteurs d'activités considérés comme prioritaires pour le développement du pays. Ils ont dans le même temps saisi l'opportunité de ces investissements pour aider les jeunes et les adultes inactifs à accéder aux emplois créés à cette occasion et pour les accompagner par des moyens de formation et d'insertion appropriés.

Le programme d'extension des services publics en Afrique du Sud

Intitulé EPWP ou *Expanded Public Works Programme*, ce programme concerne la création d'emplois dans des domaines tels que les soins à domicile pour personnes âgées et malades, le soin des enfants en bas âge, la restauration scolaire, les travaux d'entretien des routes, des bâtiments et de l'environnement... Les emplois sont créés dans le cadre des budgets publics existants et sous la responsabilité des structures gouvernementales en place. L'ensemble du programme est coordonné par le NDPW (*National Department of Public Works* ou ministère des Services publics). Le but du programme est de créer un million d'offres d'emplois pour les cinq prochaines années à destination des actifs non ou peu qualifiés, notamment les jeunes et des chômeurs marginalisés. L'idée est d'instaurer des prestations de service public de bonne qualité et d'y faire participer financièrement l'ensemble des départements ministériels. La création de tous ces emplois inclut des actions de formation et de qualification appuyées par les financements du NSF. Les premiers résultats montrent que l'opération a des effets très positifs sur l'emploi. L'année 2005 a ainsi permis de créer au minimum 130 000 emplois d'utilité publique. Le secteur de la construction a mis en place un *learnership* qui aurait permis à plus de 1 500 actifs du secteur de se former. De même, des *learnerships* sont réalisés dans le secteur de l'agriculture et des services.

L'appui public à la création d'activités de Dire Dawa (Éthiopie)

Les autorités de la région éthiopienne de Dire Dawa ont le souci prioritaire d'insérer dans l'emploi les nombreux jeunes au chômage qui vivaient jusqu'à peu du trafic de marchandises entre la région et Djibouti. Elles ont donc chargé l'Agence régionale de développement des micro- et petites entreprises REMSEDA (*Regional micro and Small Development Agency*) de mettre en place des itinéraires efficaces d'insertion dans l'emploi.

L'agence, qui travaille en lien avec les élus locaux, l'administration régionale et les différents acteurs locaux concernés, dont ceux de l'enseignement et de la formation professionnelle, a décidé de focaliser ses interventions dans des secteurs qui font partie de la stratégie économique de la région et qui apportent une contribution significative au PIB : la construction immobilière, les travaux publics dont la construction des routes, l'alimentation, le textile et l'arboriculture. Elle intervient dans ces différents secteurs en appuyant le lancement d'associations et de coopératives, notamment de jeunes, et les fait participer à la réalisation des travaux lancés par les pouvoirs publics ou inscrits dans le plan de développement régional. À ce jour, la REMSEDA a facilité la mise en place de 220 coopératives ou associations dont 63 dans le domaine de la construction, 41 dans la transformation alimentaire, 40 dans le secteur du métal, 25 dans les activités de traitement des déchets, onze dans la confection, six dans le travail du bois, cinq dans l'agriculture urbaine...

Le processus d'insertion/formation est partie intégrante de l'activité de ces coopératives. Les jeunes et adultes qui en sont membres sont accompagnés par l'agence dans leur parcours de professionnalisation. Celle-ci les aide à concourir aux appels d'offres lancés dans le cadre des travaux d'investissement régionaux. Elle les invite en même temps à se former dans les domaines techniques (menuiserie bois et métallique, taille de la pierre, maçonnerie...), financiers et managériaux (tenue d'un journal de caisse, gestion comptable, création et développement d'activités...). Elle les assiste dans l'obtention des prêts auprès des organismes de microcrédit et les appuie pour cela dans la réalisation de leur plan de développement. Finalement, l'agence soutient et suit le groupement jusqu'au moment où celui-ci atteint une autonomie de fonctionnement et devient capable de se lancer sur le marché du travail.

Les dispositifs ciblés sur l'accompagnement et l'appui pédagogiques

Il existe dans plusieurs pays des expériences d'accompagnement et d'appui des jeunes qui révèlent, chacune à sa manière, les forces ou les faiblesses de certains dispositifs d'accompagnement des jeunes vers la professionnalisation et l'emploi

L'accompagnement continu des jeunes du quartier de Sambizanga (Angola)

Le projet de la mission salésienne Dom Bosco est un projet de développement socio-communautaire sur Sambizanga, un quartier de Luanda qui compte environ 700 000 habitants. Il est constitué de 25 centres répartis sur l'ensemble du quartier et intervenant dans les différents domaines socio-éducatifs. Le centre principal comporte un grand établissement de formation qui accueille jusqu'à 1 000 élèves et les forme en trois sessions de formation quotidienne. La particularité de l'expérience repose sur plusieurs éléments majeurs :

- les animateurs du projet accompagnent les jeunes dès l'école primaire de manière à ce qu'ils aillent jusqu'au bout de leur scolarité. Cet accompagnement signifie, entre autres, un contact permanent avec les familles du quartier et un suivi régulier de chaque jeune ;
- ces mêmes animateurs, une fois l'éducation primaire terminée, continuent à suivre les jeunes et les aident à choisir entre l'entrée dans un établissement secondaire situé sur le quartier et l'entrée dans des centres de formation également localisés à Sambizanga ;
- les jeunes qui suivent la formation professionnelle ont le choix entre un cycle court et un cycle long. Ceux qui rentrent dans la formation alternée de deux ans doivent s'engager à la terminer. Ils sont motivés dans leur engagement par le fait que leur formation pratique ne se fait pas en atelier, mais consiste à travailler dans le quartier avec du matériel réel et dans des situations réelles (participation à la

construction d'une école par exemple). Ceux qui entrent dans des formations courtes de six à neuf mois sont assurés d'avoir une qualification professionnelle à la sortie tout en gardant à tout moment la possibilité de continuer leur formation, s'ils le souhaitent ;

- à la sortie de la formation, les jeunes ne sont pas laissés à eux-mêmes. S'ils ne trouvent pas directement un emploi, ils sont soit assistés par le centre dans leur recherche d'emploi, soit aidés pour créer une micro-entreprise, soit incités à continuer à se former en situation de travail. Dans tous les cas, ils sont accompagnés jusqu'au moment de leur insertion effective dans le marché du travail.

L'enquête terrain a permis de constater que l'intervention de la mission Dom Bosco dans le quartier de Zambizanga constituait un cas tout à fait remarquable d'intervention globale et coordonnée dans un milieu social particulièrement frappé par la pauvreté et dans un secteur économique où l'activité informelle est le passage obligé de l'insertion dans l'activité économique et professionnelle. L'intervention vise à considérer les problèmes dans leur complexité humaine, sociale, éducative, professionnelle et économique et à prendre en compte chacun de ces aspects dans la résolution des problèmes posés. Il en résulte que la réussite professionnelle des jeunes passe immanquablement par la forme de tutorat permanent qui les accompagne depuis leur entrée dans l'école jusqu'à leur insertion dans le monde du travail et par la mise en œuvre d'une formation professionnelle en alternance dont la partie pratique est un apprentissage en situation réelle de travail.

118

L'ensemble de l'action est financé par le budget public (enseignants et employés des divers centres), par l'Union européenne (actions d'alphabétisation et de santé), par la coopération portugaise (action sociale et sportive et microcrédits) ainsi que par les coopérations espagnole et italienne et l'UNICEF. Les différents ministères (ministère de l'Assistance et de la Réintégration sociale, ministère de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, ministère de la Jeunesse et Sport) sont également

parties prenantes, moins comme financeurs que comme coordinateurs des fonds versés par les différents bailleurs. La vente des produits réalisés par les centres permet par ailleurs au projet de s'autofinancer.

Le va-et-vient entre insertion et formation : le projet JEVAIS de Douala (Cameroun)

Engagé essentiellement à Yaoundé et à Douala depuis octobre 2003, le projet JEVAIS (Jeunesse et vie associative pour l'insertion sociale) est réalisé en étroite coopération entre le service de coopération et d'action culturelle français et le ministère de la Jeunesse camerounaise. Il comporte deux grands axes d'intervention : l'insertion des jeunes à travers la vie associative (sportive, culturelle, environnement, santé...) et le soutien à des activités génératrices de revenu (AGR). Le projet mobilise 1 000 à 1 200 jeunes dans les activités associatives et une trentaine de jeunes dans le cadre du volet « soutien aux AGR ».

Dans le domaine des AGR, le projet appuie des jeunes organisés en associations dans des projets qu'ils ont conçus eux-mêmes selon une double démarche :

- dans une première phase, les jeunes montent leur propre projet sans bénéficier de formation et mettent en place un cadre logique présentant les objectifs, la mise en œuvre et les ressources nécessaires pour la réussite de leur action. Sur les 30 à 40 demandes faites, une douzaine a été retenue pour financement ;
- durant la deuxième phase, ceux dont les projets ont été rejetés sont formés au montage de projet et ceux qui ont vu leur projet accepté sont initiés, entre autres, à la gestion, à la comptabilité et au marketing (en coopération avec l'Institut européen de coopération et de développement - IECD).

L'idée de JEVAIS est de ne pas proposer de formation d'emblée mais de laisser les jeunes mobiliser leurs capacités, la formation venant répondre à des difficultés

qu'ils auraient rencontrées au cours de la première phase. La formation donne lieu à un suivi : le formateur vient sur le terrain discuter des difficultés pratiques avec les jeunes. Une réflexion est actuellement en cours pour voir si les jeunes ont des besoins de formations techniques qui pourraient être satisfaits par des professionnels en activité (par exemple par des artisans).

Les AGR ont été regroupées en micro-activités et en ateliers d'insertion. Ont ainsi été lancées les activités suivantes : fumage de poisson et de poulet, assainissement, location de chaises, dépôt de bois, sérigraphie, vente d'huile, commercialisation de carton de 2^e choix, atelier d'informatique, coiffure, élevage de porcs, sculpture sur bois, cafétéria, froid et climatisation, vente de sciures de bois, couture, fabrication de savon...

Les jeunes restent entre un et deux ans dans les ateliers d'insertion. Ils en sortent quand l'activité lancée est validée par les associations dont ils sont membres. En termes de financement, les associations mettent une mise et deviennent ainsi « actionnaires ». Elles participent notamment au conseil de gestion du projet qui se réunit chaque mois. Les bénéfices sont répartis de la manière suivante : salariés 60 %, fonds de réserve 10 %, caisse des associations porteuses du projet 10 %, pôle du projet 10 %.

120

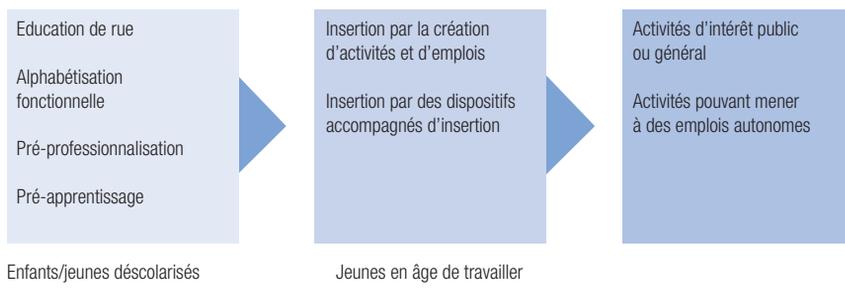
JEVAIS présente, dans sa composante création d'activité, l'intérêt de mettre en place un véritable processus d'insertion qui passe par les jalons suivants :

- proposition par les jeunes eux-mêmes de leur parcours d'insertion dans le cadre de l'association dont ils sont membres ;
- validation du projet de parcours et de son cadre logique et opérationnel par l'association ;
- suivi des jeunes par les responsables de JEVAIS et identification des compétences nécessaires pour réussir le parcours d'insertion ;

- formation des jeunes en fonction des besoins de compétences identifiés et suivi par les formateurs des résultats de la formation ;
- appréciation collective de la consolidation de l'activité lancée et de la réussite du parcours d'insertion.

Ces quelques exemples ne rendent pas compte de la richesse des expériences mises en œuvre dans les pays. Elles indiquent simplement les deux grandes constantes qui reviennent dans toutes les démarches d'insertion : elles ne peuvent pas aboutir quand il n'y a pas suffisamment d'emplois ou d'activités disponibles, mais elles sont susceptibles en même temps d'aboutir si ceux qui cherchent à entrer sur le marché du travail, et notamment les publics les plus fragiles, sont soutenus dans leurs efforts par un dispositif d'accompagnement et de professionnalisation qui leur donne le maximum de chances d'aller jusqu'au bout de leur démarche.

Graphique 5.
Les dispositifs d'insertion des jeunes



2.4.3. Les initiatives en faveur des publics adultes fragilisés

Si les jeunes sont particulièrement vulnérables dans des économies pauvres en emplois stables et majoritairement tournées vers les activités informelles, ils ne sont pas les seuls à devoir lutter pour accéder à un marché du travail très occupé sinon très

compétitif. L'enquête terrain a permis d'identifier trois autres grands publics vulnérables : les handicapés, notamment du fait de la guerre, les femmes qui sont dans leur grande majorité moins bien formées que les hommes et les vendeurs de rue qui pratiquent une activité difficile, peu sinon pas du tout qualifiée et la moins rentable de toutes les occupations du secteur informel. Les initiatives de formation menées en leur faveur montrent qu'il y a possibilité, avec des moyens adaptés, de donner leurs chances à ces publics hautement fragilisés.

La réintégration des ex-combattants et des handicapés dans la vie professionnelle (Angola)

L'Angola est, du fait de 27 années de guerre, un pays qui possède une forte population d'ex-combattants à réinsérer dans la vie civile et un nombre important de personnes, militaires ou civils, handicapées à la suite de combats ou de l'explosion des mines dispersées dans une grande partie de l'espace rural. Ces populations très particulières trouvent essentiellement du travail dans l'économie informelle, à condition de pouvoir bénéficier d'actions de formation et de qualifications adaptées à leurs besoins spécifiques.

Les actions de formation à destination des ex-combattants

L'IRSEM, *Instituto de Reintegração Socio-Profissional dos Ex-Militares* ou Institut de réinsertion socio-professionnelle des ex-militaires a pour mission, sous la direction du MINARS (*Ministério da Assistência e Reinserção Social* ou ministère de l'Assistance et de la Réintégration sociale), de croiser les besoins du marché du travail avec les profils, demandes et disponibilités des ex-soldats et de créer les conditions favorables à leur retour dans la vie civile et dans l'emploi. Il va de soi que ce retour passe très souvent par le détour de l'économie informelle. L'IRSEM intervient ainsi dans plusieurs domaines.

- *Le retour à la terre.* Cette action est ciblée sur les ex-combattants de l'UNITA qui sont pour la plupart d'origine paysanne. L'IRSEM favorise le groupement des ex-soldats et leur permet, par la mise en commun des terres, de produire tout à la fois de la nourriture à usage domestique et des produits agricoles à usage marchand. L'IRSEM accompagne l'ensemble de l'opération et essaie de favoriser la professionnalisation de ceux qu'il appuie. Il répond en même temps à la forte demande d'alphabétisation exprimée par les ex-combattants.

- *Le soutien à la professionnalisation et à la création d'activités.* Depuis la définition de la stratégie de formation des ex-combattants de 2002, l'IRSEM a inscrit plusieurs milliers d'entre eux dans des cursus de formation. Ces cursus ont été réalisés dans le cadre des unités mobiles de formation mises en œuvre par l'Institut national de la formation professionnelle (INEFOP) : 1 802 participants ont abandonné, 11 716 ont été formés et 5 900 ont trouvé un travail. À la suite de ces formations, les participants reçoivent un kit d'outils pour exercer la profession acquise. Ayant constaté que ces kits étaient insuffisants pour créer une activité génératrice de revenus, l'Institut a mis en œuvre une opération de microcrédit (possibilité de prêt jusqu'à 100 dollars par individu formé) et encouragé le regroupement des ex-soldats en associations pour lancer en commun leurs activités professionnelles.

L'IRSEM est financé par la Banque mondiale à hauteur de 33 millions de dollars, par l'action de professionnalisation multi-pays pour la région des Grands Lacs pour un montant de 37 millions de dollars (avec une contribution de l'Union européenne au Trust Fund de 20 millions d'euros) et par l'Union européenne dans le cadre du soutien aux groupes vulnérables pour un équivalent de 13 millions d'euros.

La formation par les maîtres d'apprentissage des handicapés de Huambo

Le projet mené par Handicap International (section française) a pour finalité de former professionnellement les personnes handicapées de Huambo (350 personnes

dont 80 soldats démobilisés faisant vivre leurs familles, soit une population totale de 1 800 personnes) afin de les insérer dans les secteurs économiquement porteurs de la ville. Partant du constat que les handicapés vivaient plutôt en périphérie de la ville alors que les centres de formation étaient plutôt situés en plein centre ville, Handicap International a décidé de sortir du mode habituel de formation résidentielle et de former les handicapés dans leur milieu de vie.

L'ONG a cherché en conséquence, dans les quartiers où habitaient les handicapés, des maîtres artisans pouvant leur enseigner le métier et les a aidés à s'installer en tant que micro-entrepreneurs. Elle a signé avec eux un protocole d'accord définissant les installations et équipements à posséder ainsi que les bénéficiaires à former. Le parcours de formation, défini à la suite d'une évaluation du positionnement individuel, dure six mois et a pour but de donner les compétences de base du métier. Les personnes formées étant des chefs de famille chargés de faire vivre leurs proches, il n'est pas possible de prolonger la formation au-delà de cette durée.

L'expérience de formation par les patrons des micro-entreprises donne des résultats tout à fait satisfaisants. La formation est structurée de façon modulaire. Elle fait l'objet d'un suivi qui permet de vérifier les acquisitions après chaque module et de réaliser une évaluation à mi-parcours. Les maîtres artisans sont réunis régulièrement pour échanger sur leurs pratiques, suivre les évolutions de la demande (telles que la mode par exemple) et s'enrichir mutuellement de leurs expériences. Trois cent cinquante bénéficiaires ont été formés depuis deux ans, dont 80 ex-combattants.

Le projet a une durée de deux ans (2005-07) pour un budget global de 578 707 euros. Il est financé par l'IRSEM (87 606 euros), par la coopération française (170 000 euros) et des fondations européennes dont la Stichting Vluchteling des Pays-Bas.

La formation des femmes sénégalaises et éthiopiennes aux activités génératrices de revenu

Le secteur informel occupe majoritairement des femmes, la plupart d'entre elles travaillant dans des emplois domestiques pas ou peu rémunérés. L'analyse de la situation des différents pays montre que les femmes ont pris conscience de l'importance qu'il y avait pour elles à se professionnaliser et ainsi à accéder à des activités génératrices de revenu. Elle montre également que dans la plupart des cas les femmes ont pris en main leur propre développement et organisent pour elles-mêmes des sessions de formation susceptibles de les aider à créer leur activité et ainsi à mieux gagner leur vie et celle de leur famille.

Les formations à l'initiative des femmes du monde rural sénégalais (GRET, 2004)

Le projet de promotion des micro-entreprises rurales ou PROMER, qui a démarré ses activités en 1997, encourage le secteur privé informel à prendre en main ses propres activités productives et commerciales. Il comporte, en ce sens, toute une partie formation qui vise en priorité les femmes en tant que porteurs des activités économiques en milieu rural. Le projet s'adresse à des groupements qui représentent une « porte d'entrée » pour mieux cerner les demandes individuelles de formation.

125

PROMER a réalisé de nombreuses formations techniques dans des domaines très variés correspondant aux activités exercées par les micro-entreprises rurales, dont les activités de transformation alimentaire : transformation de fruits et légumes, d'huile d'arachide, de noix de cajou, des produits halieutiques et du lait. Les formations agro-alimentaires s'adressent essentiellement à des femmes adultes. Les jeunes filles ne sont pas exclues volontairement par le PROMER mais sont moins représentées dans la mesure où elles préfèrent la restauration, la coiffure ou la couture. En plus des formations techniques, le projet a réalisé des formations transversales, telles que les formations

GERME (« Gérez mieux votre entreprise »), ou encore des formations portant sur l'entrepreneuriat féminin, l'esprit d'entreprise, la législation du commerce et la comptabilité/gestion. Enfin, des formations en alphabétisation ont également été proposées, mais ont été réalisées sans liens directs avec les autres formations.

Au total, depuis 1998, plus de 4 400 personnes ont participé à des formations, dont plus de 1 400 pour les formations techniques (dont 11 % dans le domaine de l'agro-alimentaire), environ 800 pour les formations transversales (dont 68 % en formation à l'esprit d'entreprise) et plus de 2 200 pour l'alphabétisation.

Les formations s'adressent principalement à des groupements féminins, qui sont chargés de sélectionner en leur sein les participantes. Elles durent en général onze jours. Leurs objectifs sont de permettre aux formées de démarrer une activité génératrice de revenu ou de la renforcer, par exemple, avec une formation comprenant des appuis pour la recherche de nouveaux marchés.

Les formations à l'insertion et à l'autonomie des femmes éthiopiennes

126

La formation à l'insertion est le fait de l'association des femmes de Dire Dawa qui compte 5 000 membres et dont l'objectif est d'aider les femmes séropositives et celles se livrant à la prostitution à créer des activités génératrices de revenu. L'association a ainsi mis en place des « ateliers Singer » (du nom des machines à coudre allemandes) c'est-à-dire des ateliers de confection. Les femmes sont formées à réaliser des vêtements qui répondent aux besoins du marché local. Elles sont également formées à la vente, à la comptabilité et à la gestion de leur activité. L'association compte 20 animatrices qui sont formées à intervenir dans les différents domaines de prise en charge des femmes. Elle fonctionne également selon le principe de la formation mutuelle, chaque femme formée acceptant de transférer aux autres ce qu'elle a appris ou de participer à l'action de conscientisation auprès de celles qui ont besoin d'être

aidées ou soutenues. L'ensemble de l'action constitue un exemple tout à fait notable d'une jonction réussie entre insertion sociale et insertion économique.

Le programme intégré d'autonomisation des femmes est un programme pilote de la coopération allemande et plus précisément de l'Institut de coopération internationale de l'Association allemande d'éducation des adultes (ILZ/DW)¹². Il est intégré dans la stratégie globale de développement du pays et a pour ambition d'augmenter la capacité d'action des femmes pauvres et de leurs familles en combinant trois types d'actions habituellement séparées :

- l'alphabétisation fonctionnelle des adultes ;
- la formation débouchant sur des activités génératrices de revenu ;
- la formation à l'entrepreneuriat combinant l'acquisition des compétences de gestion et l'accès à des crédits permettant de lancer une activité de production ou de service.

Le projet a démarré en juillet 2006. Il est prévu pour une période de cinq ans et est financé par l'ambassade des Pays-Bas en Éthiopie. Il vise un public de femmes pauvres et leurs familles (par conséquent leurs maris), mais également les femmes formatrices des différents centres de formation existants, les responsables des services administratifs et des ONG intervenant vis-à-vis d'un public féminin ainsi que le personnel des bureaux régionaux chargés de l'éducation et des femmes ainsi que les formateurs des centres de formation (*TVET Colleges*).

Les contenus de formation ciblés sur les femmes en recherche d'insertion et d'activités profitables sont à la fois basés sur le niveau éducatif de départ de ces femmes et sur une évaluation des potentialités économiques des marchés locaux. Ils

12. Il s'agit de l'Institut für Internationale Zusammenarbeit des Deutschen Volkshochschul-Verbandes qui intervient dans le domaine de la formation en secteur informel sur l'ensemble de l'Afrique de l'Est.

comportent dans tous les cas une formation à la création d'entreprise, une sensibilisation, dans le cadre de travaux de groupes, aux opportunités et modalités de lancement d'activités génératrices de revenu et une initiation aux moyens d'accès au microcrédit. L'obtention du financement, qui sera assuré par un fonds spécial créé à cet effet, fait cependant l'objet d'un certain nombre de conditions préalables : les femmes devront avoir acquis un minimum de capacités à lire, écrire et compter, elles devront montrer des aptitudes minimales à pouvoir gérer une activité génératrice de revenu et elles devront savoir tenir un journal de caisse.

Le cursus total est d'une durée minimale de 360 h sur une durée globale de trois années. Les modalités de mise en œuvre tiennent compte de la charge de travail des femmes, du rythme saisonnier des activités et des charges familiales auxquelles elles doivent faire face.

La structuration des activités des vendeurs de rue

L'observation de l'évolution des marchés informels des sept pays enquêtés montre que l'activité de vendeur de rue se situe au bas de l'échelle des emplois en secteur informel. Bien qu'il n'existe pas de données statistiques précises, il est certain qu'il s'agit, selon toutes les informations recueillies auprès des interlocuteurs rencontrés, du travail le moins rémunéré et le plus aléatoire. Il est par définition un métier de subsistance, celui qui permet de gagner le minimum pour manger et survivre. Ce constat rend d'autant plus significatives les actions menées en Afrique du Sud et au Cameroun pour améliorer le sort de cette catégorie d'actifs informels.

La formation à l'esprit d'entreprise des « street vendors » de Johannesburg

Intitulée « développez votre entreprise » (*Grow Your Own Business*), l'initiative soutenue par la municipalité de Johannesburg et réalisée avec l'aide de l'université

Witwatersrand de Braamfontein concerne la formation des vendeurs de rue, qui sont des acteurs très typiques du secteur informel sud-africain. Elle est étalée sur 14 semaines. Les personnes formées sont en activité. Elles sont tirées au sort sur la liste des acteurs économiques du Gauteng (province de Johannesburg et Pretoria) et averties par téléphone ou SMS qu'elles ont été sélectionnées pour participer au projet. Les personnes sélectionnées sont formées à mieux organiser et gérer leur activité. Elles suivent les cours le samedi après-midi après leur travail et l'université prend en charge leur nourriture ainsi que les outils et moyens pédagogiques nécessaires à la réussite de l'opération. Une fois formées, les personnes sont suivies par un tuteur qui les aide à mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises dans le cadre de l'activité professionnelle. La SETA a investi 1,4 million de rands (soit près de 153 000 euros) pour la formation que 50 premières personnes viennent de finir. Une deuxième session de 225 participants a commencé en février 2006. Si l'opération est concluante, le fonds sectoriel prévoit de la déployer au niveau de l'ensemble du pays.

Le renforcement des capacités de gestion des « sauveteurs » du Cameroun

Le projet, réalisé par le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle dans le cadre du projet intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (PIASI) part de l'idée que « la vivacité et la compétitivité de l'économie camerounaise dépendent largement du marché caché de l'emploi » que représente le secteur non structuré (MINEFOP, 2006). Lancé en 2005, avec des financements issus de l'initiative PPTTE (pays pauvres très endettés), il a consisté à mettre en place les opérations suivantes :

- création d'un comité de proximité dont la mission est d'entrer en contact avec les différentes organisations représentatives des acteurs du secteur informel. Après plusieurs séances de travail, ce comité a décidé de reconnaître comme interlocuteur l'Association nationale des sauveteurs¹³ du Cameroun (ANESCAM).

13. Le mot « sauveteur » est utilisé dans le cas présent pour désigner les vendeurs à la sauvette.

- des réunions organisées à Yaoundé et à Douala ont permis de regrouper plus de 300 vendeurs dans une première phase ;
- réalisation d'un fichier des sauveteurs du Cameroun. Les différentes réunions ont permis d'identifier et de répertorier environ 800 jeunes pratiquant cette activité ;
- sélection de projets de formation et soutien financier aux promoteurs. La formation, qui passe par « des séminaires des points focaux », porte sur les outils de gestion et d'information les plus élémentaires qui doivent aider les jeunes promoteurs à mener à bien et à rentabiliser leurs activités. En 2005, 132 jeunes ont bénéficié de soutiens financiers à hauteur de montants oscillant entre 100 000 FCFA et 500 000 FCFA soit entre 150 et 750 euros.

Un séminaire d'initiation à la gestion financière des projets a été envisagé pour la fin de 2006. A également été envisagée la mise en réseau des points focaux afin de permettre à ces derniers d'exercer la responsabilité du suivi et du contrôle de l'utilisation des fonds financiers accordés aux promoteurs de projets.

Les pratiques et itinéraires d'insertion et de professionnalisation des jeunes en recherche d'emploi comme des publics fragilisés rapportés dans cette étude rendent compte de façon très partielle des dynamiques qui sont à l'œuvre dans les différents pays pour permettre à un large public, confronté au problème immédiat de la pauvreté et du chômage, de pouvoir gagner sa vie tout en prenant pied sur un marché du travail très difficile d'accès. L'état de l'économie des pays fait que les itinéraires d'insertion et de mise au travail relevés tout au long de l'enquête mènent quasiment tous à l'exercice d'une activité génératrice de revenu en secteur informel. Mais les efforts, souvent conjoints, entrepris par les acteurs publics, associatifs et privés pour aider les différents groupes cibles à se professionnaliser même dans les métiers les moins valorisés laissent entrevoir que la montée en compétences de ces groupes et de leurs membres est l'un des moyens les plus efficaces pour les aider à bâtir un avenir.

2.4.4. Les initiatives en faveur d'une meilleure professionnalisation du secteur

Si le secteur informel comporte des actifs qui sont à la frange de l'activité de survie, il compte également des artisans, des commerçants, des employés qualifiés, en un mot, des professionnels qui occupent une place définie en termes de production et de services sur le marché local. Ces professionnels sont souvent identifiés dans les enquêtes statistiques comme occupant le haut de l'échelle des revenus du secteur informel, possédant un local pour domicilier leur activité et exerçant leur profession depuis plusieurs années¹⁴.

L'enquête terrain a permis d'identifier un certain nombre d'actions de formation destinées à augmenter la qualité et l'efficacité de ces professionnels. Celles-ci ont pour objet d'adapter les entrepreneurs les plus installés aux évolutions des techniques et aux nouvelles normes en cours et de faciliter par ce biais leur accès aux segments les plus modernes du marché. Elles ont également pour finalité d'aider ceux qui sont en phase d'installation ou de stabilisation d'atteindre un niveau de compétences leur permettant d'occuper des créneaux porteurs de l'économie locale ou nationale.

Les formations aux nouvelles normes techniques et professionnelles

131

La population des professionnels installés de façon relativement stable est surtout active dans les pays ayant des organisations professionnelles du type fédération nationale des artisans ou chambres consulaires chargées d'organiser des services à leur attention. Les pratiques de formation organisées dans un tel cadre montrent combien le secteur informel est incité à s'adapter aux nouvelles règles et exigences de leur secteur d'activité.

14. Selon l'enquête AFRISTAT sur le secteur informel dans les sept capitales de l'UEMOA, l'âge moyen des unités de production que l'on peut assimiler à celles des professionnels visés ici est de sept ans.

La formation à la normalisation technique des électriciens de Dakar

Un regroupement de 300 électriciens de Dakar (soit la totalité des électriciens inscrits au registre des métiers) a demandé à pouvoir bénéficier d'une formation leur permettant de se mettre à niveau sur les normes de la profession. Ce renforcement des capacités a été rendu nécessaire à la suite de la promulgation de la loi dispensant la société sénégalaise d'électricité (SENELEC) de réaliser les installations chez les particuliers. Il en a résulté un élargissement du marché des artisans électriciens, mais également l'obligation pour eux de prendre la relève de la SENELEC en respectant les normes d'installation en vigueur.

La formation sollicitée comprenait six modules leur permettant d'être formés sur 19 points de conformité. La requête a été soumise au FONDEF (Fonds de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle) avec l'appui de la Chambre des métiers. Celui-ci a accepté, après avoir synthétisé la formation en deux modules, de supporter 75 % du montant total (estimé à 16 millions de FCFA, soit près de 25 000 euros). Les 25 % restant étaient à la charge des artisans.

132

La formation des plombiers béninois au respect des normes d'installation sanitaire

Une formation d'artisans plombiers a été organisée par la SAFRETTE (Société africaine d'équipements, de travaux et de technologies) dans le but de les initier à la réalisation d'installations sanitaires dans le respect des normes et réglementations de la profession et à la lecture des plans de plomberie (Amoussouga, 2005). La plupart d'entre eux abordaient en effet la réalisation d'une installation à leur propre manière.

Cette formation de cinq jours, destinée aux maîtres plombiers âgés de 28 à 53 ans désireux d'améliorer leur offre de service sur le marché du travail, avait pour objectif d'aider les artisans à reconnaître et à interpréter les normalisations et symboles

conventionnels de la profession, de les familiariser avec le fonctionnement d'appareils sanitaires d'en maîtriser les techniques de pose et, enfin, de leur apprendre à interpréter le mode de fonctionnement des ouvrages d'assainissement.

Elle a suscité un vif intérêt chez les artisans dans la mesure où elle leur permettait d'élever leur niveau général de compétences et de positionner leur offre dans le respect de normes et réglementations internationales. Les 21 plombiers qui ont suivi la formation ont tous manifesté leur souhait de bénéficier d'autres formations, notamment dans le domaine de l'adduction d'eau villageoise et en milieu urbain. Ils ont par ailleurs souligné qu'il serait intéressant d'étendre cette formation à l'ensemble du Bénin afin d'harmoniser le niveau d'information au niveau national.

La formation des débitants de boissons d'Afrique du Sud

Le programme de formation des débitants de boissons (*taverners*), initié et financé par la South African Breweries (SAB), a été lancé en 2003 en vue d'améliorer la qualité des services des débits de boissons commercialisant les produits de la société. Il vise à donner aux débitants des compétences leur permettant de répondre aux normes de qualité de la profession.

133

La formation inclut des modules de management, de relations avec le client, de droit des affaires, de gestion de stock, de tenue de comptabilité ou de gestion des crédits. Elle dure cinq jours et donne lieu à deux visites sur site de la part des formateurs. Elle est réalisée sur l'ensemble du territoire, les filiales locales de SAB étant chargées de la réception des demandes de participation. Les cours se font en anglais, mais les formateurs doivent avoir également une bonne connaissance des autres langues nationales.

La formation est reconnue par le ministère de l'Éducation. Elle est également accréditée par la THETA (*Tourism and Hospitality Education and Training Authority* ou

Commission d'éducation et de formation du secteur hôtellerie et tourisme) et s'appuie sur le matériel pédagogique de cette dernière. Des participants ayant fait preuve d'une bonne maîtrise du contenu de formation se voient accorder des unités de crédits dans le cadre du Système national de qualifications (*National Qualification Framework*). Les débitants de boissons ayant suivi les formations font généralement la démarche d'enregistrer formellement leur entreprise.

Ces trois actions sont significatives de la manière dont la formation professionnelle est susceptible d'adapter les actifs les plus qualifiés du secteur informel aux contraintes et normes d'un marché de plus en plus compétitif. Elle devient en ce sens un facteur décisif de dynamisation de leurs unités de production et de services et les mène au seuil des règles et pratiques qui identifient le rôle et le fonctionnement de l'économie formelle.

Les formations aux professions et métiers porteurs

Les pays enquêtés sont de plus en plus confrontés, du fait de l'extension de l'économie informelle au détriment des entreprises modernes, à l'obligation de définir des objectifs de croissance qui tiennent compte de l'apport incontournable que cette « seconde économie »¹⁵ peut apporter aux politiques nationales d'emploi et plus largement à la production de richesse du pays. Même si ces objectifs sont souvent ciblés de manière pragmatique et mériteraient d'être davantage intégrés dans des stratégies globales de développement, ils sont à l'origine d'un certain nombre de dispositifs et d'actions de formation qui ont pour finalité de professionnaliser leurs bénéficiaires dans des métiers rentables à court et moyen termes.

15. La paternité de cette expression revient au président sud-africain Mbeki.

La formation des nouveaux fermiers d'Afrique du Sud

La problématique de la formation en milieu agricole en Afrique du Sud est directement reliée à la question de la réforme agraire, dont l'objectif est de transmettre 30 % des terres aux agriculteurs noirs avant 2014. Les enjeux de la transmission des terres sont importants car la réforme implique notamment le transfert d'exploitations agricoles extensives, à fort investissement et largement exportatrices, vers des agriculteurs peu ou pas formés et qui exploitent de petites fermes davantage selon une logique de survie que de rentabilité. Face à cette situation, la commission sectorielle d'éducation et de formation ou AgriSETA a mis en place une action de professionnalisation des nouveaux exploitants agricoles. Elle repose sur le *mentorship*, c'est-à-dire sur l'acceptation par des fermiers seniors et en fin d'activité professionnelle d'accompagner et de soutenir les nouveaux fermiers généralement noirs et sans grande expérience professionnelle. Le tuteur ou *mentor* intervient pour transmettre ses compétences dans le domaine de l'organisation des hommes et des activités et de la gestion de l'exploitation et pour faciliter le transfert des connaissances et savoir-faire techniques en fonction des types de culture pratiqués. Le but final est d'éviter une rupture des techniques et des métiers de culture et d'exploitation au moment de la transmission du patrimoine foncier des grands propriétaires terriens vers les petits fermiers.

La formation à l'horticulture dans la zone périurbaine de Luanda

L'action a été menée par l'ONG Agrisud avec le soutien de la coopération française. Le projet s'est inscrit dans le contexte d'une grande demande alimentaire de la ville de Luanda, de l'incapacité de l'agriculture traditionnelle à répondre à cette demande en raison de la mauvaise qualité des infrastructures routières reliant les espaces de production agricole à la capitale et de la disponibilité, autour de Luanda, de terres cultivables et irrigables. Il a permis de renforcer les capacités d'intervention des services

provinciaux de l'agriculture de Luanda et de former à l'horticulture les petits producteurs agricoles de la ceinture. La formation ainsi mise en oeuvre avait une durée totale de trois mois dont un consacré à la formation de base et deux à l'apprentissage en situation réelle. Elle était réalisée par groupes de six au maximum et comportait une phase de transfert des savoirs et savoir-faire par un professionnel de l'agriculture, un approfondissement des savoirs complexes par le formateur et une mise en application, par chaque bénéficiaire, des acquis de la formation sur sa propre terre. Fin 2005, le projet avait abouti à la formation de 15 techniciens susceptibles de former d'autres horticulteurs, de 20 maîtres exploitants et de 780 paysans.

La mise à niveau des artisans marocains aux exigences du marché international

Après avoir longtemps privilégié une approche sociale de l'artisanat, le ministère marocain du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale a décidé d'aborder l'avenir de ce secteur, largement partie prenante de l'économie informelle, sous l'angle du développement économique et du marché du travail. Il a ainsi conclu, après une analyse prospective de développement du marché touristique, que l'artisanat à fort contenu culturel (décoration, ameublement, habillement, accessoires, bijouterie et bâtiment) constituait un secteur d'activité à fort potentiel de développement et susceptible notamment de croître avec l'augmentation de la fréquentation touristique. Dans cet esprit, les pouvoirs publics ont prévu, en partenariat avec les organisations d'artisans, un vaste programme d'élévation du niveau de qualification des professionnels du secteur. Les grandes lignes peuvent être résumées comme suit :

- formation des artisans d'art aux nouveaux concepts de design afin de les aider à adapter leurs produits aux évolutions prévisibles du marché international ;
- initiation des mono-artisans aux méthodes de management moderne afin de les rendre aptes à exercer leur métier dans des espaces de vente innovants à créer (villages d'artisans, économusées) ;

- réalisation d'un grand programme de formation continue à destination de 200 000 à 300 000 professionnels du secteur de manière à élever le niveau global de qualité des productions artisanales.

Prévu sur une période de dix années, ce grand programme de mutation du métier d'artisan d'art montre que l'évolution du marché informel passe inévitablement par une confrontation avec un marché de plus en plus globalisé et que cette confrontation ne peut pas être gagnée sans une élévation substantielle du niveau de professionnalisation de ceux qui y travaillent.

L'insertion de la production des tisseurs d'Addis Abeba dans un marché international porteur

Le projet s'inscrit dans la coopération établie entre l'OIT et le gouvernement éthiopien dans le cadre du programme pays relatif au travail décent, dont la finalité est de promouvoir un développement durable et de réduire la pauvreté. Le BIT a identifié comme secteurs prioritaires, à la suite du démantèlement de l'accord multifibre de 1974, le coton, le textile et, plus globalement, la confection. Des études spécifiques ont en effet montré l'intérêt de l'intégration de ce sous-secteur d'activité dans la chaîne de valeur nationale¹⁶ et identifié, comme conditions d'accès au marché et à des moyens financiers accrus, un accroissement des compétences techniques du tissage et des capacités de gestion et de management.

De manière concrète, le projet s'est donné pour objectif de former les micro- et petites entreprises informelles du tissage en vue de leur permettre d'obtenir des locaux adaptés et des métiers à tisser de nouvelle génération, d'ouvrir la production

16. Dans le document interne de présentation du projet (*Technical Cooperation Summary Project Outline*), l'OIT définit la chaîne de valeur comme l'ensemble des activités requises pour réaliser un produit ou un service depuis sa conception jusqu'à sa livraison. Elle souligne que le défi à relever dans le cas précis est d'améliorer la compétitivité et l'efficacité de l'ensemble de la chaîne en vue de soutenir l'emploi et la croissance économique.

sur le marché international par l'exploitation de nouvelles niches du marché national, d'améliorer leurs conditions de travail et de renouveler les produits et les processus de production. Il a en conséquence décidé de former les travailleurs du secteur à tous les niveaux de compétences et d'accroître fortement leurs capacités professionnelles :

- niveau de base : faire acquérir les compétences élémentaires du tissage ;
- niveau intermédiaire : donner aux personnes déjà dans le métier la capacité de produire les lots de marchandises selon les niveaux de quantité et de qualité requis par le marché international ;
- niveau spécialisé : former à la conception de nouveaux produits et aider les designers ou couturiers à répondre aux aspirations du marché international et à se spécialiser dans des gammes de confections exigées par ce marché ;
- niveau spécialisé : qualifier les travailleurs de la confection à reproduire de façon normalisée les nouveaux modèles conçus par les couturiers et à s'approprier les nouvelles techniques de tissage et de confection promues par le marché international.

138

Le projet conjoint entre l'OIT et les pouvoirs publics éthiopiens n'en est qu'à ses débuts et doit faire ses preuves. Il démontre toutefois, à l'instar du projet marocain, que le secteur informel a des potentialités qui peuvent le hisser au niveau requis par le marché international. Mais ces potentialités ne deviennent réalité qu'à la condition que les actifs du secteur soient reconnus dans leurs capacités à se confronter aux défis quantitatifs et qualitatifs de ce marché et qu'ils obtiennent les moyens financiers suffisants pour s'adapter techniquement et surtout professionnellement. La formation est dans cette perspective un moyen *sine qua non* de la réussite d'une telle opération.

Une lecture transversale de l'ensemble des pratiques et dispositifs de professionnalisation en secteur informel permet de constater la grande complexité de

situation du secteur. Elle met d'abord en évidence le rôle majeur que joue le secteur dans l'acquisition des compétences de ses membres. Bien peu d'entre eux ont été formés par le dispositif formel de formation et l'immense majorité a appris le métier sur le tas, par transmission familiale ou par l'intermédiaire de l'apprentissage traditionnel. Elle permet ensuite de déceler les dynamiques de transformation en cours : sont introduits peu à peu dans la transmission habituelle des gestes, des techniques et des comportements, des éléments de formation en alternance qui augmentent les niveaux de compétences et d'adaptabilité des jeunes et questionnent fortement l'incapacité des dispositifs scolaires à évoluer dans le même sens. Ces dynamiques n'atteignent ni tous les jeunes ni tous les adultes du secteur. Beaucoup d'entre eux ont de la peine à s'insérer sur des marchés très concurrentiels et à y exercer des activités suffisamment rentables pour sortir des situations de survie. Mais la mise en place progressive, par les différents opérateurs publics et privés, nationaux et internationaux, de dispositifs d'appui à une meilleure insertion et professionnalisation des publics fragiles comme des publics bien installés montre que le secteur informel est en train de devenir un lieu potentiel d'investissement et, par conséquent, d'espoir pour ceux qui en sont à la fois des actifs et des acteurs.

Graphique 6.
Les différents niveaux de formation et de professionnalisation mis en œuvre



Le rôle croissant du secteur informel comme lieu de création d'activités et d'entreprises

3

Les différentes actions de formation mises en œuvre dans le secteur informel en vue d'insérer ceux qui cherchent à y entrer et de professionnaliser ceux qui y travaillent déjà ont pour particularité d'avoir pour finalité première et essentielle de permettre à ceux qui les suivent soit d'obtenir des revenus pour survivre, soit d'améliorer les revenus existants pour mieux vivre. Il est difficile, sinon impossible, de saisir le rôle que peut jouer la formation pour les travailleurs domestiques, pour les auto-employés comme pour les propriétaires des micro- et petites unités de production et de services si l'on n'établit pas ce lien quasi ombilical entre l'acquisition de nouvelles compétences et l'effet qui en est attendu de mieux gagner sa vie.

141

Seule une bonne compréhension de ce lien permet de saisir pourquoi, dans les différents pays, la formation à l'autonomie, à l'esprit d'entreprise, à la création et à la gestion d'activité occupe une place de plus en plus prépondérante dans les systèmes scolaires comme dans les dispositifs d'insertion et de professionnalisation. L'offre d'emploi ou de travail étant largement insuffisante par rapport à la demande, il vaut mieux savoir créer sa propre activité que d'attendre une opportunité d'occupation qui ne se

présente que rarement. Les parts de marché étant limitées ou hautement concurrentielles, il vaut mieux apprendre à élever la qualité de ses produits et à élargir le champ de son intervention que de rester dans un niveau de prestation synonyme de précarité pour le présent et d'incertitude pour le futur.

3.1. L'éducation et la formation à l'autonomie et à la création d'activité

L'enquête terrain a permis de déceler un peu partout des expériences significatives à l'œuvre ou en projet pour donner aux futurs et actuels actifs du secteur informel cette capacité à s'éduquer et se former pour gagner leur vie. Certains pays ont fait le choix d'introduire la formation à l'esprit d'entreprise dès l'école. Tous les pays développent des formations qui ont pour objet d'aider les promoteurs de la micro-activité, au minimum à générer les moyens de leur subsistance, au mieux à entrer dans une spirale vertueuse de bonne gestion et d'investissement dans une activité durable.

3.1.1. La formation des enfants et des jeunes à l'esprit d'entreprendre

142

L'observation des performances scolaires dans les pays africains et surtout subsahariens permet de constater que beaucoup d'enfants scolarisés entrent directement dans le monde du travail sans passer par une quelconque formation professionnelle. Cette situation pose la question déjà évoquée de l'opportunité qu'il y aurait à organiser un dispositif de pré-professionnalisation dès l'école pour les enfants qui quittent le système scolaire en cours de route et se retrouvent dans la rue en attendant d'être en âge de travailler. Elle a entraîné dans certains pays, particulièrement en Afrique du Sud et en Angola, des initiatives ayant pour objet d'initier les enfants et les jeunes à l'esprit d'entreprise et à la création d'activités dans le cadre du système scolaire.

Le rapprochement entre l'école, l'économie et l'emploi en Afrique du Sud

Si l'Afrique du Sud est, parmi les pays enquêtés, celui qui présente le taux le plus élevé de jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire (plus de 66 %), il est en même temps celui où seulement 30 % des élèves ayant atteint la dernière année de l'enseignement secondaire ont une chance de trouver un emploi. Ce fait permet de situer dans leur contexte les différentes expériences lancées récemment pour initier les jeunes scolarisés au monde du travail et de la création d'activités.

L'expérience des modules de pré-professionnalisation dans le cadre du système scolaire

L'expérience lancée dans le cadre du secteur des services est intitulée SPLP. Elle a été initiée en mars 2006 par la commission sectorielle d'éducation et de formation (service SETA) et offre aux élèves en dernières années d'enseignement secondaire (grades 10 et 11) la possibilité d'être formés aux processus et fonctions génériques de l'emploi en entreprise. La formation ainsi dispensée permet aux jeunes d'acquérir les compétences clés qui constituent la base de la qualification en situation de travail. Elle comporte 39 modules qui abordent des sujets tels que les termes d'un contrat, la responsabilité et la redevabilité personnelles, le fonctionnement et l'organisation d'une entreprise, la façon de rédiger un curriculum vitae et passer un entretien, la manière de se comporter en situation professionnelle, la productivité et la gestion du temps...

143

Cette pré-professionnalisation a pour intérêt principal d'établir une passerelle entre l'apprentissage théorique dans l'enseignement formel et l'apprentissage pratique en entreprise. Elle permet également aux jeunes en recherche d'insertion d'entrer de manière optimale dans un *learnership* et ainsi d'accumuler le maximum de chances pour acquérir les compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi. Elle permet enfin

aux formés comme aux formateurs et employeurs de faire l'expérience positive de la double approche théorique et pratique et ainsi de constater la valeur ajoutée qu'apporte la formation alternée ou duale. Le secteur des services est en train de développer l'expérience dans 52 établissements des neuf provinces d'Afrique du Sud. Ainsi, 4 800 jeunes sont partie prenante d'une expérience qui fait l'objet d'un programme de recherche et d'évaluation en vue de son possible déploiement dans l'ensemble du système éducatif.

Le programme école/entreprise (Entreprise Education Programme)

Le fonds Umsobomvu à destination des jeunes a lancé en 2004 un programme visant à développer l'esprit d'entreprise et à promouvoir l'auto-emploi. Le programme s'adresse essentiellement aux jeunes lycéens. La formation à l'esprit d'entreprise a été intégrée dans les curricula scolaires (sciences économiques, gestion et *business studies* deux heures par semaine). Le fonds fournit également les supports pédagogiques. Ces modules concernent l'ensemble des établissements du pays, bien que certains professeurs ne les enseignent pas faute de connaissance du sujet. Pour remédier à cela, le fonds organise des sessions de formation des professeurs, sessions auxquelles sont également invitées les entreprises locales.

144

La formation à l'autonomie et à l'esprit d'entreprise en Angola

Pour les autorités angolaises, l'année 2006 marque la conception et la mise en œuvre d'un plan stratégique global qui développe une politique volontariste de création d'activités et d'emplois dans un certain nombre de secteurs économiques porteurs. L'adoption d'une nouvelle loi sur l'insertion dans l'emploi et l'auto-emploi et l'action de l'USAID en faveur d'une préparation des jeunes, dès l'école primaire, à leur entrée dans la vie économique constituent des éléments d'accompagnement et de soutien à cette politique.

Une loi ciblée sur la formation à l'emploi et à l'auto-emploi

La loi n° 1/06 du 18 janvier 2006 concerne l'entrée dans la vie active des personnes en recherche d'emploi et, en priorité, celle des jeunes en recherche du premier emploi. Bien que ciblée sur l'insertion économique et professionnelle dans le marché du travail formel, la loi porte aussi une grande attention aux jeunes qui sont susceptibles de ne pas pouvoir y entrer. Elle fixe en effet comme finalité au système éducatif et de formation de créer les conditions permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences favorisant l'auto-emploi et leur adaptation aux nouvelles exigences du marché du travail. Cette focalisation de la loi sur la nécessité de former les futurs actifs à l'autonomie et à la capacité à créer des activités génératrices de revenu illustre les nouveaux enjeux qui s'imposent dans tous les pays en développement au service public d'éducation et de formation : permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir les savoirs scolaires fondamentaux tout en créant les conditions pour que ces savoirs permettent leur future insertion économique et sociale.

La formation des jeunes à l'esprit d'entreprise ou le « Junior Achievement »

L'USAID est en train de développer en Angola une expérience qui a pleinement réussi au Brésil : celle de former les jeunes, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, à l'esprit d'entreprise. Lancée depuis plus de 80 ans, l'expérience « Junior Achievement » a pour idée de base de faire intervenir, dans les classes, des responsables d'entreprises, afin de donner aux jeunes dès le jeune âge les compétences qui leur seront utiles dans leur vie personnelle et professionnelle : comment lancer et développer une activité, comment gérer et diriger une entreprise, etc. Il s'agit de les aider à se préparer à entrer avec succès dans la vie économique. Les jeunes acquièrent les concepts de base de l'économie (le monde du travail, les bénéfices bruts et nets, les coûts d'opportunité...) ainsi que des aptitudes d'interprétation des données, de résolution de problème, de pensée critique ou d'auto-évaluation.

Selon la responsable de l'USAID en Angola, l'expérience devrait participer à la nécessaire formation des jeunes Angolais à l'auto-emploi et à la création d'activités initiée par la nouvelle loi, dans la mesure où la majeure partie d'entre eux a pour seul choix d'entrer sur le marché du travail par le détour du secteur informel.

Les expériences sud-africaine et angolaise ne sont pas uniques dans la mesure où la plupart des pays sont confrontés au problème de la méconnaissance, par les jeunes, du monde du travail et de l'activité économique et essaient d'y pallier par la mise en place progressive de dispositifs de formation alternée. Elles ont cependant pour caractéristique de s'interroger avec pragmatisme sur la coupure entre l'école et l'économie et d'y apporter comme élément de réponse la formation précoce des jeunes aux compétences de base dont ils auront besoin pour exercer une activité et gagner leur vie.

3.1.2. La formation des entrepreneurs à mieux créer et gérer leur entreprise

Si l'initiation des jeunes à l'esprit d'entreprendre est récente, la formation des promoteurs et responsables de micro-activités en secteur informel est largement développée dans tous les pays sous revue. Elle a pour finalité de favoriser le lancement et la gestion optimale des unités informelles de production et de service. Elle est surtout mise en œuvre pour aider celles et ceux qui y participent à passer d'une activité de subsistance à une activité de croissance et de développement.

La formation des femmes sénégalaises à la gestion d'entreprise (GERME)

La direction sénégalaise de l'Entrepreneuriat féminin a décidé d'élaborer, en vue de participer à la reconstruction de l'activité économique dans la région de Casamance, un programme national de renforcement des capacités managériales des femmes. Elle a fait appel pour cela au programme GERME qui est un programme de formation en gestion proposé par le BIT. Elle a bénéficié de l'appui de la Société financière

internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale, pour la mise en œuvre de la phase pilote de formation et de suivi de 80 femmes de cette région. Les formations se sont déroulées sur une période de dix jours. La première étape du processus, consistant en une analyse des besoins, a été suivie d'une phase de formation visant à renforcer les capacités des femmes dans sept modules (entreprise et famille, marketing, approvisionnement, gestion des stocks, calcul des coûts, comptabilité et planification financière) et la consolidation de leur esprit d'entreprise au travers de quatre modules du jeu d'entreprise. Les bénéficiaires ont élaboré pour chaque module de formation un plan d'action, chacune d'entre elles étant évaluée au cours de la phase de suivi du processus. Cette dernière étape a pris la forme de deux visites de suivi, respectivement deux mois et six mois après la formation. Une troisième visite de suivi était prévue environ dix mois après la formation.

La phase de suivi a donné lieu à des actions de renforcement, selon les besoins de la bénéficiaire, jaugés au travers d'une évaluation et de l'élaboration de la carte de performance de l'entreprise. L'entrepreneur a ainsi pu bénéficier d'un appui adapté, pouvant prendre la forme d'un séminaire de renforcement des capacités de deux jours, d'une formation de groupe d'amélioration des entreprises ou encore d'un encadrement individuel.

L'analyse des résultats de la carte de performance de 30 femmes a permis de constater, au niveau économique, une augmentation de la taille réelle de l'entreprise (le nombre de travailleurs a augmenté chez 20 femmes), un chiffre d'affaires qui a doublé après six mois pour chacune des unités de production enquêtées ou encore la diversification des activités, voire la migration vers des créneaux plus porteurs. Par ailleurs, le journal de caisse est tenu dans toutes les entreprises et plus de 90 % des femmes versent un salaire à leurs employés, contre 10 % d'entre elles au début de la formation. La plus grande crédibilité dont ont bénéficié ces femmes a par ailleurs facilité leur accès à un financement.

La formation des micro-entrepreneurs marocains

L'association Al Amana est l'un des leaders du secteur de la microfinance au Maroc (première en taille de portefeuille et dans les deux premières en nombre d'emprunteurs actifs). Elle opère aujourd'hui sur la quasi-totalité du territoire marocain et compte plus de 160 000 emprunteurs, la grande majorité dans des groupes solidaires, pour un encours de prêts de 36 millions d'euros.

Al Amana forme depuis 2001, avec l'appui de la coopération espagnole, les micro-entrepreneurs de la région de Tanger et Tétouan dans les secteurs de la menuiserie en bois, de la menuiserie métallique et de la confection. L'action de formation, qui a concerné 300 personnes jusqu'en 2006, se déroule selon un schéma d'intervention structuré en trois phases :

- phase 1 : réalisation d'un diagnostic (identification des besoins, questionnaire à l'attention des micro-entrepreneurs) ;
- phase 2 : conception d'un plan de formation dans les domaines identifiés ;
- phase 3 : mise en œuvre du programme. Celui-ci consiste en la réalisation d'ateliers de formation à la gestion (avec des groupes de 10 à 15 personnes) qui sont suivis d'une assistance managériale individuelle sur le lieu de travail. Il porte également sur la mise en œuvre de formations techniques qui ont été effectuées dans les centres publics de formation et suivies, elles aussi, d'une assistance technique dans l'entreprise. Chaque module de formation dure environ 50 heures.

L'établissement forme également des promoteurs d'activités génératrices de revenu afin de les aider à augmenter leurs moyens de subsistance par la création ou le développement d'activités. Ce type de formation s'appuie, en raison du plus faible niveau d'instruction des participants, sur des supports audiovisuels et une démarche participative (projection d'un film support, discussion du contenu en groupe, application

sur le terrain et partage de l'expérience). Les modules portent sur la gestion des stocks, la gestion des ressources humaines, les techniques de vente ou autres thèmes en fonction des besoins identifiés auprès des participants.

La formation des artisans et entrepreneurs du Cameroun par l'IECD

L'IECD forme, dans le cadre du programme Métiers du Cameroun financé par la coopération française, les artisans et responsables d'UPI qui répondent aux conditions suivantes : être en activité professionnelle, être en position de gestion de cette activité, savoir lire, écrire, compter et témoigner de l'intérêt pour la formation. Aucun pré-requis en termes de niveau scolaire n'est exigé.

L'IECD forme annuellement près de 300 petits entrepreneurs dans le cadre de cycles de formation regroupant au maximum 20 personnes. Chaque cycle de formation comporte un volet théorique : les notions de base de la gestion y sont enseignées sous forme de dix modules de deux heures, dispensés trois fois par semaine (cours du soir) pendant six semaines. Il comporte également un volet pratique qui se compose de cinq séances d'application de deux heures chacune, afin d'asseoir les connaissances acquises au cours des modules théoriques. Les séances peuvent prendre la forme de jeux de rôle, d'exposés, d'exercices pratiques...

149

Un dispositif d'accompagnement de cette formation a été récemment mis en place. Il comporte les étapes suivantes :

- six visites de suivi sur les lieux de travail : elles ont lieu dès la 3^e semaine de formation. Une fois le module de formation sur le journal de caisse réalisé, les formateurs rendent visite aux entrepreneurs sur les lieux de travail, afin d'accompagner de manière individualisée la transposition des acquis de la formation au niveau de l'entreprise ;

- trois visites d'accompagnement : elles ont lieu au bout des trois mois, six mois et un an suivant la fin de la formation et visent à soutenir l'entrepreneur et à mesurer l'impact de la formation.

Les résultats de la formation sont éloquentes : 90 % des formés tiennent un journal de caisse en fin de formation. Cette proportion descend à 60 % trois mois après la fin de la formation et à 50 % six mois après la fin de la formation. L'IECD projette de raccourcir les délais entre les visites de suivi afin d'améliorer encore les résultats obtenus.

Le projet RAVE ou le développement de la capacité entrepreneuriale des commerçants sud-africains

La commission sectorielle d'éducation et de formation du secteur du commerce de gros et de détail (*Wholesale and Retail SETA*) a réalisé, avec l'aide des subsides du NSF une expérience de formation entrepreneuriale intitulée RAVE (*Retrenchees and Victory to Entrepreneurs* ou de la compression salariale au succès de l'entrepreneuriat). L'action, qui s'est déroulée entre octobre 2002 et mai 2005, a concerné 10 000 commerçants du secteur informel, chacun d'entre eux étant représentatif d'une activité commerciale et par conséquent d'un nombre beaucoup plus important d'actifs au travail :

- 5 000 d'entre eux étaient issus de petits commerces existants ayant un chiffre d'affaires mensuel compris entre 1 000 rands et 50 000 rands (environ 110 à 5 500 euros). Il s'agissait de les aider à améliorer la gestion et la rentabilité de leur affaire commerciale tout en élevant le niveau de leurs compétences de base. L'activité était supposée être stable et le candidat devait avoir un niveau d'éducation dépassant le premier cycle de l'enseignement secondaire ;

- 5 000 d'entre eux avaient perdu leur travail (par suite des compressions salariales) ou étaient au chômage. Il convenait de les équiper des compétences nécessaires au lancement d'une activité commerciale et de les rendre aptes à gérer leur propre affaire. Les candidats devaient avoir entamé des démarches pour créer leur propre emploi et posséder un niveau d'éducation équivalent au premier cycle de l'enseignement secondaire.

L'ensemble de l'expérience a porté sur des professions telles que l'alimentation et les boissons, la vente de matériels sanitaires et de construction, la vente de fruits et légumes, de viande, de pain et de pâtisserie, d'habits et textiles ou encore d'objets et de véhicules de seconde main.

Le dispositif comportait un enseignement théorique de dix jours (réparti sur trois sessions) et une formation pratique de trois mois incluant des visites d'entreprises commerciales et une mise en situation professionnelle. Le tout était organisé de manière à donner aux formés accès à des unités de qualification accréditées par la commission sud-africaine de qualifications (SAQA). Les 5 000 formés déjà en activité étaient suivis par des tuteurs qui allaient visiter leur commerce et les aidaient à mettre en œuvre les compétences acquises. Les 5 000 participants en phase de création d'activité avaient, en plus de la formation théorique, un soutien individualisé pour créer leur commerce et accéder à des prêts bancaires.

L'analyse d'impact de l'ensemble du projet RAVE réalisée par la SETA montre des progrès conséquents dans plusieurs domaines : certains formés déjà en activité ont augmenté leur chiffre d'affaires de 50 %, ont changé leur politique de prix, ont décidé de donner un salaire à tous leurs employés, ont commencé à tenir un journal de caisse et ainsi une comptabilité complète de leurs activités ou encore ont embauché du personnel.

Il n'est pas possible dans le cadre de cette étude de rendre compte des nombreuses actions menées dans les différents pays pour augmenter les compétences de gestion et de management des entrepreneurs du secteur informel. Il aurait été opportun de mentionner le projet de formation, en cours de démarrage, à un meilleur accès au marché des micro- et petites entreprises angolaises, dont les promoteurs sont tout à la fois les pouvoirs publics, le PNUD et l'entreprise Chevron. Il aurait également fallu mentionner les outils et ingénieries de formation très efficaces réalisées par l'Afrique du Sud (BESD ; South African-German Development Cooperation, 2003). Les actions de formation décrites ci-dessus et celles rapportées dans les différents documents pays montrent à l'évidence que le soutien apporté aux promoteurs informels pour les inciter à l'autonomie et renforcer leurs compétences de gestion et de management a des effets notables sur la profitabilité et la permanence de leurs activités. Cet appui constitue, sans aucun doute, l'un des leviers forts de la dynamisation économique du secteur informel.

3.2. Les conditions du passage effectif de la formation à la création d'activité et à l'emploi

152

L'analyse des actions de formation montre que celles-ci ont le maximum de chances d'être efficaces quand elles s'insèrent dans un processus global d'accompagnement qui comporte des dispositifs d'appui à la mise en œuvre des effets de la formation, l'inscription de la compétence individuelle dans un projet collectif ainsi que des systèmes d'aide, notamment financière, qui permettent de passer de l'acquisition de compétences à la création d'activités ou à leur stabilisation.

3.2.1. Il n'y a pas d'efficacité de la formation sans suivi et évaluation de son impact

Les actions et dispositifs de formation réalisés dans les différents pays n'ont pas tous mis en place des systèmes de suivi et d'évaluation de leur impact sur la vie et le

parcours professionnel de celles et ceux qui sont formés. Mais l'analyse des expériences et bonnes pratiques mises en œuvre dans les différents pays met en exergue le renforcement sinon la démultiplication de cet impact quand existent des processus explicites de suivi et d'accompagnement de l'acte de formation.

Le suivi et l'évaluation sur place, partie intégrante de la formation en secteur informel

Les actions déjà évoquées des projets Métiers du Cameroun et JEVAIS ont pour dynamique interne d'avoir inscrit l'accompagnement des jeunes créateurs d'activité ou la visite sur site de production des professionnels formés à la gestion financière et comptable comme partie intégrante du processus de formation. Il en va de même du programme Promotion des initiatives locales (PIL) du DED qui finance les micro-projets productifs et rentables de la ville de Douala. Deux visites de promoteurs bénéficiaires du crédit (fabrication de jus de fruit et de sirops naturels et lancement d'une activité de pâtisserie) ont montré la fécondité du programme qui initie les porteurs de projet à la gestion administrative et comptable, leur accorde un prêt pour consolider ou lancer leur activité et donne lieu à un suivi sur place qui accompagne le promoteur, l'aide à mettre en œuvre les outils de gestion et permet de renouveler ou réévaluer le prêt en fonction des résultats obtenus.

153

La FEMSEDA, l'agence fédérale éthiopienne de développement des micro- et petites entreprises, qui forme des micro-entrepreneurs dans le cadre d'un cursus intitulé « Développer, par la création d'entreprises, une activité économique basée sur la compétence », effectue des visites sur site pour mieux enraciner l'acquisition des compétences dans l'activité économique des bénéficiaires de la formation.

De son côté, le projet béninois de promotion de l'artisanat et de la petite et moyenne entreprise (projet PPA soutenu par la coopération allemande), qui a formé jusqu'en 2006

plus de 9 000 artisans dans 30 métiers différents, organise systématiquement des actions de suivi et d'évaluation. Chaque formation donne lieu à un suivi individualisé. Un formateur se déplace dans les six à dix semaines qui suivent la formation dans l'atelier du bénéficiaire pour voir si le contenu du cours a réellement été appliqué. Ce déplacement est l'occasion non seulement de contrôler si les acquis ont été réels, mais aussi d'offrir un complément de formation dans les conditions de travail réelles de l'artisan. Cette démarche est essentielle dans la mesure où il n'est pas toujours évident de transposer la théorie en pratique. Il apparaît que le taux de transposition est largement supérieur après le passage du formateur. Une évaluation d'impact est ensuite réalisée dans les six mois qui suivent la formation. Elle est effectuée par les artisans eux-mêmes, afin qu'ils puissent constater si la formation a eu un effet positif ou non sur leur activité (augmentation du chiffre d'affaires, du bénéfice, réduction des coûts, ouverture de nouveaux débouchés...). Les résultats de cette évaluation cumulés sur les années 2000-05 ont montré que 60 % des artisans formés affirment avoir augmenté leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices à la suite de la formation et réduit leurs coûts de production, 70 % disent avoir accédé à de nouveaux marchés et plus de 80 % reconnaissent avoir amélioré sensiblement leurs connaissances techniques.

154

Ces quelques exemples ne font qu'illustrer les formations mises en œuvre dans les pays, mais ils sont représentatifs d'une prise de conscience de plus en plus forte chez les promoteurs : une formation qui veut transformer les habitudes professionnelles de ses bénéficiaires et aider à créer ou consolider une activité génératrice de revenu ne peut se passer d'un processus d'aide à la mise en pratique, sur place, des compétences qu'elle est censée promouvoir et développer.

Les dispositifs de tutorat et de mentoring ou la recherche de l'efficacité optimale

L'enquête terrain a permis de constater la montée en puissance d'un mode de transfert et d'acquisition de compétences dans le secteur informel : l'assistance

personnalisée des créateurs et gestionnaires des micro- et petites unités de production et de service. Appelé tantôt tutorat, *mentorship* ou *coaching*, ce mode d'assistance a pour particularité de mettre directement à disposition du bénéficiaire l'expertise ou l'expérience accumulée du tuteur ou du *mentor* qui est désigné pour l'assister.

L'Afrique du Sud est le pays qui a le plus investi en ce domaine. Elle a développé une méthodologie d'accompagnement qui est appliquée de manière particulièrement efficace dans le secteur de l'agriculture (voir l'exemple d'AgriSETA), mais également dans les secteurs des services (Service SETA) ou du commerce de gros et de détail (Whole and Retail SETA). Cette méthodologie fait partie de tout un processus de développement des compétences en secteur informel qui a été initié par les responsables de la politique de l'emploi du Free State avec le soutien de la coopération allemande. L'expérience a fait l'objet de publications qui en décrivent les principaux jalons et définissent notamment le rôle du *mentor*¹⁷. Celui-ci est une femme ou un homme d'expérience et fortement qualifié qui aide les personnes en formation à acquérir les compétences en fonction de leur situation concrète et de leur rythme personnel d'évolution et d'apprentissage. Il est une personne clé de la professionnalisation des actifs du secteur informel.

Le *coaching* fait également partie des priorités du partenariat public/privé en cours de démarrage en Angola. Ainsi le programme AEP (*Angolan Enterprise Programme*), promu par le PNUD et l'entreprise pétrolière Chevron en lien avec les pouvoirs publics nationaux, propose d'assister individuellement chaque responsable de micro-activité ou d'entreprise par du *coaching* afin de l'aider à trouver les solutions adaptées à ses besoins et à saisir les opportunités de développement. L'avantage de cet appui personnalisé est de s'insérer dans le rythme de travail de l'entrepreneur et

17. South African-German Development Cooperation (2003).

de lui permettre de décider par lui-même des actions à mettre en œuvre au lieu d'externaliser cette fonction au profit d'un expert souvent cher et peu impliqué dans l'affaire. L'AEP propose en conséquence de former des *mentors* ou tuteurs capables d'intervenir de manière efficace auprès des entreprises et de leur apporter motivation et appui tout en respectant les prérogatives de ceux qui les dirigent. Le projet propose, dans cette logique, de développer des sessions de formation donnant aux futurs *mentors* les connaissances théoriques nécessaires à leur travail, mais surtout de leur faire acquérir les capacités à intervenir de manière opportune et adaptée en situation réelle de travail.

Les formateurs de l'OFPPPT au Maroc, en jouant un rôle efficace de tutorat, ont permis aux jeunes vendeurs de poissons de Mohammedia de mieux organiser et réaliser leur activité selon des normes de transport hygiénique. Ils ont ainsi aidé les vendeurs à s'équiper de petits véhicules à deux ou trois roues, dotés de caissons isothermes, pour aller vendre leur marchandise dans la région. Ils les ont incités à obtenir une licence permettant de circuler sur l'ensemble de la province. Ils les ont enfin invités à se regrouper en association - ou, plus précisément, à redynamiser une association déjà existante - et à élaborer, par ce moyen, un projet commun de développement.

156

L'action déjà évoquée de REMSEDA à Dire Dawa constitue un modèle très porteur de *mentoring* de type institutionnel. L'agence régionale facilite l'accès d'associations de jeunes et d'adultes à des activités lancées dans le cadre du développement régional. Elle suit ensuite les groupes de personnes en insertion en les incitant à se former dans les domaines de compétences nécessités par leur mise en situation professionnelle. Puis elle aide les associations à accéder au microcrédit et évalue avec elles les voies et moyens nécessaires pour se constituer en unité professionnelle et économique autonome.

La construction de l'université de Dire Dawa constitue enfin un dernier exemple

de *mentorship* en situation réelle de travail. Les travailleurs des petites entreprises actives sur le chantier sont formés quotidiennement en fonction des situations de travail auxquelles ils sont confrontés. Dans le même temps, ils sont accompagnés dans la mise en œuvre concrète des nouveaux procédés ou savoirs acquis par les responsables du chantier qui interviennent sur le site et les appuient, le cas échéant, en temps réel.

Dans tous les exemples de tutorat et/ou de *mentoring* rapportés dans les études pays, l'acquisition de compétences par celles et ceux qui en sont les bénéficiaires est bonifiée au maximum par les dispositifs d'aide et de conseil personnalisés. Elle est véritablement le fruit d'une ingénierie de formation et d'apprentissage qui met en avant la pertinence du résultat atteint et optimise ainsi l'efficacité de la formation.

3.2.2. Il n'y a pas d'efficacité de la formation sans soutien direct à la création d'activités

Si les différentes enquêtes terrain ont démontré l'importance de la mise en œuvre d'actions de formation qui intègrent le suivi et l'accompagnement des formés, elles ont encore davantage mis en relief la composante incontournable de la réussite de ce processus : le soutien matériel et financier, en fin de formation, sans lequel il est difficile sinon impossible de réussir l'insertion professionnelle et surtout de la consolider.

Les formations avec dotations en nature

Beaucoup d'interventions de formation en secteur informel aboutissent en fin de parcours à des dotations en moyens matériels afin de favoriser la création d'activités. Ces dotations peuvent se classer en deux grands types de moyens.

La mise à disposition d'outils ou d'équipements en zone urbaine

La remise d'une caisse à outils en fin de cycle de professionnalisation est largement pratiquée. Elle a pour but d'aider la personne formée à avoir le minimum de moyens pour s'insérer sur le marché du travail. Elle est systématiquement pratiquée dans les actions de formation réalisées par les responsables de la réinsertion des ex-combattants en Angola (IRSEM ou MINARS). La formation des soudeurs en Afrique du Sud par la SEIFSA (*Steel and Engineering Industries Federation of South Africa* ou Fédération sud-africaine des industries mécaniques et métallurgiques) aboutit en fin de cycle à la remise d'un équipement complet de soudure (poste de soudure, casque, gants et tablier).

La commission sectorielle du commerce de gros et de détail sud-africain a mis en place une formation des commerçants de rue. Organisée en partenariat avec la société Schield, elle a pour but d'aider les jeunes à créer leur propre activité, chacun d'eux payant sa formation. Mais dans le même temps, la société recycle pour eux des containers du port et leur donne un premier stock de marchandises afin de les aider à lancer leur commerce.

Le projet camerounais JEVAIS a inscrit dans le processus de formation des jeunes à la création d'activités la possibilité pour ces derniers de disposer du matériel nécessaire à la réussite de leur insertion sur le marché du travail.

La rencontre avec les différents promoteurs de ces expériences de formation/dotation a permis de constater que la mise à disposition des moyens évoqués était la condition nécessaire pour donner une chance à l'action de professionnalisation de déboucher sur la création d'activité. Mais ils ont en même temps reconnu que cette condition n'était pas toujours suffisante.

L'accès à la terre en milieu agricole et au bétail en zone rurale

Il paraît difficile sinon impossible de former les agriculteurs en milieu rural sans leur donner un minimum de terre et d'intrants pour cultiver et de bétail pour pratiquer l'élevage.

Le ministère angolais de l'Agriculture a ainsi mis en place un programme de développement et d'extension rural (*Programma de Desenvolvimento e Extensao Rural* ou PEDR) dont le but est de favoriser l'auto-suffisance alimentaire. En 2006, 63 000 familles de la province d'Uije ont ainsi pu bénéficier de ce programme. Dans ce cadre, les paysans de cinq municipalités (Uije, Negage, Songo, Pompo et Damba) ont reçu plus de 1 000 hectares de terres cultivables ainsi que des outils de travail et des semences. Dans le même état d'esprit, le ministère de l'Assistance et de la Réintégration sociale a lancé un dispositif d'aide à 4 230 ex-combattants de l'UNITA en vue de les réinsérer dans l'activité agricole dans la province du Kwanza-Sul. Comme dans le projet précédent, les bénéficiaires ont reçu des terres et des outils agricoles.

L'Afrique du Sud a lancé le programme de *mentorship* dans le secteur agricole dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme agricole qui divise les très grandes fermes jusqu'à présent détenues par les Blancs et donne la propriété de la terre ainsi distribuée aux fermiers noirs.

Le programme camerounais d'appui au développement des emplois ruraux (PADER) a pour objectif principal la promotion de l'emploi rural et la lutte contre la pauvreté. Prenant pour cibles les groupes organisés et les jeunes sans activité ou sous-employés de l'espace rural et périurbain, il donne la possibilité à ceux qui manifestent une réelle volonté de travailler la terre de bénéficier d'un droit de propriété prouvé sur un terrain pour deux ans puis de devenir compétents en technique agricole et en gestion des affaires. Une fois formés, les agriculteurs reçoivent un financement pour

acquérir les intrants, eux-mêmes prenant en charge les travaux de préparation, d'entretien et de récolte.

Le centre éthiopien de formation technique et agricole de Harare forme des agriculteurs à la pratique de l'élevage de poulets et à la production laitière. Conscient que ces derniers ne pourraient pas démarrer leurs activités sans un minimum de volailles ou de bêtes, il a décidé, dans le cadre de son programme de professionnalisation, d'attribuer gratuitement des poules aux éleveurs de volaille et de donner à crédit une génisse porteuse aux producteurs de lait.

Tous ces exemples de formation lient dans une même dynamique acquisition des capacités humaines et professionnelles à pratiquer l'agriculture et l'élevage, accès à la terre et obtention des moyens initiaux indispensables à démarrer l'activité. La formation est l'une de ces trois composantes et n'aboutit pas sans les deux autres à un effet quelconque.

Les formations appuyées et/ou prolongées par le microcrédit

160

Le microcrédit est partie intégrante, dans tous les pays étudiés, des moyens mis en œuvre pour donner suite et efficacité à la formation. Tous les témoignages concordent pour souligner son rôle croissant dans le passage, par les actifs du secteur informel, de la phase de professionnalisation à la phase de création, de stabilisation ou de développement de l'activité.

L'expérience marocaine ou le micro-crédit comme moyen d'incitation à la formation

Le Maroc a la particularité d'avoir institué des organismes reconnus de microcrédit. L'un d'entre eux est la société Zakoura qui travaille plus particulièrement dans le domaine du développement du tourisme rural et qui a mis en place une

approche où la participation à la formation conditionne l'obtention d'un prêt. L'autre organisme déjà évoqué à propos de la formation à la gestion et à l'entrepreneuriat s'appelle Al Amana. Il cumule la double fonction d'organisme financier et de promoteur de formation.

Au titre de sa deuxième fonction, Al Amana incite les micro-entrepreneurs du secteur informel et les personnes désireuses de créer des activités génératrices de revenu à se former tant au niveau technique que gestionnaire et managérial. Il s'agit de donner aux futurs formés les meilleures chances possibles de réussir dans leur entreprise. L'incitation à la formation est d'autant plus importante que les clients du microcrédit ne sont pas toujours conscients des effets bénéfiques de l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences. Pourtant, des études d'impact réalisées par la société montrent que si le crédit peut permettre une augmentation de revenu, il n'est pas suffisant pour assurer le développement à moyen terme d'une activité. La formation est un élément constitutif d'un tel développement.

En tant qu'organisme financier, Al Amana accorde des prêts à des groupes de cinq, quatre ou trois co-entrepreneurs qui se sont engagés à réaliser des investissements rentables à court terme et à se cautionner mutuellement pour le remboursement de leurs prêts. Aucune autre garantie formelle n'est demandée aux emprunteurs. Ces prêts ont des durées de 3 à 18 mois. Leurs montants varient de 1 000 à 30 000 dirhams (90 euros à 2 700 euros) et sont remboursables par échéances hebdomadaires, bimensuelles ou mensuelles. La formation n'est pas obligatoire pour l'obtention des prêts, bien que largement recommandée. Al Amana participe actuellement à un programme du gouvernement visant l'assistance à la création de 30 000 petites entreprises en trois ans. Les prêts qui seront accordés avec la garantie de l'État comprendront un ticket « formation accompagnement » qui sera intégré dans le processus de création de l'activité économique.

L'expérience angolaise ou le microcrédit comme lieu de formation mutualisée

L'Angola a également développé une activité de microcrédit fortement liée au secteur informel. L'ONG Development Workshop (DW) a lancé en 1996 le *Sustainable Livelihoods Project* (SLP) ou Projet de revenus durables. Ce projet, encore actif aujourd'hui, a pour particularité d'avoir introduit et testé pour la première fois en Angola le modèle de microcrédit développé par la Grameen Bank du Bangladesh. Le principe de cette forme de microcrédit appelé « Kixicredito » est que la solidarité sociale n'est pas une donnée de départ mais le résultat de la formation à cette solidarité de petits groupes qui s'engagent à pratiquer de manière co-responsable le microcrédit. À la fin de 2001, l'expérience a atteint un taux de remboursement de 98 %, un résultat meilleur que celui obtenu par la plupart des banques commerciales. Les évaluations du programme ont démontré à la fois les effets très positifs de l'expérience de crédit sur les revenus des familles engagées dans l'économie informelle et sa capacité à être largement déployée dans le secteur.

162 À la suite de cette expérience, DW a fortement développé ses activités de prêt. Depuis le début de l'expérience, 3 millions de dollars ont été accordés aux micro-entreprises du secteur informel pour un montant moyen de 250 dollars par entreprise. Si l'expérience ne fonctionne pas comme une prestation de formation formelle, elle représente de fait une expérience de pilotage solidaire qui constitue en quelque sorte une formation mutualisée entre tous les membres engagés dans l'opération.

Le microcrédit comme prolongement de l'action de formation

D'autres expériences de microcrédit sont nées du constat de l'inefficacité d'une formation qui n'aurait pas les moyens de ses ambitions et notamment la capacité d'insérer efficacement les formés dans une activité génératrice de revenu et de développement économique.

Les activités du groupement de femmes sénégalaises Oumou Mountaga Tall illustrent cette démarche liant explicitement formation et microcrédit. Fondé en 1991, le groupement réunit aujourd'hui plus de 1 800 femmes et jeunes filles de Dakar et 15 associations de femmes. Il comporte une commission formation de sept membres. Celle-ci a en charge l'analyse des besoins de formation et leur transcription en des offres adaptées à la demande des femmes.

Le groupement développe des activités dans le domaine de la transformation des fruits/légumes, de la teinture, de l'aviiculture et du petit maraîchage. Il forme ses membres dans des domaines aussi divers que la gestion et la planification d'une activité, le management, l'alphabétisation, la transformation des fruits et des légumes, la teinture ou encore la gestion d'une entreprise.

Au fur et à mesure de la progression de ses activités, le groupement a constaté que la création de compétences, certes indispensables, était insuffisante à elle seule à créer de l'activité. Il fallait donner aux femmes formées les moyens de les mettre en œuvre. Il a en conséquence mis en place, par le biais de la cotisation de ses membres, des fonds propres lui permettant de faire du microcrédit et du crédit revolving et ainsi d'assister les femmes dans la création et le développement d'activités génératrices de revenu. En juillet 2005, le groupement avait accordé 1 262 crédits pour un montant de 23,565 millions de FCFA (soit près de 36 000 euros).

Le programme PIL de microcrédit et de conseil soutenu par la coopération allemande et destiné à financer les projets de création de la ville camerounaise de Douala, organise la formation de créateurs d'activités potentiels et les aide à établir un plan d'affaires. Puis il leur accorde un microcrédit dont le montant est adapté au budget prévisionnel établi. Selon les responsables rencontrés, le premier montant accordé, qui peut atteindre les 600 000 FCFA pour une durée de six mois (soit environ 915 euros), varie en fonction des potentialités de développement du projet.

Les responsables du projet viennent régulièrement évaluer les modalités de mise en œuvre du crédit et décident en fonction des résultats atteints de le renouveler.

Chargé de la réinsertion des ex-combattants angolais, l'IRSEM a abouti au constat que le kit d'outils distribué en fin de formation était insuffisant pour créer une activité génératrice de revenu et que celle-ci n'avait des chances réelles de durer que si elle était accompagnée d'une dotation financière permettant aux ex-soldats en recherche d'insertion de passer les premiers moments difficiles. Sans ce soutien financier, ceux-ci se décourageaient très vite et revendaient sur le marché les outils qu'ils avaient reçu. Ce constat a abouti à la mise à disposition des formés de microcrédits susceptibles d'appuyer leurs premières activités professionnelles. L'expérience a par la suite prouvé que ces crédits n'avaient d'effet positif que si les prêts étaient faits aux femmes des ex-combattants. C'est à cette population que l'IRSEM s'adresse aujourd'hui. Les résultats sont satisfaisants, les femmes ayant largement assuré jusqu'à présent le remboursement des crédits reçus. Ces crédits vont jusqu'à 100 dollars dans le cas d'une insertion individuelle mais sont plus importants quand les formés se regroupent en associations pour lancer en commun leurs activités professionnelles.

Les formations sélectionnées et appuyées par les financements des entreprises formelles

Il existe, à côté du microcrédit, des appuis financiers à la formation et à l'insertion qui proviennent soit des taxes payées par les entreprises modernes au titre de leur participation à l'effort de formation et collectées par les fonds de formation, soit des contributions faites directement par certaines entreprises à destination des micro-unités du secteur informel.

Les interventions financées par les fonds de formation

Les fonds de formation de l'Afrique de l'Ouest (Bénin et Sénégal) ont la particularité d'appuyer la professionnalisation des formés et de ne pas soutenir directement la création d'activités contrairement aux fonds sud-africains qui interviennent par le biais des organisations sectorielles dans le soutien à l'installation ou au développement des micro-unités informelles.

Le FODEFCA (Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage du Bénin) intervient aussi bien dans le domaine de la formation des apprentis que dans celui de la formation technique des artisans et des agriculteurs de tout le Bénin. Ses interventions en milieu agricole ont, par exemple, permis de former 100 éleveurs de Kétou à la maîtrise de l'utilisation des matières premières entrant dans l'alimentation des porcins, 15 agriculteurs par village (710 au total), dans les départements du Zou, des Collines, du Mono et du Couffo, à la production du manioc ou encore 245 femmes de Dangbo, Glazoué et Tori-Bossito à la technique de séchage solaire des produits vivriers et 545 productrices agricoles de l'Ouémé aux techniques de production du laurier et de la citronnelle. Les financements concernent cependant exclusivement la professionnalisation des formés et non directement la création d'activités.

L'Office national de la formation professionnelle (ONFP) du Sénégal, dont une partie des fonds provient de la taxe sur la formation professionnelle par le biais des dotations budgétaires du Trésor public, a financé en 2006 une formation de 675 apprentis à Dakar pour un montant de 28,775 millions de FCFA (environ 43 800 euros) et la formation de 225 artisans à Saint-Louis. Il a en même temps prévu de soutenir des formations dans les domaines de l'électricité (compagnons), de la menuiserie métallique (apprentis), de la menuiserie bois (compagnons), de la mécanique (maîtres artisans) et du bâtiment (maîtres artisans). De son côté, le FONDEF, qui est géré de manière tripartite par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux et qui a pour mission première de soutenir

l'économie formelle qui est la contributrice exclusive de la taxe à la formation professionnelle, a mis au point une procédure de requête permettant à des artisans ou micro-entreprises regroupés en fédération ou groupement d'intérêt économique (GIE) de demander des appuis financiers. Le FONDEF a ainsi donné son accord pour le financement de la formation à la normalisation des électriciens soutenue par la Chambre des métiers de Dakar. D'autres projets sont en cours d'instruction dans les branches professionnelles du BTP, de l'alimentation, des acteurs portuaires et de l'hôtellerie.

Les commissions sectorielles d'éducation et de formation sud-africains, qui fonctionnent comme des fonds de formation, interviennent de manière plus circonstanciée en fonction des besoins globaux de professionnalisation en secteur informel. Ainsi les aides financières déjà évoquées de la commission sectorielle du commerce de gros et de détail (Whole and Retail SETA) ont concerné 10 000 micro-entrepreneurs ou travailleurs informels dans des activités telles que l'alimentation et les boissons, la vente de matériels sanitaires et de construction, la vente de fruits et légumes, de viande, de pain et de pâtisserie, d'habits et textiles ou encore d'objets et de véhicules de seconde main. Elles ont permis de former les intéressés au plan théorique et en situation professionnelle et surtout de donner aux 5 000 bénéficiaires, en phase de création d'activité, un soutien individualisé pour créer leur commerce et accéder à des prêts bancaires. De même la commission d'éducation et de formation du secteur industriel (MERSETA ou *Manufacturing, Engineering and Related Services Education and Training Authority*) a financé, comme déjà évoqué, la formation d'actifs du secteur informel aux techniques de la soudure et leur a payé, en fin de stage, un équipement complet.

Les interventions financées par les entreprises elles-mêmes

L'analyse de la relation entre secteur formel et informel a mis en évidence les interfaces qui pouvaient exister entre les deux catégories d'économie (sous-traitance,

mobilités des personnes...). Cette convergence effective d'intérêts entre les grandes, les petites et les micro-entreprises d'un pays explique, entre autres raisons, pourquoi certains grands groupes ont décidé de soutenir les acteurs informels à se former et à créer ou développer des activités de production ou de service.

L'entreprise SAB a déjà été citée pour ses interventions en faveur de la professionnalisation de ses sous-traitants que sont les débitants de boissons (*taverners*). Elle met également en œuvre un projet appelé « Kickstart » qui a permis de former, depuis plus de dix ans, 22 000 personnes et de subventionner plus de 3 000 entreprises pour un montant total de 34 millions de rands (soit 3,7 millions d'euros). Le projet a pour objet d'apporter à des jeunes, âgés de 18 à 35 ans et défavorisés par le régime de l'apartheid, un soutien dans la création d'activités ou le développement d'entreprises déjà existantes.

Les entreprises pétrolières angolaises interviennent également en faveur des micro-entrepreneurs :

- ainsi l'entreprise Chevron, dont le partenariat avec le PNUD et les autorités angolaises a déjà été évoqué dans le cadre des expériences de *coaching*, aide à la création de services d'appui destinés notamment à aider les « entreprises survivantes » à mieux accéder au marché local et national ;
- de son côté, l'entreprise Total a décidé d'intervenir de manière ciblée en secteur informel et de favoriser la création de groupes solidaires ayant accès au microcrédit. L'idée est d'abonder les projets présentés et retenus avec l'aide d'une ONG avec des crédits initiaux de 100 à 500 dollars et renouvelables en fonction du remboursement et des résultats obtenus. L'aide de Total, qui se définit à cette occasion comme un acteur économique voulant être partie prenante des projets sociétaux angolais, s'adresse notamment aux femmes dans la mesure où elles « sont les meilleures garantes de la stabilité et de la sécurité des activités ».

Elle cible en priorité les secteurs porteurs tels que la mécanique ou l'agro-alimentaire. Selon l'entreprise, de meilleures techniques appliquées à la production agricole (packaging, techniques de séchage, introduction de la chaîne du froid) changeraient beaucoup de choses et permettraient notamment de redémarrer une production agricole susceptible de mettre fin aux importations indues. Pour lancer l'ensemble de l'opération, Total ne souhaite pas créer une offre de formation spécifique, mais utiliser les institutions existantes tout en transformant leur manière d'agir. Il s'agit notamment de mettre en place des formations à la gestion en s'appuyant sur les expériences des chambres des métiers françaises et européennes, sans pour autant les copier ou les importer.

Les différentes formes de soutien apportées aux actifs du secteur informel en vue de les aider à passer des acquis de la formation à leur transcription dans une activité professionnelle réelle soulignent le rôle spécifique de la formation professionnelle dans le secteur : elle a pour fonction première d'aider ses bénéficiaires à gagner leur vie et, en tant que telle, n'est qu'un élément d'un processus d'ensemble qui inclut obligatoirement, pour aller jusqu'au bout des objectifs fixés d'insertion dans l'activité et le marché du travail, le recours à des moyens complémentaires matériels et financiers.

168

3.2.3. Il n'y a pas efficacité optimale de la formation sans l'implication directe des acteurs

L'analyse des actions de formation promues dans certains pays enquêtés montre que le fait de faire appel aux acteurs informels pour former leurs pairs commence à s'imposer comme l'un des moyens les plus efficaces pour élever le niveau de professionnalisation de l'ensemble du secteur. Les expériences répertoriées sont pour le moment limitées. Mais elles indiquent une voie d'investissement dans le futur qui a des chances d'optimiser les actions entreprises et les investissements réalisés.

Le dispositif éthiopien de formation des fermiers par les fermiers

Le dispositif a été conçu par le centre de formation agricole et technique de Harare, créé et subventionné par une fondation allemande. Celui-ci a mis en place un modèle didactique qui passe par la formation mutuelle des agriculteurs ou fermiers. Il a classé, dans ce sens, les fermes ou fermiers en deux catégories : les *model farmers* ou fermiers modèles et les *copy farmers* ou fermiers de contact. La distinction n'est pas faite en fonction du niveau d'éducation puisqu'il existe des fermiers modèles qui ont huit années d'éducation de base tandis que d'autres sont tout simplement analphabètes. Elle est exclusivement basée sur la motivation et le sens du développement des uns et des autres :

- un fermier est modèle quand il a le sens et le goût du progrès, cultive les relations avec les autres agriculteurs et est capable d'évaluer les démarches à accomplir pour introduire de nouvelles cultures ou élever de nouvelles bêtes... Il a pour mission de transférer, 100 jours après le début de sa propre expérimentation, les compétences acquises dans le domaine d'une nouvelle culture ou d'un nouvel élevage vers les fermiers dont il a la charge. Le fermier modèle reste en contact étroit avec le centre de formation :
- le fermier de contact met en œuvre ce que son mentor lui transfère. Il n'a de relation avec le centre de formation que si des problèmes importants surgissent que le fermier modèle n'est pas capable de résoudre.

L'ensemble du processus fonctionne comme suit : le centre expérimente les nouveautés en termes de culture ou d'élevage, il transfère l'expérimentation vers le fermier modèle, la suit et la teste jusqu'à la fin de sa mise en œuvre. Une fois le transfert validé, le fermier modèle se tourne vers son contact et recommence l'expérimentation au bénéfice de ce dernier.

L'utilisation de ce cadre méthodologique a permis au centre de mettre en œuvre deux axes de développement d'activités en milieu rural : la création de fermes modèles dans le domaine de la production de lait et la création de fermes modèles dans le domaine de l'élevage de la volaille.

Le programme camerounais de professionnalisation agricole mutuelle

Lancé et piloté par le ministère de l'Agriculture (MINAGRI), le projet PARI (Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel) a pour finalité de contribuer à l'accroissement des revenus en milieu rural et à la professionnalisation des agriculteurs. Pour réaliser ces objectifs, le projet a mis au centre de son action le développement de l'organisation professionnelle agricole et, pour ce faire, une méthode de formation en groupe ou formation mutuelle.

Les coordinateurs du projet centralisent les besoins en formation des organisations de producteurs et identifient parmi les producteurs d'une région donnée ceux qui ont trouvé des solutions aux besoins formulés. Le projet organise alors une rencontre entre les producteurs demandeurs de formation et les producteurs susceptibles de pouvoir répondre à la demande formulée, les deux groupes de producteurs étant préalablement préparés afin que la rencontre soit la plus utile possible (pédagogie d'échange). La rencontre rassemble entre 15 et 20 participants. Elle est organisée sur les lieux de travail de ceux qui transfèrent leur savoir-faire. Après la rencontre, les participants demandeurs de formation sont invités à tirer des conclusions de l'échange et à changer, le cas échéant, de méthode de production. Un plan d'action est alors élaboré par eux.

Selon les animateurs du projet, la formation/échange n'est pas simplement une transmission verticale de solutions. Elle est enrichissante pour tous les participants et mutualise les résultats. En effet, le questionnement sur les raisons de telle ou telle

pratique permet à chacun de réfléchir sur ses propres manières de faire et de les améliorer.

L'auto-formation collective des groupes de microcrédit de Luanda

Bien que non répertorié comme action explicite de formation, le fonctionnement des groupes de crédit « Kixicredito » peut être classé comme une action d'auto-formation ou d'auto-professionnalisation des commerçants des marchés informels de Luanda.

Les groupes de crédits formés comptent entre 20 et 30 membres. Chaque groupe développe son propre règlement intérieur, sélectionne ses membres et se réunit chaque semaine durant deux heures pour discuter des modalités de fonctionnement, des activités de chacun et de tout autre sujet soulevé par ses membres.

Les groupes peuvent se diviser en sous-groupes de cinq à sept membres. Cette subdivision facilite la réalisation des opérations telles que l'évaluation des activités de chacun, le pilotage des crédits, des remboursements et des économies ou la sélection des nouveaux membres. Chaque sous-groupe désigne un représentant qui rend compte de ses activités lors de la réunion hebdomadaire.

171

Chaque groupe élit de façon démocratique un conseil d'administration de huit membres comprenant un président, un secrétaire, un trésorier et des représentants des sous-groupes. Les responsables ainsi désignés assument les fonctions de gestion pour l'ensemble des membres : remboursement des crédits, rapports financiers hebdomadaires aux responsables du projet SLP.

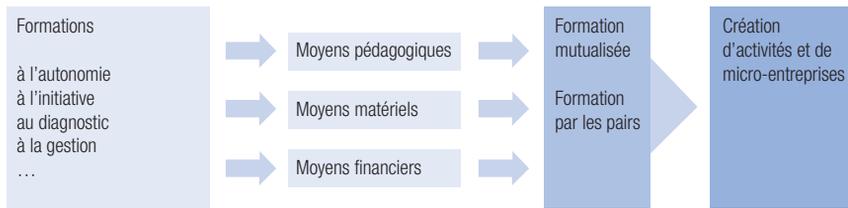
Les opérations de crédit et de remboursement sont gérées de manière collective. Ainsi les accords d'accès au crédit valent pour le groupe et non pour les membres individuels. Les remboursements se font dans un délai de quatre mois avec des

acomptes hebdomadaires garantis solidairement par tous les membres. Ces derniers s'engagent à économiser 10 % des montants empruntés, économies qui redeviennent disponibles à la fin du remboursement des emprunts et qui refont l'objet de discussions et de décisions collectives.

Les acquis de ce fonctionnement collectif ont permis aux commerçants qui en sont membres d'acquérir une capacité croissante d'initiative et de créativité et d'augmenter en conséquence la durabilité et la rentabilité de leurs activités. Le secteur informel est devenu le véritable lieu de dynamisation du secteur privé.

Graphique 7.

Le processus d'optimisation du passage de la formation à la dynamique d'entreprise



En conclusion : la formation comme élément moteur d'une intervention globale en secteur informel

L'analyse transversale des actions engagées et des résultats obtenus démontre que la formation professionnelle intervient en faveur des actifs du secteur informel sous de multiples aspects : comme un moyen d'accéder à l'autonomie et à l'esprit de créativité, comme une façon d'acquérir les capacités nécessaires à exercer et gérer efficacement son travail, comme un accélérateur de l'entrée dans des métiers innovants et porteurs, comme un dispositif de partage et de mutualisation et, enfin, comme une opportunité pour échanger des expériences professionnelles entre pairs au sein d'un même métier ou d'un même secteur d'activités. La formation fonctionne en quelque sorte comme

un élément incontournable au service d'un meilleur accès de ses bénéficiaires aux activités leur permettant de gagner leur vie.

Mais cette analyse souligne également que le rôle central de la formation ne suffit pas à la rendre efficace au sens où elle mènerait d'elle-même à l'obtention des résultats d'insertion et de profitabilité visés. Les expériences évoquées indiquent au contraire que son intervention est pertinente et optimale quand elle est secondée par des dispositifs d'accompagnement et de suivi et des appuis financiers.

La formation comme élément moteur d'un processus complexe de dynamisation du secteur informel : telle paraît en être l'image la plus juste au sortir d'une enquête qui a essayé d'observer le plus concrètement possible les multiples facettes de son intervention dans les sept pays constitutifs de l'échantillon de l'étude.

Le rôle stratégique de la formation professionnelle comme lieu de dynamisation du secteur informel

4

Les questionnements initiaux de l'étude portaient sur les relations du système de formation en place avec les besoins de qualification et de formation du secteur informel. Ils visaient également à identifier les actions ou dispositifs d'acquisition des connaissances et des compétences mis en œuvre par le secteur lui-même et notamment les expériences innovantes de formation en cours lui permettant de passer d'une logique de survie à une logique de développement et de croissance. Ils avaient enfin comme objectif de définir les conditions d'adaptation optimale de l'offre de formation publique et privée aux besoins du secteur informel. Le travail d'enquête a permis d'identifier la manière dont les sept pays visités ont répondu à ces interrogations de fond. Il a surtout rendu possible une lecture transversale et comparative de la façon dont ces pays inscrivent leur prise en compte du secteur informel dans les stratégies et politiques de formation en cours et modifient les pratiques, dispositifs et systèmes de formation existants. Le présent chapitre rend compte des résultats de cette lecture.

175

- Il met d'abord en évidence un constat de base : la formation peut prétendre à l'efficacité à la seule condition qu'elle vise, préalablement à sa mise en œuvre,

des objectifs et des résultats précis et s'intègre de manière pertinente dans une action globale d'amélioration de la situation de celles et ceux qui en bénéficieront.

- Il permet ensuite d'identifier les dix facteurs ou éléments clés qui conditionnent et surtout optimisent les effets de l'intervention formation en secteur informel.
- Il identifie enfin quelques pistes de réflexion et d'analyse ouvertes par l'enquête et dont l'approfondissement paraît plus que jamais nécessaire pour aider les pays qui ont un secteur informel important à bien en situer les enjeux et les évolutions nécessaires.

4.1. Les préalables de l'efficacité : la formation comme élément d'un processus global d'amélioration de l'existant

La formation professionnelle n'est qu'un moyen parmi d'autres pour faire évoluer positivement la situation et les revenus des actifs du secteur informel. Un tel constat suppose qu'elle soit clairement située au point de départ comme un élément d'un processus de changement qui précise son rôle et sa fonction tout en l'englobant dans un cadre et un programme d'action beaucoup plus large. Il requiert que soient clairement ciblés, au moment de sa conception et mise en œuvre, les résultats recherchés et les modalités d'intervention les plus adaptées aux impacts visés.

176

4.1.1. Inscrire l'action de formation dans un contexte économique et social donné

Les enquêtes terrain ont clairement montré que les actions de formation mises en œuvre en secteur informel ne pouvaient pas être séparées du contexte dans lequel elles s'inséraient. Elles prenaient en effet un sens différent selon qu'elles s'inscrivaient dans des orientations stratégiques globales, des priorités d'action sectorielles ou des mesures d'intervention ponctuelle. Une description rapide des orientations prises par quelques pays relativement au secteur informel permet de

comprendre l'importance de bien positionner, au point de départ, l'action de formation dans un contexte donné.

- En décidant d'inscrire la formation des artisans dans un développement volontariste de l'artisanat culturel, le Maroc a choisi de lier formation, création d'activités et meilleur accès au marché. Il a par ailleurs décidé de mettre en œuvre des mesures minimales de protection sociale qui donnent aux artisans et micro-entrepreneurs la possibilité de formaliser peu à peu leurs modes d'intervention et exigent, par le fait même, de meilleures compétences de management et de gestion.
- Le Sénégal est au début du processus de structuration de son action dans le secteur informel. Il dispose d'orientations stratégiques claires sur les secteurs porteurs à promouvoir. Il comporte des acteurs qui ont commencé avec détermination et conviction à faire évoluer le secteur informel vers plus de qualification et de qualité et ainsi à lui donner une meilleure chance d'améliorer la situation économique et sociale de ses actifs.
- Le Bénin a inscrit la qualification des jeunes et des adultes du secteur informel au cœur de la réforme de son système de formation professionnelle. Il en résulte que les actions entreprises et les dispositifs mis en place sont tous orientés vers une reconnaissance des compétences acquises en situation professionnelle et vers une meilleure normalisation professionnelle des qualifications visées.
- Le Cameroun a affirmé tout à la fois le besoin d'augmenter la capacité de gestion et de rentabilité des micro-entreprises déjà installées et de favoriser la création d'activités dans des domaines porteurs. Il a, de ce fait, entrepris des actions de professionnalisation en vue d'aider les artisans à mieux gérer leurs unités de production et les agriculteurs à mieux lancer et produire des cultures davantage adaptées aux besoins alimentaires du marché.
- L'Éthiopie a mis en place un pilotage politique coordonnée par le ministère du développement des capacités en vue d'aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail. Il a en conséquence conçu des dispositifs d'accompagnement

pédagogique et financier qui incluent la formation comme un élément structurant d'une politique publique de développement économique et d'insertion sociale.

- Les partenaires publics et privés impliqués dans le développement économique et social de l'Afrique du Sud et regroupés dans le cadre du NEDLAC (National Economic Development and Labour Council ou conseil national pour le développement de l'économie et de l'emploi) souhaitent développer une approche unifiée du marché du travail. Ils veulent ainsi donner à l'ensemble des actifs impliqués dans l'économie formelle ou informelle un même cadre réglementaire, tant pour l'accès aux compétences que pour la mise en œuvre de conditions de travail décentes et sécurisées.

Tous ces exemples d'inscription des actions de formation dans un contexte donné montrent bien que celles-ci ne sont vraiment efficaces que si leurs promoteurs prennent le soin de les positionner par rapport à une réalité économique et sociale donnée et en fonction des impacts qu'elles sont supposées avoir sur cette réalité. Ils soulignent donc très clairement que l'action de formation ne peut être pertinente qu'à la condition d'être définie préalablement comme l'un des moyens adéquats pour réaliser une stratégie visée ou améliorer une situation donnée.

4.1.2. Concevoir et réaliser l'action de formation en fonction des résultats à atteindre

Toutes les actions de professionnalisation identifiées au cours des enquêtes terrain ont mis en évidence que l'action de formation en secteur informel n'était efficace qu'à la condition de s'inscrire dans un processus plus global d'impacts à atteindre et de moyens à mettre en œuvre. Il résulte que la définition du contenu et des modalités pédagogiques de cette action n'est appropriée qu'à la condition de tenir compte du type d'impact visé et de la complémentarité nécessaire de ses effets avec ceux des autres moyens engagés.

Bien définir les types d'impacts visés

Les analyses synoptiques des actions et dispositifs de formation développés à destination du secteur informel dans les différents pays montrent qu'ils ciblent trois grands types de résultats :

- l'insertion des jeunes et des adultes au chômage dans l'activité ou l'emploi ;
- l'accroissement des compétences et qualifications des employés et micro-entrepreneurs en vue d'améliorer leur rentabilité et leur accès au marché ;
- l'inscription des activités existantes ou à créer dans des métiers stratégiques et porteurs de développement à court et moyen termes.

Les acteurs rencontrés ont eu de la peine à rendre compte de la pertinence de leurs interventions en formation pour la raison qu'ils n'avaient pas quantifié ni qualifié préalablement les types d'impacts visés et surtout n'avaient pas défini des critères d'analyse précis permettant d'en rendre compte de manière motivée et structurée. Beaucoup ont souligné l'importance de la mise en place d'outils d'évaluation des effets recherchés par la formation en amont de la fixation de ses objectifs, contenus et modalités de mise en œuvre.

179

Bien définir les moyens nécessaires pour atteindre les impacts visés

Ces mêmes acteurs ont souligné qu'il était important, pour atteindre les objectifs visés d'insertion professionnelle, d'amélioration de l'existant ou de développement de dynamiques d'entreprise, de situer l'action formation dans un processus d'intervention globale comprenant, entre autres, les éléments suivants :

- l'élaboration d'une ingénierie de formation permettant d'acquérir les compétences de façon appropriée et efficace en situation professionnelle ;

- la conception d'un dispositif d'accompagnement et de suivi des personnes formées en vue de les aider à transformer les acquis de la formation en acquis professionnels ;
- la mise à disposition de moyens matériels et financiers ayant pour objet d'aider les bénéficiaires de la formation à mettre en œuvre le métier acquis en situation d'activité réelle.

L'ingénierie de formation a pour but de définir les besoins de connaissances et de compétences des apprenants et d'y répondre par des mises en situation d'apprentissage adaptées aux besoins ainsi identifiés. Le dispositif d'accompagnement et de suivi engage le formateur à aller régulièrement sur le terrain et à aider la personne formée à transformer, en situation de travail réelle, les acquis cognitifs en performances professionnelles effectives. L'attribution des moyens matériels et/ou financiers consiste enfin à donner accès aux bénéficiaires de l'action de formation à des équipements et des microcrédits sans lesquels ils n'ont aucune chance de réussir leur création ou développement d'activité.

Pour tous les acteurs rencontrés, la réunion de ces différents moyens est la condition *sine qua non* de la réussite de l'intervention formation et, en conséquence, un élément d'évaluation incontournable de sa pertinence et de son impact.

180

Bien définir les critères d'évaluation des impacts visés

L'enquête terrain a permis d'identifier quelques paramètres d'évaluation des effets de la formation tels que :

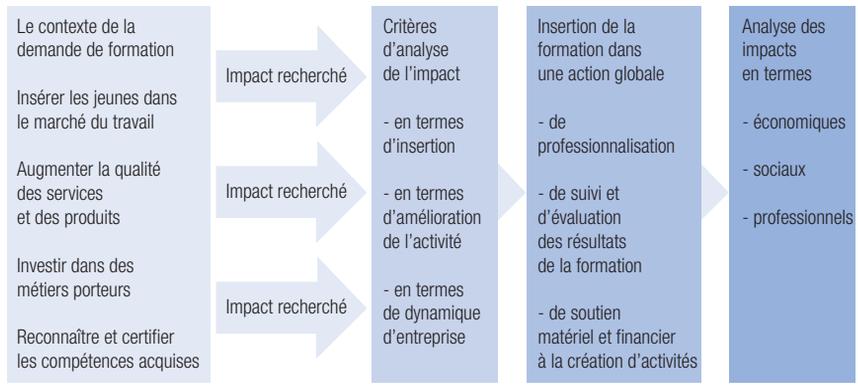
- le nombre de formés tenant leur journal de caisse trois mois ou six mois après la formation ;
- le pourcentage de micro-entrepreneurs ayant remboursé les prêts obtenus au moyen du microcrédit ;

- le nombre d'adultes en insertion ayant intégré le marché de l'emploi en fonction des moyens obtenus en fin de formation (trousse à outils avec ou sans microcrédit) ;
- le pourcentage de petits commerçants ayant augmenté leur chiffre d'affaires après une formation à la gestion ;
- le nombre de coopératives de jeunes, en parcours d'insertion, ayant réussi leur entrée sur le marché du travail, etc.

Mais il ressort de l'ensemble des interviews menées que la très grande majorité des actions mises en œuvre vise un résultat global sans avoir établi préalablement des critères d'évaluation capables de le mesurer quantitativement et qualitativement.

Graphique 8.

La formation comme élément d'un processus global d'amélioration en secteur informel



4.2. Les facteurs clés de la dynamisation du secteur informel

La détermination de ces facteurs est le fruit d'une analyse serrée des modalités de mise en œuvre et de succès des différents dispositifs existants d'insertion, de formation et de professionnalisation des actifs, jeunes et adultes, du secteur informel. Leur mise

en relation, dans le cadre d'un processus global de dynamisation du secteur informel, relève des constats faits, tout au long des enquêtes terrain, des interactions existantes entre un certain nombre d'éléments constitutifs des expériences menées et des pratiques mises en œuvre. Elle relève également des réflexions faites par les différents interlocuteurs rencontrés sur les conditions de réussite de leurs actions et interventions dans le domaine de la formation professionnelle.

4.2.1. Élever dans tous les cas le niveau éducatif des actifs du secteur

Les différentes enquêtes statistiques réalisées tant au niveau des capitales (les sept capitales de l'Ouest africain) que des pays (Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie et Maroc) mettent en évidence deux faits majeurs :

- le secteur informel est de loin le premier employeur des jeunes et des adultes pas ou peu éduqués. Les données rapportées en début d'étude sur les niveaux de scolarisation des actifs informels éthiopiens, sud-africains, marocains ou africains de l'Ouest sont claires : le secteur est le lieu d'insertion quasi obligatoire des défavorisés du système éducatif et ces derniers ont tendance à y rester sauf si une opportunité externe leur permet d'élever leur niveau de compétences ;
- cette présence massive des jeunes et adultes sous-scolarisés et sous-qualifiés dans l'économie informelle est corrélée à un constat majeur : plus le nombre d'années de scolarité des auto-employés et entrepreneurs est élevé, plus les résultats de leurs activités sont positifs et leur permettent de gagner correctement leur vie. Il y a donc une interaction effective entre le degré de capital scolaire acquis et la capacité de celle ou de celui qui le possède à le faire fructifier de manière profitable.

Le lien de proximité entre déscolarisation et insertion en secteur informel et celui de cause à effet entre niveau d'éducation et niveau de profitabilité plaident dans tous

les cas pour un renforcement de l'éducation pour tous dans les pays en développement. Elle est le socle de base sur lequel tout l'édifice ultérieur d'insertion dans le marché du travail se construit. Quand ce socle est fragile, tout le reste de l'édifice a de la peine à s'élever.

4.2.2. Mettre en place des dispositifs de pré-professionnalisation pour éviter le gâchis social et scolaire

Beaucoup d'enfants quittent l'école à 10 ou 12 ans et n'ont pas la capacité d'accéder à l'apprentissage avant 14 ans. Ils sont trop nombreux à perdre, dans la rue ou par le travail précoce, les quelques acquis scolaires gagnés au cours de leur scolarité. Trop continuent simplement une activité professionnelle familiale ou de voisinage sans aucune possibilité d'ouverture sur d'autres domaines professionnels. Pouvoir entrer, comme projeté au Bénin, dans un centre des métiers pour garder ou renforcer les acquis scolaires et choisir positivement un métier leur permet à la fois d'éviter le gâchis social de la rue et de progresser vers une possible qualification professionnelle.

Beaucoup de jeunes ayant fini leur scolarité ou même acquis un diplôme risquent le même gâchis social et la même déperdition scolaire s'ils ne peuvent pas participer, comme au Cameroun, à des actions positives et suivies d'insertion dans l'emploi ou de création d'activités, au moyen notamment de la formation.

L'Afrique du Sud a initié des expériences de pré-professionnalisation à l'initiative de certains fonds sectoriels ainsi que par l'intermédiaire des fonds destinés à l'insertion des jeunes. De même, le Sénégal connaît dans le secteur de la réparation automobile une expérience d'alphabétisation et de pré-apprentissage qui prend en compte la situation des déscolarisés trop jeunes pour pouvoir entrer en formation professionnelle. Le Maroc a développé, dans le cadre de la formation non formelle, des expériences coordonnées d'alphabétisation fonctionnelle et d'initiation aux métiers qui permettent

à quelques milliers de jeunes, parmi les deux millions qui sont dans la rue, de compléter ou de consolider les acquis éducatifs de base tout en préparant leur insertion professionnelle.

Toutes ces expériences ne sont pas intégrables telles quelles dans le parcours normalisé du passage de l'éducation pour tous à l'enseignement secondaire dont la Banque mondiale se fait l'ardent défenseur (World Bank, 2006). Elles militent pour que les pays connaissant un fort taux de déperdition scolaire et un marché d'emplois formels restreint investissent dans la conception et l'ingénierie de dispositifs post-primaires donnant une large place au renforcement des acquis scolaires de base au moyen d'une initiation professionnelle qui serve de motivation et de support à ce renforcement.

4.2.3. Reconnaître le secteur comme un lieu à part entière de professionnalisation

Les analyses des parcours de formation des travailleurs dans les micro- et petites unités de production et de services montrent, de manière surprenante, qu'ils ont acquis massivement leurs connaissances et compétences dans des dispositifs de formation informels ou non formels : en famille, par la formation sur le tas, par l'observation et l'imitation et par l'apprentissage traditionnel dans les pays où il est fortement développé. Une infime partie d'entre eux est passée par le dispositif public ou privé de formation. Le fait que beaucoup de ces travailleurs créent leur propre activité et produisent des marchandises et services reconnus par le marché local et, quelquefois, régional ou international, signifie qu'ils ont acquis un niveau professionnel effectif hors de tous les chemins ordinairement balisés par les systèmes et diplômes existants.

Il existe donc, à côté des modes institués d'offre de formation et de qualification, tout un ensemble de voies et moyens de professionnalisation qui sont soit ignorés des

responsables et appareils formels en place, soit sous-valorisés en termes de production de savoirs et savoir-faire et, en conséquence, non reconnus et validés. Or, ces chemins de traverse pris par les actifs du secteur forment jusqu'à 90 % des professionnels d'un pays. Ils constituent souvent, du point de vue des résultats atteints, le véritable système de formation d'un pays.

Il paraît difficile, pour les responsables politiques des pays concernés, de penser mutation et restructuration des systèmes existants de formation professionnelle sans intégrer dans leurs données et perspectives les capacités de professionnalisation existantes dans l'économie informelle. Les réformes en cours en Afrique du Sud comme en Éthiopie ont fait le choix clair de valider et reconnaître les compétences acquises dans ce cadre. Celles envisagées au Bénin et au Sénégal comptent utiliser les dynamiques induites par l'apprentissage traditionnel pour restructurer les dispositifs de formation existants.

Les orientations prises par ces réformes mettent clairement en évidence que le temps est venu pour les pays en développement d'apprécier la part réelle que prend le secteur informel dans la formation des jeunes et des adultes et dans leur insertion dans le marché du travail, de reconnaître les contenus et niveaux de connaissances et de compétences ainsi acquis et d'intégrer le meilleur des expériences et pratiques de professionnalisation dans une reconception globale des systèmes en place.

4.2.4. Valoriser le rôle structurant des organisations professionnelles dans la définition de la demande de formation

L'analyse des évolutions et mutations de l'économie informelle vers une amélioration des dispositifs de formation des apprentis comme des auto-employés ou des micro-entrepreneurs a partout mis en évidence le rôle moteur joué par les organisations professionnelles présentes sur le secteur.

Le Bénin développe dans ce domaine l'expérience de formation la plus aboutie car les artisans y sont structurés au niveau local, départemental et national et ont inscrit la formation des apprentis et celle des patrons comme condition indispensable de l'adaptation de leurs produits et services à l'évolution des marchés. Il en résulte que la Fédération nationale des artisans est devenue le partenaire incontournable de la réforme en cours de l'ensemble du dispositif national de formation professionnelle.

L'Afrique du Sud possède de son côté des organisations professionnelles et sociales et des fonds sectoriels ciblés sur le développement des compétences du secteur moderne, mais qui interviennent également dans la formation des acteurs du secteur informel, notamment dans les domaines du commerce de détail, des services aux personnes et de l'agriculture. Le pays expérimente en même temps une approche pilote de la formation à la création et à la consolidation des activités génératrices de revenu et fait appel pour cela à des réseaux locaux d'acteurs professionnels.

Le Maroc s'appuie sur des fédérations professionnelles bipartites qui, tout en développant une logique de formation qui s'adresse d'abord au secteur formel, sont fortement parties prenantes de la constitution de dispositifs d'apprentissage adaptés aux besoins et rythmes de travail des artisans et des micro-entreprises.

Le Cameroun connaît des groupements d'artisans très motivés pour rénover l'apprentissage traditionnel ainsi qu'une Chambre de commerce et d'artisanat très engagée dans la transformation de cet apprentissage en formation alternée. Mais il manque une fédération des groupements d'artisans capable de relier entre elles les innovations esquissées et de les diffuser au niveau national.

Les organisations professionnelles sont multiples et concurrentes au Sénégal et peu actives en Éthiopie. Il en résulte que les politiques mises en œuvre à l'égard du secteur informel sont, soit le fait des autorités nationales en Éthiopie (avec l'assistance de la

coopération allemande), soit le résultat d'une combinaison entre logique nationale et professionnelle au Sénégal (avec l'assistance de l'AFD).

Les analyses détaillées, dans les rapports pays, du positionnement des organisations professionnelles dans chacun d'entre eux ne laissent pas planer de doute sur les impacts de leur action dans le domaine de la formation et de la professionnalisation. Face à des politiques nationales qui ont tendance à mettre en œuvre une offre de formation exclusivement ciblée sur les entreprises formelles, ces organisations constituent, dans l'immense majorité des cas, la seule et unique chance de faire entendre les besoins de professionnalisation du secteur informel et de les inscrire effectivement dans les réformes en cours. Il faut les soutenir pour que ces réformes prennent enfin en compte la demande de formation et de qualification de l'ensemble des acteurs économiques du pays.

4.2.5. Donner une place aux jeunes dans le débat sur l'insertion et la création d'activités

Si les organisations d'artisans et de micro-entrepreneurs sont l'expression la plus directe du secteur informel, elles n'en sont pas la voix exclusive. Les rencontres avec de nombreux jeunes, et notamment avec ceux de l'association camerounaise Jeunesse Verte, ont mis le doigt sur un constat partagé par l'ensemble des interlocuteurs : les sociétés dominées par l'économie informelle sont des sociétés incapables d'intégrer les jeunes dans des emplois décents et adaptés à leurs niveaux d'éducation et de formation. Ce sont par conséquent des sociétés d'exclusion de la génération montante.

Ce ressenti très fort des jeunes d'être hors de la réalité de l'économie et de l'emploi, et donc hors de la vie sociale et citoyenne, vient de leur incapacité à trouver un travail conforme à leur désir de vie professionnelle et de leur difficulté (voire impossibilité) à entrer dans le monde du travail aux niveaux de formation et de qualification qu'ils ont atteints.

Il est fondé objectivement sur la réduction drastique des emplois qualifiés dans l'ensemble des pays en développement et sur l'absence, dans ces pays, d'une véritable mobilité sociale que pouvait pourtant laisser espérer l'augmentation généralisée du niveau d'études.

Face à ce sentiment d'exclusion, les jeunes ont décidé de réagir et de prendre toute leur place dans les réflexions à mener et les propositions à faire relativement à l'évolution de la situation économique et sociale et plus précisément de celle du secteur informel. Ils ont notamment décidé de créer, dans le cadre du processus de Bamako, des plates-formes nationales, régionales et africaine en vue de trouver des issues positives à leurs difficultés d'insertion dans la société et dans l'emploi. Ce processus étant en phase de lancement, il est prématuré d'en tirer les conclusions. On ne peut que citer les quelques suggestions exprimées par les jeunes rencontrés au cours de l'enquête :

- soutenir la création d'un centre de ressource pour les jeunes entrepreneurs ;
- donner des appuis humains et financiers aux jeunes afin de les aider à créer des activités innovantes ;
- reconnaître et valoriser l'expérience acquise des jeunes en activité ;
- ne pas séparer la dynamisation du secteur informel de la nécessité de donner une chance d'insertion professionnelle et citoyenne à la jeunesse ;
- plaider en faveur d'une approche fiscale incitative pour le lancement d'activités ;
- appuyer la participation des jeunes et de la société civile à la gestion des financements de la formation, etc.

Ces propositions seront affinées au cours de l'année 2007 qui devrait voir la constitution d'un réseau panafricain de coopération entre les jeunes. Ce réseau a pour but de les aider à devenir acteurs à part entière dans la vie économique, professionnelle et citoyenne. Il paraît évident que les débats qui y seront menés

deviendront des éléments constitutifs d'une réflexion sur la dynamisation des emplois et activités du secteur informel.

4.2.6. Structurer en douceur les pratiques de l'apprentissage traditionnel

L'apprentissage traditionnel représente, dans la majorité des pays étudiés, le mode de formation le plus suivi par les jeunes. Il regroupe quasiment 90 % d'entre eux au Bénin, au Cameroun et au Sénégal, dépasse en fréquentation le dispositif d'apprentissage formel institué au Maroc et continue à jouer un rôle important en Éthiopie, bien qu'il y soit sous-valorisé ou quasiment ignoré par le ministère de l'Éducation. Les longues années de guerre l'ont quasiment fait disparaître en Angola en détruisant les réseaux d'artisans, mais la nouvelle loi sur le premier emploi projette de faire renaître une expérience d'apprentissage appuyée sur l'artisanat et les micro-entreprises. Seule l'Afrique du Sud, en raison de l'apartheid qui interdisait à la population noire de créer sa propre activité, n'a pas connu la formation chez l'artisan, tout en développant un apprentissage dans le secteur minier, dont sont sorties aujourd'hui de nouvelles formes de formation en alternance largement financées par les fonds de formation existants.

Les études pays ont permis de constater que les formes traditionnelles de la formation des jeunes dans les différents ateliers constituaient de fait le point de départ d'une mutation lente, mais profonde, de l'apprentissage artisanal vers des dispositifs alternés de type dual. Cette mutation varie selon les pays, mais prend partout le chemin d'une structuration des pratiques établies vers une introduction progressive d'un face à face interactif entre pratique et théorie.

- Après avoir institué un apprentissage basé essentiellement sur l'intervention des centres de formation, le Maroc est en train de le faire évoluer vers la prise d'initiative des artisans et des entreprises et vers une formation à la fois pratique et théorique sur le lieu de travail.

- Le groupement interprofessionnel des artisans du Cameroun est en voie de structurer la formation sur le tas en modules progressifs d'appropriation de compétences et de connaissances pratiques par les jeunes. Ces modules donnent lieu à une évaluation régulière des acquis et mènent à un niveau de qualification professionnelle qui commence à être reconnu par les pouvoirs publics.
- Un partenariat étroit de travail entre les différents ministères concernés et les organisations professionnelles du Bénin est en train de transformer l'apprentissage traditionnel en un dispositif régulé de formation duale (certificat de qualification professionnelle et certificat de qualification au métier) et de l'inscrire dans le système national de formation comme un élément constitutif de la réforme à mettre en œuvre.
- Le Sénégal a mis en place une cellule d'apprentissage en vue de prendre en compte les meilleures expériences de formation traditionnelle et de construire à partir de là une formation alternée adaptée aux besoins du pays.
- L'Éthiopie, tout en méconnaissant la réalité de l'apprentissage mis en œuvre dans les activités informelles de production et de services, est en train d'instituer un système de validation des acquis hors système formel qui devrait permettre de reconnaître les compétences acquises par les jeunes chez les artisans ou micro-entrepreneurs.
- L'Afrique du Sud, enfin, développe plusieurs expériences basées sur le concept de « *learnership* » qui repose sur le partenariat centre de formation/entreprise et sur l'acquisition des compétences professionnelles en situation professionnelle.

L'intérêt de toutes ces mutations réside dans le fait qu'elles se basent pratiquement toutes sur les modes de professionnalisation développés par le secteur informel et en gardent le meilleur (apprendre en faisant) tout en le faisant évoluer vers une intégration progressive de la dimension cognitive (mieux comprendre et améliorer ce que l'on apprend en faisant). L'enquête terrain a montré que les expériences de structuration et d'amélioration progressive des pratiques d'apprentissage, intégrant l'ensemble des

partenaires concernés, étaient la meilleure voie pour aider les jeunes à dynamiser leur propre parcours professionnel.

4.2.7. Donner les moyens pour passer de la formation à l'insertion et à la création d'activités

Les nombreux partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux intervenant dans le secteur informel des pays enquêtés s'accordent pour dire que la formation n'est pas une finalité en soi mais doit pouvoir aboutir à une insertion effective des jeunes et adultes formés dans un emploi ou une activité appropriés. Il en résulte que la plupart de ces partenaires ont mis en place des moyens pédagogiques, matériels et financiers susceptibles de donner de l'efficacité à la sortie de formation. Ces moyens sont les garants de la pertinence de l'action de formation en secteur informel dans la mesure où ils la situent comme un élément essentiel d'un processus global ayant pour finalité première de lutter contre l'exclusion économique et sociale de celles et ceux qui sont formés. Ils peuvent être classés selon la typologie suivante :

- soutien à la mise en œuvre des compétences acquises : les expériences décrites montrent que le tutorat, le *mentorship* et le suivi des formés en situation réelle renforcent considérablement leurs chances à transformer les compétences acquises en capacités réelles d'action. Former sans assurer la suite n'a pas de sens en secteur informel ;
- aides à l'installation dans l'activité : elles prennent généralement la forme de dotations matérielles, mais supposent également, dans le cas de l'agriculture, des possibilités temporaires ou permanentes d'accès à la propriété ;
- dotations en moyens financiers : il s'agit la plupart du temps de microcrédits qui viennent en appui à la création d'activités. Les organismes qui les promeuvent ou les gèrent ont tendance à intégrer dans les conditions d'accès aux prêts une obligation de formation technique ou de gestion financière et comptable. Les

crédits ainsi accordés font l'objet d'un suivi des contractants et peuvent être renouvelés ou prolongés si la création d'activités et d'emplois financée est effective.

Il serait faux de considérer tous ces moyens comme étant un plus facultatif apporté aux dispositifs et actions de formation et de professionnalisation. Tous les interlocuteurs rencontrés ont souligné l'inefficacité de l'apprentissage d'un métier ou de l'acquisition des compétences techniques et de gestion nécessaires au lancement d'une micro-activité s'ils ne sont pas complétés par une combinaison d'aides créant une passerelle effective de la formation vers l'insertion dans le monde du travail.

4.2.8. Former les adultes en même temps que les jeunes

Il ne fait pas de doute que les efforts de formation entrepris dans l'économie informelle portent en priorité sur les jeunes en cours d'apprentissage ou sur ceux, nombreux, qui sont hors système éducatif et de formation et cherchent à gagner leur vie. Ces efforts sont d'autant plus justifiés que les jeunes vivent souvent leurs difficultés d'insertion avec un sentiment de rejet et d'exclusion de la part de la société en place et s'installent très vite dans la passivité ou le désespoir face à l'avenir.

192

Ce constat n'enlève rien à la légitimité de la demande, faite par plusieurs groupes d'artisans et de micro-entrepreneurs rencontrés au cours des études pays, de pouvoir davantage bénéficier d'actions de formation continue : au Bénin comme au Cameroun, les artisans ont ainsi fortement exprimé leur souhait de pouvoir accéder à une alphabétisation dont ils avaient été privés et, par ce biais, de pouvoir acquérir un minimum de connaissances théoriques leur permettant d'accéder aux nouvelles technologies et à des marchés davantage porteurs.

L'analyse des actions développées par les pays pour aider les adultes en activité à mieux gagner leur vie au moyen de la formation rend compte des efforts actuellement

fournis pour élever les niveaux de qualité et de rentabilité des professionnels du secteur informel. Elle souligne ainsi :

- l'existence d'une offre significative d'outils et de moyens de formation à la création et à la gestion d'activités intégrant fortement la mise en place d'outils de suivi financiers et comptables ;
- l'émergence de formations à la normalisation technique dans les domaines de plus en plus régulés que sont les professions de l'électricité et du bâtiment ;
- la mise en place de projets de professionnalisation dans des métiers porteurs tels que les nouvelles techniques et productions agricoles, l'élevage, la transformation alimentaire, le tissage, l'artisanat d'art ou l'horticulture.

Les restructurations des dispositifs d'apprentissage traditionnel entraînent également des formations complémentaires d'artisans ou de micro-entrepreneurs. Ainsi, les maîtres artisans du Bénin qui mènent leurs apprentis jusqu'au CQP sont préalablement invités à actualiser leurs compétences. La mise en place prévue du CQM prévoit même de donner aux artisans béninois qui le souhaitent une qualification de type brevet professionnel. Au Sénégal, les expérimentations de structuration de l'apprentissage dans les projets PROMECABILE ou PAFNA incluent une formation spécifique pour les professionnels qui sont en charge des jeunes. Au Cameroun le GIPA a mis en place des moyens associatifs pour mieux évoluer au rythme des techniques et demandes du marché.

Tous ces exemples montrent que des actions de formation continue sont mises en œuvre dans les différents pays. Mais elles demeurent pour le moment réservées, selon les avis recueillis, à des publics restreints ou privilégiés. Ainsi en Éthiopie, l'extension de la formation en alternance et en apprentissage inscrite dans la réforme en cours de lancement risque de se heurter à l'incapacité des micro- et petits entrepreneurs à répondre, par manque de formation, à la demande de mise en situation professionnelle

des jeunes qui leur est adressée. Au Bénin, où existe pourtant une politique incitatrice au développement de la formation continue, des artisans ont vivement insisté sur le fait que l'augmentation rapide du nombre d'apprentis bien formés allait souligner encore davantage leurs propres lacunes et les positionner défavorablement au niveau professionnel. La même exigence a été formulée par des professionnels en activité au Maroc.

La revue de toutes ces situations et opinions n'est que partielle. Elle suffit cependant à souligner combien il est impossible de séparer la montée en qualité de la formation des jeunes de l'action souvent conjointe d'alphabétisation et de qualification des artisans, employés et micro-entrepreneurs du secteur informel. Toute réforme en cours doit prendre en compte l'effet synergique de la montée en compétences d'une catégorie de bénéficiaires sur les besoins et demandes en compétences de l'autre catégorie. Comme dans l'ensemble des systèmes des pays développés, la formation continue promeut la formation initiale et réciproquement.

4.2.9. Soutenir l'efficacité de la formation par la mise en place d'outils de financement appropriés et pérennes

194

L'analyse des politiques de formation professionnelle mises en œuvre dans les différents pays met clairement en évidence l'inégalité des moyens budgétaires attribués à ceux qui fréquentent les dispositifs institués de formation et à ceux qui passent par l'apprentissage traditionnel et les diverses voies informelles d'insertion et de professionnalisation. Si les premiers, qui représentent souvent une petite minorité de la population jeune et adulte en demande de professionnalisation, absorbent souvent la quasi-totalité des faibles moyens budgétaires attribués au ministère en charge de la formation professionnelle, les seconds reçoivent peu ou pas de subsides publics, sont souvent formés avec l'aide des bailleurs internationaux, quelquefois avec l'aide des fonds de formation quand ils existent et, la plupart du temps, en réglant une quote-part personnelle.

Cette disproportion dans les moyens financiers consacrés aux actifs jeunes et adultes du secteur formel et à ceux du secteur informel pose problème. Elle est contraire à l'exigence d'équité qui impose aux pouvoirs publics des différents pays de répartir justement les moyens d'éducation et de formation entre tous les ayant-droit. Elle est également contraire au principe d'efficacité économique et sociale puisque l'affectation prioritaire des ressources à des qualifications et des métiers en régression n'est pas investie là où pourraient se créer tout à la fois de la richesse et de l'emploi.

Dans quatre pays sur les sept enquêtés il existe heureusement, en dehors des dotations budgétaires nationales au sens strict du terme, des outils et des moyens financiers dont commencent à profiter les actifs des micro-unités de production et de services. Il s'agit des fonds de la formation professionnelle. Ces fonds sont directement ou indirectement alimentés par la collecte de taxes de formation professionnelle des entreprises modernes et gérés de façon tripartite par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. L'analyse de leurs politiques et pratiques de redistribution montre que certains d'entre eux commencent à affecter des fonds substantiels aux artisans, aux agriculteurs, aux femmes désireuses de créer des activités génératrices de revenus ou aux jeunes en apprentissage.

Ainsi le Bénin a mis en place un fonds de formation (FODEFCA) ciblé sur la formation dans les secteurs artisanal ou agricole et prévoit la création d'un fonds mutualiste de formation professionnelle alimenté par la cotisation des artisans. Le Sénégal dispose de deux fonds de formation. Le premier, l'ONFP intervient pour moitié de ses moyens, qui sont limités, au bénéfice des entreprises informelles tandis que le FONDEF, qui est orienté en priorité vers le secteur formel, commence à mettre en place un système de requête accessible aux micro- et petites entreprises.

Le Maroc a une taxe de formation entièrement absorbée par le secteur formel et les frais de gestion de la formation initiale, mais des voix s'élèvent, dont celle

des employeurs, pour exiger une réorientation des financements vers le monde artisanal.

L'Afrique du Sud a mis en place une double structuration de financement. Une partie de la taxe, collectée vers un fonds national (NSF), finance l'insertion sociale et professionnelle des populations relevant du secteur informel. L'autre partie de la taxe, affectée aux fonds sectoriels (SETAs), est destinée aux entreprises formelles tout en étant de plus orientée vers les micro- et petites entreprises informelles qui agissent dans beaucoup de cas comme sous-traitants du secteur moderne.

L'Éthiopie a prévu, dans le cadre de la réforme en cours, de mettre en place des outils de financement adaptés aux besoins de la formation en économie informelle, mais les décisions définitives à ce sujet ne sont pas encore prises.

Le Cameroun, tout en soutenant quelques projets de formation et de création d'emplois selon une affectation aléatoire des crédits publics, n'a pas un instrument adéquat de collecte des ressources. Mais le patronat comme les syndicats qui viennent de créer une plateforme de dialogue affirment qu'ils seraient favorables à la création d'un tel fonds.

Il ne fait pas de doute que la formation en secteur informel n'a d'avenir qu'à la condition de pouvoir disposer de ressources pérennes gérées de façon partenariale par tous les acteurs publics et privés concernés. Les fonds de formation sont dans cette optique des instruments tout à fait adaptés. Si la formation ne doit pas nécessairement être gratuite pour ceux qui en bénéficient (le Bénin met en œuvre des cofinancements des bénéficiaires tout à fait exemplaires), la formation en secteur informel deviendra efficace et structurée si elle fait l'objet de mécanismes de collecte et d'allocation de ressources appropriés à ses finalités et besoins et si les pouvoirs publics reconsidèrent leurs affectations budgétaires au regard du rôle

primordial de la micro- et petite activité en matière de création de richesses et d'emplois.

4.2.10. Transformer les actifs du secteur informel en acteurs de leur propre formation et qualification

Les sept pays étudiés ont mis en place des modes de formation et de développement des compétences qui sortent des voies institutionnelles et habituelles de la formation professionnelle.

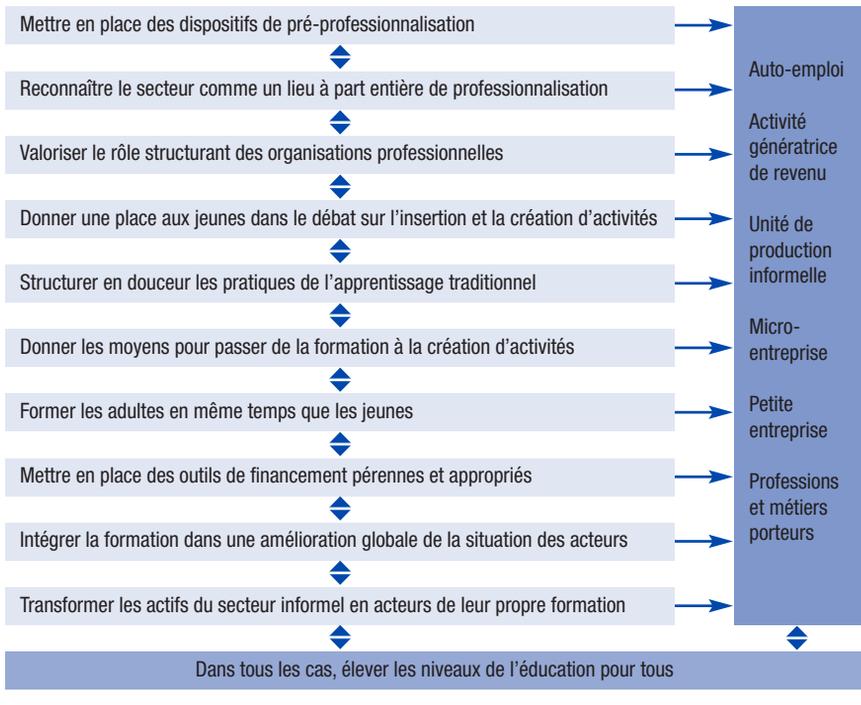
- Le Bénin prépare les artisans traditionnels, même illettrés, à devenir les tuteurs de l'apprentissage des jeunes et propose de reconnaître leurs compétences dans le cadre d'une certification nationale.
- Le groupement interprofessionnel des artisans du Cameroun a décidé de développer une pédagogie d'apprentissage différentielle, adaptée aux différents niveaux scolaires et aux différents métiers des jeunes en apprentissage traditionnel tandis que les agriculteurs se forment entre eux au moyen d'une expérience partagée et d'une expertise collective patiemment construite.
- Un groupement de femmes du Sénégal œuvrant notamment dans la transformation alimentaire a fait le choix de prendre en main les besoins de formation de ses membres et de former de l'expertise interne. Il a ainsi constitué en son sein un pool de formatrices dans les différents secteurs d'activités génératrices de revenu.
- Le secteur agricole sud-africain forme les agriculteurs noirs nouvellement installés selon une méthode de *mentorship* qui fait appel à l'expertise et au conseil des professionnels installés dans le secteur. Le secteur des services a développé des méthodes et expériences de pré-professionnalisation tandis que celui du commerce de gros et de détail a mis en place une expérience innovante de formation des vendeurs de rue.

- L'Éthiopie a lancé dans le domaine agricole une formation mutuelle faisant intervenir des « fermiers modèles » comme aide et conseil des autres fermiers environnants et utilisant la formation par les pairs comme la meilleure manière de créer de nouvelles activités d'élevage.
- L'Angola, enfin, a mis au point un fonctionnement mutualisé du microcrédit qui crée une responsabilité collective entre les créateurs et gestionnaires d'activités informelles et les forme de façon mutualisée à une utilisation optimale des faibles moyens d'investissement dont ils disposent.

Toutes ces expériences démontrent que les acteurs du secteur informel sont à même de prendre en main leur propre devenir à condition qu'ils aient l'appui humain, organisationnel, pédagogique et financier nécessaire pour investir efficacement dans le développement de leurs propres compétences et que la dynamique de cet investissement s'inscrive dans les activités et métiers porteurs de l'économie du pays. Elles mettent également en évidence que la formation permet d'autant plus facilement de passer de l'acquisition des compétences à la création d'activités qu'elle est médiatisée par des pairs qui acceptent de partager leur expérience et d'appuyer celles et ceux avec qui ils ont choisi de mutualiser leurs savoirs et savoir-faire.

Les dix facteurs clés répertoriés comme des éléments coordonnés dans le cadre d'un processus global de mise en œuvre efficace de la formation en secteur informel apparaissent en fin d'analyse comme des repères utiles pour la réflexion et l'action. Ils déterminent, d'un côté, les conditions dans lesquelles les interventions en secteur informel ont des chances de le dynamiser et de le faire passer d'une économie de la subsistance à une économie de croissance et de développement. Ils dessinent, de l'autre, un ensemble de préconisations permettant de réorienter les politiques locales, nationales et internationales vers des objectifs et modalités d'action véritablement adaptés à la situation spécifique d'une économie dont l'utilité première est de donner du travail et du revenu à celles et ceux qui en sont privés et dont l'intérêt d'avenir est

Graphique 9.
Le dispositif de dynamisation du secteur informel par la formation professionnelle



de constituer un gisement possible de croissance et de développement encore largement inexploité.

4.3. En conclusion : quelques pistes de réflexions et d'action pour l'avenir

Les dix facteurs clés d'une formation efficace en secteur informel définissent tout naturellement les axes d'action prioritaires pour tous les partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux qui ont décidé d'apporter leur aide aux pays à forte

économie informelle. Ils constituent en quelque sorte les termes de référence d'une action de coopération qui privilégie l'investissement dans les femmes et les hommes de ces pays et dans leur capacité à prendre en main leur destin individuel, économique et social plutôt qu'une intervention externe supposée pouvoir changer le cours des choses.

Mais ces facteurs clés ne sont pas un sésame. Ils indiquent des orientations, un état d'esprit et un ensemble de valeurs qui doivent guider l'action. Ils ne résolvent pas l'ensemble des problèmes posés et soulèveront d'autres interrogations auxquelles il faudra répondre, avec l'ensemble des acteurs concernés, au fur et à mesure de l'évaluation des écarts qui sépareront toujours les objectifs visés et les résultats atteints.

La lecture transversale de sept rapports pays et la richesse des rencontres effectuées tout au long des enquêtes permettent d'identifier dès aujourd'hui les problèmes et interrogations qui ont de fortes chances de nourrir les débats d'avenir. Le but n'est pas ici de les résoudre, mais de les poser en toute clarté et surtout de susciter réflexions, débats et travaux de recherches à leur sujet.

4.3.1. Approfondir les modes de développement spécifique des micro- et petites entreprises

200

L'enquête terrain fait apparaître clairement que le secteur des grandes entreprises est en régression au profit des micro-unités de production et de services. Ce constat peut être considéré comme une régression de la situation économique des pays en développement ou en émergence. Il peut également être analysé comme le signe d'un développement économique qui passe moins par l'intermédiaire d'entreprises nationales et internationales à forte intensité capitalistique que par des micro-, petites et moyennes entreprises qui s'adaptent peu à peu au marché local et régional avant de se mettre progressivement à niveau des normes de qualité et de concurrence du marché mondial. Autrement dit, l'existence et l'extension de l'économie informelle

appellent une réflexion en profondeur sur les modalités spécifiques de croissance des économies des pays étudiés.

- Ces modalités de croissance sont largement dépendantes d'une société à forte prégnance familiale et sociale qui a tendance à privilégier le respect de la tradition au détriment de l'innovation et le maintien de la gestion domestique des activités de production et de services au détriment d'une organisation plus entrepreneuriale.
- Elles reproduisent la relation ambivalente que ces sociétés entretiennent avec la technologie (forte attraction pour l'usage des nouvelles technologies de communication et forte résistance pour la mise en œuvre des nouvelles technologies dans le monde du travail).
- Elles passent moins par une massification des modes de production que par une identification des niches de marché susceptibles d'évoluer peu à peu vers une prise en compte des exigences quantitative et qualitative de la concurrence internationale.

Les enquêtes statistiques ont montré que la dynamique du secteur relevait encore davantage d'une dynamique de création/génération d'emplois que d'une véritable dynamique d'entreprise¹⁸. Les bonnes pratiques de formation relevées et analysées par l'étude ont mis en évidence l'importance du facteur formation comme élément de dynamisation. Mais l'évaluation de la situation d'ensemble des pays souligne qu'il manque une réflexion globale, théorique et pratique, sur les modes de passage des entreprises d'une activité génératrice de revenu à une activité dynamique dans des métiers et des créneaux porteurs.

18. Ministère de l'Économie et des Finances (DPS 2004), *op. cit.*

4.3.2. Inscrire le secteur informel dans une dynamique économique et sociale appropriée

Si le Cameroun et le Maroc ont jugé intéressant sinon central de partir d'une vision économique de l'entreprise ou de l'activité informelle comme unité de production qui n'a pas de comptabilité déclarée, l'Afrique du Sud et l'Éthiopie ont davantage mis en avant le concept de travail décent du BIT : celui d'une entité économique qui ne protège pas suffisamment, en droit ou dans la réalité des situations concrètes, le travailleur qui y est employé.

Tous cependant s'accordent pour souligner la complémentarité des deux approches. Ainsi, les enquêtes qui partent de l'analyse comptable décrivent le cadre légal des relations de travail ainsi que la situation des UPI relativement au cadre réglementaire et fiscal global tandis que celles qui privilégient le contexte réglementaire et social des activités abordent également les spécificités de leur fonctionnement économique et financier.

Cette complémentarité des analyses statistiques débouche de fait, au niveau de leur traduction politique, sur des attitudes et des interrogations communes.

- Tous les pays manifestent, dans les faits, une forte tolérance par rapport à la situation hors cadre réglementaire des micro-unités de production et de services. Ils savent qu'une attitude trop répressive ne ferait qu'empirer les situations de pauvreté et d'exclusion de celles et ceux qui y travaillent et qu'une formalisation imposée par la force n'aurait aucun résultat concret.
- Tous les pays s'interrogent également sur les dispositions sociales et fiscales à prendre pour permettre à ces micro-unités de s'insérer dans des règles minimales de paiement des taxes et cotisations sans pour autant les pénaliser dans leurs efforts pour créer de l'activité génératrice de profitabilité et d'emploi.

Les prises de position des pays restent particulièrement hésitantes et timides dans ces deux domaines. Il manque une réflexion en profondeur, au niveau des autorités nationales comme des bailleurs de fonds, sur les mesures transitoires à prendre pour permettre au secteur informel de se développer selon une dynamique coordonnée de progression économique et sociale. Il manque également un partage d'expériences entre les pays confrontés à un fort secteur informel sur les bonnes et mauvaises expériences en ce domaine.

4.3.3. Considérer l'économie informelle dans ses dimensions urbaine et rurale

D'une manière générale, les organismes statistiques considèrent le secteur informel comme étant essentiellement un phénomène urbain même s'ils abordent par ailleurs les réalités économiques et sociales de l'espace rural selon les mêmes critères et paramètres d'analyse.

Dans les faits, l'agriculture contribue fortement dans l'ensemble des pays considérés à la production de la richesse nationale et à la lutte contre la pauvreté. Elle représente même, dans le cas de certaines cultures et de certains élevages, un secteur important de croissance et surtout de stabilisation de la population. Elle permet en effet de ralentir l'exode vers les grands centres urbains et empêche de ce fait qu'une urbanisation incontrôlée n'augmente de façon significative la précarité des nouveaux venus et n'accroisse considérablement leurs difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Au regard de cette réalité, il paraît plus qu'opportun de ne pas séparer artificiellement l'analyse des modes d'activité et d'emploi urbains et ruraux et de les aborder de manière complémentaire sinon conjointe. Les rapports pays ont montré que les acteurs de terrain attachaient une importance égale à l'investissement en formation dans les activités urbaines et rurales et qu'ils innovaient tout autant pour produire de nouvelles formes de culture et d'élevage que pour concevoir et mettre en

œuvre de nouvelles formes de services et de marchandises à destination des populations urbaines.

La dynamisation de l'économie informelle dans les pays en développement passera nécessairement par une analyse coordonnée des activités urbaines et rurales et par des interventions qui auront à cœur de promouvoir l'interdépendance déjà à l'œuvre entre les deux espaces de production et de services.

4.3.4. Professionnaliser les acteurs du secteur informel dans les métiers stratégiques et porteurs

L'enquête terrain a montré que les actions de formation mises en œuvre portaient d'abord sur l'insertion professionnelle des jeunes et des publics fragiles, sur la création d'activités génératrices de revenu et sur l'amélioration des compétences de gestion des artisans et propriétaires des micro-unités de production et de services. Elle a permis en même temps d'entrevoir des actions de professionnalisation dans des métiers en émergence, dans des activités de production ou de services susceptibles d'accéder au marché international et, plus concrètement encore, dans des domaines essentiels pour assurer l'alimentation de la population. Ces actions concernent, par exemple, l'initiation au design des artisans d'art marocains ou des créateurs de mode éthiopiens, la qualification aux normes techniques internationales des artisans du bâtiment dans quasiment tous les pays, l'apprentissage de l'horticulture par les maraîchers angolais, l'introduction de nouvelles cultures vivrières ou de nouveaux modes d'élevage par les agricultures du Bénin, du Cameroun ou de l'Éthiopie et la transformation de produits alimentaires par les femmes du Sénégal.

Il est évident, au regard de la situation d'ensemble, qu'aucun des pays considérés n'a véritablement développé une analyse stratégique sur les niches de marché et les métiers porteurs grâce auxquels le secteur informel pourrait se développer de façon

dynamique et prometteuse. Une telle analyse est nécessaire. Elle permettrait au secteur informel de mieux participer à la production de la richesse nationale et surtout de s'orienter, au moyen d'une formation appropriée, vers des productions et des services créateurs à la fois d'emplois réels et de croissance soutenue.

4.3.5. Identifier et valider les compétences développées effectivement hors secteur moderne

Beaucoup d'interlocuteurs rencontrés ont souligné les capacités de création, d'initiative et d'esprit d'entreprise développées par nombre d'actifs et de micro-entrepreneurs du secteur informel. Les visites de terrain ont d'ailleurs permis de vérifier les potentialités gestionnaires et managériales de certains créateurs d'activités particulièrement innovantes et rentables.

Cette vision positive de la qualité professionnelle des acteurs informels n'empêche pas une méconnaissance quasi totale, dans la plupart des pays, des types et niveaux de compétences qui y sont développés, ainsi que des métiers et professions spécifiques qui en structurent les activités. Il n'existe nulle part de cartographie réelle de ces métiers et professions, encore moins une ébauche des référentiels d'activités qui pourraient les définir. Le Cameroun a simplement commencé à décrire quelques activités communes au secteur formel et informel et l'Éthiopie prévoit de normaliser l'ensemble des référentiels professionnels sans toutefois viser les spécificités de la micro- et petite activité. L'Afrique du Sud est le seul pays qui a commencé à définir les compétences acquises par les actifs informels en tant qu'éléments du système de qualification national.

Cette absence d'une cartographie du capital humain et professionnel existant est plus que dommageable. Elle constitue, en effet, une difficulté quasi insurmontable pour les pays qui ont décidé, tels l'Éthiopie, d'inscrire la montée en compétences des

actifs informels dans le système national de qualification. Elle rend impossible la volonté de beaucoup de responsables nationaux interviewés de mettre en œuvre des formations qui s'appuient sur les compétences existantes des artisans et des micro-entrepreneurs et les renforcent d'autant plus sans passer par l'obligation de tout commencer à zéro. Elle handicape encore davantage les projets de validation des acquis de l'expérience, dans le sens du projet de certification des qualifications des métiers du Bénin, qui commencent à faire consensus et qui constitueraient un élément de motivation indéniable de demande de formation continue pour les artisans, les micro-entrepreneurs et tous les auto-employés du secteur.

La réalisation de cette cartographie devrait faire partie des priorités d'étude et de recherche à mettre en œuvre, dès que possible, dans le cadre des réformes esquissées dans les différents pays.

4.3.6. Rééquilibrer les investissements vers la demande effective, économique et sociale

Les enquêtes terrain ont mis clairement en évidence que les systèmes d'enseignement et de formation en place formaient un pourcentage faible sinon infime des jeunes d'une classe d'âge et réalisaient pour la plupart des formations de faible qualité et peu adaptées à l'évolution des technologies et des emplois. Elles ont également montré que les pays avaient commencé à prendre conscience du peu d'effets de leurs dispositifs de formation sur la situation économique et sociale et qu'ils ont engagé des réformes supposées prendre en compte les besoins du marché du travail, dont ceux du secteur informel.

L'Afrique du Sud a ainsi fixé comme priorité l'accroissement des compétences des jeunes en recherche d'emploi et des salariés des micro- et petites entreprises tout en mettant en place un dispositif de formation spécifiquement orienté vers les actifs du

secteur informel. Le Maroc a ouvert son système d'apprentissage aux jeunes de bas niveau scolaire et prévu de renforcer la formation des jeunes et des artisans dans les domaines porteurs de l'artisanat. Le Bénin vient de restructurer son système d'apprentissage traditionnel selon un mode dual et des niveaux de certification progressifs tandis que le Cameroun est en train de développer des expériences innovantes de formation traditionnelle et que le Sénégal vient d'instituer une direction de l'apprentissage ayant pour mission de modéliser les diverses expériences de formation en situation de travail. L'Éthiopie, enfin, a totalement redéfini les finalités et moyens de son système ETFP vers les publics de l'économie informelle ; elle a ciblé l'ensemble de son action sur la reconnaissance de compétences acquises, quels que soient par ailleurs les modes d'acquisition de ces compétences.

Tous ces exemples témoignent des réformes positives développées par les pays afin de prendre en compte les besoins de compétences de l'ensemble des jeunes en insertion et des adultes au travail dans ou hors secteur formel. Mais l'analyse des objectifs et des modalités de mise en œuvre de ces réformes montre en même temps qu'elles ont de la peine à sortir d'une vision instituée de la formation, à reconnaître le secteur informel comme un réservoir de compétences et un lieu spécifique de formation et à intégrer dans le futur système les dynamiques de formation et d'acteurs déjà à l'œuvre dans l'économie non formelle.

La reconnaissance du secteur informel et des missions de formation professionnelle initiale et continue qu'il effectue *de facto* passe par une réorientation fondamentale des moyens techniques et financiers nationaux et internationaux au bénéfice du plus grand nombre. Il ne s'agit pas pour autant de délaisser les cursus de formation qualifiants à destination des entreprises modernes. Il s'agit au contraire de restructurer l'ensemble de l'offre en relation avec la réalité nationale du marché du travail et d'asseoir l'ensemble du système de formation sur une qualification plus exigeante et plus opératoire des travailleurs et responsables des micro-unités locales de production comme des

travailleurs, techniciens et managers des entreprises engagées sur les marchés nationaux et internationaux.

4.3.7. Rééquilibrer les investissements vers un dispositif post-primaire de type professionnel

Il est difficilement admissible que les jeunes en déperdition scolaire, qui n'ont pas l'âge de travailler, restent dans la rue en perdant les quelques acquis éducatifs qu'ils ont reçus. Il n'est pas juste que ces jeunes ne puissent pas accéder d'une manière ou d'une autre à un complément de connaissances et de compétences de base exigées, dans la plupart des pays, par les pré-requis à l'entrée dans la formation professionnelle. Il n'est pas concevable non plus que le cycle scolaire ne donne aucune place à la professionnalisation hormis des actions de deuxième chance sensées adapter directement à un emploi ou une activité précis. Des expériences d'éducation non formelle et d'initiation professionnelle d'enfants et de jeunes de la rue au Maroc, des parcours d'alphabétisation et de formation de jeunes pré-apprentis au Sénégal et des modules de pré-professionnalisation à destination de jeunes scolarisés en Afrique du Sud montrent qu'il y a des potentialités de développement de dispositifs d'accompagnement des jeunes en vue de les aider à entrer dans les dispositifs formels ou informels de professionnalisation. Ces dispositifs peuvent prendre plusieurs formes : celle du couplage entre alphabétisation fonctionnelle et initiation au métier, celle d'une mise à niveau des connaissances de base dans le cadre de programmes d'insertion dans la formation professionnelle ou celle, encore, de la conception de curricula scolaires mêlant acquisition des savoirs fondamentaux et préparation à la vie économique.

208

Il s'agit dans tous les cas de trouver pour les millions d'enfants et de jeunes hors système scolaire des alternatives de parcours et de dispositifs qui leur donnent une chance sérieuse de rentrer avec succès dans le monde du travail. Les propositions

fortement soutenues par la Banque mondiale¹⁹ de mettre la priorité et tous les moyens sur le passage de l'éducation pour tous vers le premier cycle de l'enseignement secondaire ne tiennent compte ni de la situation spécifique des jeunes en déperdition scolaire dans les pays en développement, ni du rôle d'acquisition de savoirs fondamentaux que joue la formation professionnelle quand elle n'est pas ramenée, comme c'est le cas pour la Banque mondiale, à une simple adaptation au marché du travail.

19. World Bank (2006), *op. cit.*

Conclusions générales

L'enquête terrain dans les sept pays d'Afrique permet de faire deux constats fondamentaux.

Le premier porte sur le fait que l'économie informelle, qui forme la très grande majorité des jeunes des pays en développement, le fait essentiellement à partir de ses propres moyens ou à partir de dons externes tandis que les dotations budgétaires nationales servent quasi exclusivement à l'insertion professionnelle d'une minorité de jeunes qui ont, par ailleurs, de la peine à trouver un emploi dans le secteur formel. Laisser perdurer cette situation de déséquilibre économique et social, c'est à la fois contrevenir au principe d'équité qui prévaut dans le monde de l'éducation et de la formation et ignorer l'importance de la micro- et petite activité comme facteur possible de dynamisation des pays en développement. Il y a donc urgence à revoir les voies et moyens des politiques actuelles de formation des autorités nationales comme des bailleurs de fonds et à imaginer des dispositifs d'acquisition de connaissances et de compétences ciblés sur la réalité des économies et du marché du travail de ces pays.

Le second constat porte sur le manque de réflexions stratégiques sur les métiers porteurs et les niches de marché qui permettront aux pays en développement de rentrer dans le cercle vertueux de la dynamisation économique et sociale. Quelques bonnes pratiques identifiées montrent le caractère très efficace de la corrélation qui existe entre l'identification de ces métiers et niches, le ciblage de la formation sur les compétences qu'ils requièrent et la création d'activités et d'emplois profitables et durables. Il y a là aussi urgence pour les autorités nationales comme pour les bailleurs à développer des programmes d'investissement susceptibles d'identifier les véritables leviers du développement durable des pays et les conditions efficaces de leur mise en œuvre.

Dynamiser par la formation l'économie des pays en développement, c'est en fin de compte réorienter les politiques d'aide et repenser autant leurs finalités que la manière de les mettre en œuvre. Les dix facteurs clés d'une intervention de formation efficace en secteur informel, qui ont été définis à partir d'une observation fine de la réalité de terrain, devraient constituer les éléments structurants du processus de reconception. Ils devraient permettre de créer et de faire vivre des dispositifs de professionnalisation initiale et continue disposant de tous les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour mener effectivement de l'acquisition des compétences à l'insertion dans l'emploi.

L'étude l'a démontré et répété comme un leitmotiv : la formation en secteur informel doit avoir un objectif à court terme – celui de permettre à ceux qui la suivent de gagner leur vie et celle de leurs proches et de sortir ainsi de la trappe de la pauvreté. Elle doit également avoir un objectif à moyen et long termes : celui de susciter une véritable dynamique d'entreprise qui crée de l'emploi et de la croissance et participe ainsi activement au développement du pays. Mais elle n'atteindra, en fin de compte, cet horizon que si l'ensemble des partenaires concernés — publics, privés, représentants des organisations professionnelles et des travailleurs, partenaires techniques et financiers

nationaux et internationaux — prennent à bras le corps les différents problèmes listés, vont jusqu’au bout des pistes de travail ouvertes et des questions sans réponses et, surtout, réorientent les moyens humains et financiers vers un secteur d’activité trop souvent oublié, malgré son rôle primordial dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement.

Sigles et abréviations

ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
AGR	Activité génératrice de revenu
AEP	Angolan Enterprise Programme
AFD	Agence française de développement
AMITH	Association marocaine des industries du textile et de l'habillement
ALMS	Active Labor Market Strategy (Afrique du Sud)
ANESCAM	Association nationale des sauveteurs du Cameroun
AMO	Assurance maladie obligatoire
BEP	Brevet d'aptitude professionnelle
BESD	Basic Entrepreneurial Skills Development (Afrique du Sud)
BIT	Bureau international du travail
BT	Brevet de technicien
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CGA	Centres de gestion agréés
CGU	Contribution générale unique (Sénégal)
CM	Centre des métiers (Bénin)
CQM	Certification de qualification des métiers (Bénin)
CQP	Certificat de qualification professionnelle (Bénin)
DBSA	Development Bank of South Africa
DED	Deutscher Entwicklungsdienst
DPRE	Direction de la planification et de la réforme de l'éducation (Sénégal)

DPS	Direction de la prévision et de la statistique (Sénégal)
DW	Development Workshop
EESI	Enquête sur l'emploi et le secteur informel (Cameroun)
EPWP	Expanded Public Works Programme (Afrique du Sud)
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FEDIC	Fédération des industries du cuir (Maroc)
FEMSEDA	Federal Micro And Small Enterprises Development Agency (Éthiopie)
FENAB	Fédération nationale des artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (Bénin)
FONDEF	Fonds de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (Sénégal)
GEFOP	Groupe des experts en formation professionnelle
GERME	Gérez mieux votre entreprise (Sénégal)
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIPA	Groupement interprofessionnel des artisans (Cameroun)
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IDR	Inquérito sobre Despesas e Receitas (Angola)
IECD	Institut européen de coopération et de développement
INE	Instituto Nacional de Estatística (Angola)
INS	Institut national de la statistique (Cameroun)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INEFOP	Instituto Nacional de Emprego e Formação Profissional (Angola)
IRSEM	Instituto de Reintegração Socio-Profissional dos Ex-Militares (Angola)
ITG	Institut du temps géré
JEVAIS	Jeunesse et vie associative pour l'insertion sociale
MAE	Ministère des Affaires étrangères (France)
MEDA	Mesures d'accompagnement financières et techniques (Union européenne)

MERSETA	Manufacturing, Engineering and Related Services Education and Training Authority (Afrique du Sud)
METFP	Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (Sénégal)
MFR	Maisons familiales rurales
MINAGRI	Ministère de l'agriculture (Cameroun)
MINARS	Ministério de Assistencia e Rensergao Social (Angola)
NDPW	National Department of Public Works (Afrique du Sud)
NEDLAC	National Economic Development and Labour Council (Afrique du Sud)
NSF	National Skills Fund (Afrique du Sud)
OFPPT	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (Maroc)
OIT	Organisation internationale du travail
ONFP	Office national de la formation professionnelle
ONG	Organisation non gouvernementale
PAFNA	Projet d'appui à la formation professionnelle des néo-alphabétisés (Sénégal)
PAO/sfp	Partenariat pour l'apprentissage et l'ouverture du système de formation professionnelle (Sénégal)
PARCES	Programme d'appui au renforcement de la compétitivité de l'économie sénégalaise
PARI	Professionalisation agricole et renforcement institutionnel (Cameroun)
PASDEP	Plan for Accelerated and Sustained Development To End Poverty (Éthiopie)
PADER	Programme d'appui au développement des emplois ruraux (Cameroun)
PIAASI	Projet intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (Cameroun)
PEDR	Programma de Desenvolvimento e Extensao Rural (Angola)
PIB	Produit intérieur brut

PIL	Programme d'initiative locale (Cameroun)
PPA	Projet de promotion de l'artisanat (Bénin)
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PROMER	Projet de promotion des micro-entreprises rurales (Sénégal)
RAMED	Régime d'assistance médicale
RAVE	Retrenches and Victory to Entrepreneurs (Afrique du Sud)
REMSEDA	Regional micro- and Small Development Agency (Éthiopie)
SAB	South African Breweries
SAFRETTE	Société africaine d'équipements, de travaux et de technologies (Bénin)
SEIFSA	Steel and Engineering Industries Federation of South Africa
SENELEC	Société sénégalaise d'électricité
SETA	Sectoral Education and Training Authority (Afrique du Sud)
SFI	Société financière internationale
SLP	Sustainable Livelihoods project (Angola)
SPLP	School Pre-Learnership Pilot-Project (Afrique du Sud)
SAQA	South African Qualifications Authority
218 THETA	Tourism and Hospitality Education and Training Authority (Afrique du Sud)
TVET	Technical and Vocational Education and Training
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNACOIS	Union nationale des commerçants et des industries du Sénégal
UNCM	Union national de la chambre des métiers (Sénégal)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UPI	Unité de production informelle
USAID	United States Agency for International Development

Bibliographie

- AIT SOUDANE, J. (2005), *Secteur informel et marché du travail au Maroc*, université de Montpellier, Montpellier.
- AMOUSSOUGA, T. (2005), *Rapport de formation concernant la formation des maîtres artisans plombiers sur les techniques de réalisation des installations sanitaires de bâtiment*, Cotonou, Bénin.
- BANGRÉ. H. (2003), *Revue de presse publiée sur Internet* (24 juillet).
- Banque mondiale (2005), *World Development Indicators*, Washington, D.C.
- BOTZUNG, M. et A. LE BISSONNAIS (1995), *Dispositifs d'appui aux micro- et petites entreprises en Afrique : une analyse critique*, GRET, Paris.
- Central Statistical Authority (2003), *Report on urban informal sector, sample survey*, Addis Abeba.
- Collège coopératif PAM (1999), *Les apprentissages en milieu urbain. Formation professionnelle dans le secteur informel en Afrique*, DGCID, ministère des Affaires étrangères, Paris.
- DEVEY, R., C. SKINNER et I. VALODIA (2003), "The informal economy", *Human Resources Development Review 2003: Education, Employment and Skills in South Africa*. Kraak, A. (ed.) Human Sciences Research Council, Pretoria, p 142-163.
- DE VLETTER, F. (2002), *A promoção do Sector Micro-Empresarial Urbano em Angola, Contribuicao para uma Estrategia de Reducao Da Pobreza*, IOM/UNDP, Luanda.
- Direction de la statistique (2005), *Synthèse des principaux résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole (1999/2000)*, Rabat.

GRET (2004), « Éducation qualifiante des jeunes et des adultes (EQJA) », *Études sur les formations des femmes dans le domaine de l'agro-alimentaire*, Paris.

Instituto Nacional de Estatística (1996), *Perfil da Pobreza em Angola*, Luanda.

Instituto Nacional de Estatística (2000/01), *Inquérito sobre Despesas e Receitas*, Luanda.

Instituto de Pesquisa Economica e Social (2006), *O impacto da economia informal na redução da exclusão e da pobreza nos PALOP e suas interações com a protecção social*, *Monografia de Angola*, Luanda.

Institut national de la statistique (2006), *Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005, Phase 2, Enquête sur le secteur informel*, Rapport principal, Yaoundé.

KANTÉ, S. (2002), *Le secteur informel en Afrique subsaharienne francophone : vers la promotion d'un travail décent*, BIT, Genève.

LARES (2005), *Le trafic illicite des produits pétroliers entre le Bénin et le Nigeria. Vice ou vertu pour l'économie béninoise ?*, Lomé.

MALDONADO, . C. et al. (2004), *Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone*, OIT, Genève.

MINEFOP (2006), *Rapport d'exécution du projet intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (PIAASI)*, Yaoundé.

Ministères en charge de l'éducation (2005), *Plan décennal de développement du secteur éducatif, 2006-15*, Cotonou.

Ministère de l'Économie et des Finances, Direction de la prévision et de la statistique (2004), *Le secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspectives*, Dakar.

- NIANG, A. (1996), « Le secteur informel : une réalité à réexplorer – ses rapports avec les institutions et ses capacités développantes », *Afrique et Développement*, 21 (1), pp. 57-80.
- OCDE (2006), *Perspectives économiques en Afrique 2005-06, Éthiopie*, Banque africaine de développement et Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- Organisation internationale du travail (2002), *Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle (90^e session)*, Genève.
- South African-German Development Cooperation (2003), *Introduction to the Basic Entrepreneurial Skills Development Approach, An Innovative Approach for Skills Development in a Social Sector and Informal Economy*, Informal Economy Skills Development Series, Book 1, Commissioned by the Free State Department of Labour and GTZ SDSI Programme.
- STATECO (2005), *Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition, N° 99*, Paris.
- Statistics South Africa (2000), (2001), (2003), (2005), *Labour Force Surveys*, Pretoria.
- WALTHER, R. (2006), *La formation en secteur informel : note de problématique*, Document de travail n° 15, AFD, Paris.
- World Bank (2006), *World Development Report 2007 - Development and the next generation*, Banque mondiale, Washington D.C.

Publications

Les titres de la collection Notes et Documents
sont disponibles sur le site Internet de l'AFD

*All volumes of the Notes and Documents
series are available on line at:*

www.afd.fr, Publications

- N° 1 :** Compétitivité et mise à niveau des entreprises (2003)
- N° 2 :** Multinationales et développement : le rôle des politiques nationales (2003)
- N° 3 :** Lutte contre l'effet de serre : enjeux et débats (2003)
- N° 4 :** Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar ? (2003)
- N° 5 :** Agriculture et commerce : quels enjeux pour l'aide au développement ? (2003)
- N° 6 :** Efficacité et allocation de l'aide : revue des débats (2004)
- N° 7 :** Qui mérite l'aide ? Égalité des chances *versus* sélectivité (2004)
- N° 8 :** Le Cambodge : de l'ère des quotas textiles au libre-échange (2004)
Life after Quotas: A Case Study of the Cambodian Textile Industry (2005)
- N° 9 :** La Turquie : panorama et répartition régionale du secteur productif (2004)
Turkey: Overview of the Economic Productive Sector and Regional Spread of the SMEs

- N° 10 :** *Poverty, Inequality and Growth, Proceedings of the AFD-EUDN Conference 2003* (2004)
- N° 11 :** *Foreign Direct Investment in Developing Countries: Leveraging the Role of Multinationals* (2004)
- N° 12 :** Libre-échange euro-méditerranéen : premier bilan au Maroc et en Tunisie (2005)
- N° 13 :** Les Mécanismes de financement de la formation professionnelle : une comparaison Europe – Afrique (2005)
Financing Vocational Training: a Europe-Africa Comparison (2005)
- N° 14 :** Les Mécanismes de la formation professionnelle : Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal (2005)
- N° 15 :** Les Mécanismes de la formation professionnelle : Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni (2005)
- N° 16 :** Le Textile-habillement tunisien et le défi de la libéralisation : quel rôle pour l'investissement direct étranger ? (2005)
- N° 17 :** Poulina, un management tunisien (2005)
- N° 18 :** Les programmes de mise à niveau des entreprises : Tunisie, Maroc, Sénégal (2005)
- N° 19 :** Analyser l'impact d'un projet de microfinance : l'exemple d'AdéFI à Madagascar (2005)
- N° 20 :** Précis de réglementation de la microfinance, tome I (2005)
- N° 21 :** Précis de réglementation de la microfinance, tome II (2005)
- N° 22 :** *Development Aid: Why and How? Towards Strategies for Effectiveness* (2005)

- N° 23 :** Libéralisation des services de télécommunication au Maghreb : transition institutionnelle et performances (2005)
- N° 24 :** Financer les investissements des villes des pays en développement (2005)
Financing Municipal Investments in Developing Countries (2006)
- N° 25 :** Les exportations de services de santé des pays en développement : le cas tunisien (2005)
- N° 26 :** La micro-assurance de santé dans les pays à faible revenu (2005)
- N° 27 :** Le droit à l'eau dans les législations nationales (2006)
The Right to Water in National Legislations (2006)
- N° 28 :** Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens (2006)
Growth and Reform in Mediterranean Arab Countries (2007)
- N° 29 :** *Financing Development: what are the Challenges in Expanding Aid Flows? (2006)*
- N° 30 :** Amartya Sen : un économiste du développement ? (2006)
- N° 31 :** Inégalités et équité en Afrique (2006)
Inequalities and Equity in Africa (2007)
- N° 32 :** La croissance pro-pauvres au Mali (2007)
- N° 33 :** La formation professionnelle en secteur informel (2007)
Vocational Training in the Informal Sector (forthcoming)

Qu'est-ce que l'AFD ?

L'Agence Française de Développement (AFD) est l'un des piliers du système français d'aide publique au développement (APD), conjointement avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances (Trésor). Depuis sa création en 1941, elle contribue au développement de plus de 80 pays ainsi qu'à la promotion des territoires français d'outremer. En tant qu'institution financière, l'AFD soutient des projets économiques, sociaux et environnementaux, grâce à un choix d'instruments allant de la subvention au prêt concessionnel ou aux conditions du marché. Son champ d'intervention couvre les projets productifs dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et des services, publics ou privés ; des infrastructures ; du développement urbain ; de l'éducation ; de la santé et de l'environnement.

© Agence Française de Développement - 2007
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
Tél. : 33 (1) 53 44 31 31 - www.afd.fr

Création et réalisation : Vif Argent Communication - 92300 - Levallois-Perret

Imprimé en France par Ferréol (Lyon) - Juin 2007
Dépôt légal : 3^e trimestre 2007